

Débats de la Législature du Québec
sur l'émigration aux États-Unis et le rapatriement
1881-1900

Compilés à partir des [Débats de l'Assemblée nationale \(1867-\)](#)
et de [l'index cumulatif \(1867-1962\) des Débats](#),
Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

Patrick Lacroix, Ph.D.

Mars 2021

Suite à la crise économique des années 1870, la production manufacturière étatsunienne reprend puis s'intensifie. Il en va de même de l'émigration de Canadiens français vers les états du Nord-Est. Ce mouvement atteint son apex dans la décennie qui suit avant de ralentir de nouveau dans les années 1890. Au cours de cette période, les députés et les conseillers législatifs à Québec continuent d'analyser ce « fléau », cette « plaie » qui ronge la province. En général, on s'en remet au gouvernement fédéral et à sa politique tarifaire pour ce qui est de stimuler l'industrialisation. À la législature provinciale, la colonisation agricole devient la panacée. À l'époque du premier ministre Mercier, d'importants doutes paraissent quant aux mesures visant le rapatriement.

Les extraits qui suivent ne tiennent pas compte de sujets connexes tels que la colonisation si les députés et les conseillers législatifs n'établissaient de lien explicite à l'émigration ou au rapatriement. Les couleurs correspondent aux allégeances partisans des députés et des conseillers législatifs : bleu pour les Conservateurs, rouge pour les Libéraux. Une liste des individus intervenant lors de ces débats se trouve à la fin du document.

Session de 1881

Source : *Débats de la Législature de la Province de Québec – Quatrième session du quatrième parlement de la province de Québec, assemblé le 28 avril 1881* (Québec : L. J. Demers et Frère, 1881).

28 avril 1881

Lieutenant-gouverneur, discours du trône [4-7, ici 5] : « La colonisation a continué à prospérer durant l'année dernière. Il m'est agréable de constater que le retour de nos compatriotes, et le mouvement d'immigration des pays étrangers, donnent une preuve que notre province se fait connaître de plus en plus avantageusement à l'étranger. »

29 avril 1881

Onésime Gauthier (Charlevoix) [338-348, extraits] : « [341] Quand les belles vallées de l'Outaouais et du St-Maurice, les Cantons de l'Est, etc., auront reçu leur part dans les améliorations, alors seulement nous pourrions dire que le réseau des chemins de fer est complet. Ce sera un moyen sûr d'empêcher nos chers Canadiens de s'expatrier. Ce sera le seul et véritable moyen d'encourager l'agriculture et la colonisation. Et si, M. le président, le gouvernement a besoin d'augmenter ses revenus pour nous donner toutes ces améliorations, nous serons prêts à y contribuer avec plaisir et avantage. Il n'y a pas un cultivateur qui s'opposerait à payer un dollar lorsqu'il en recevrait dix par l'avantage que lui donneraient les améliorations. Puisque c'est l'agriculteur qui doit contribuer aux revenus, mettons-le en moyen de payer en le rendant riche . . . [344-345] Avant de terminer ces quelques remarques, M. le président, je crois de mon devoir d'attirer l'attention du gouvernement et de cette Chambre sur le fait qu'il a été commis une grande injustice envers les braves et généreux colons qui ont eu le courage de s'aventurer les premiers au milieu de la forêt, sans en considérer les désavantages et dans le seul but d'ouvrir à la colonisation ces belles et riches vallées qui nous permettent de garder au milieu de nous nos braves Canadiens. Or, il arrive, M. le président, que ce pauvre pionnier, qui a eu tous les désavantages en se trouvant seul au milieu de la forêt, est obligé de s'endetter très-souvent ou du moins se trouve dans l'impossibilité de payer au gouvernement le prix de son lot, et il en résulte que les intérêts s'accumulent avec les rentes d'occupation et ce brave colon à [sic] la douleur de perdre le fruit de son travail et de son patriotisme en ne pouvant pas conserver son lot. Ne serait-ce pas un acte de reconnaissance de faire au moins la remise des intérêts et des rentes d'occupation à ceux qui ont eu le mérite de nous ouvrir de belles et riches contrées? J'espère qu'on se fera un devoir de réparer à l'avenir le préjudice causé à ces pauvres colons. » Le député propose des résolutions en réponse au discours du trône, dont le dixième item [346] est identique à celui qu'on a proposé au Conseil législatif (voir ci-bas). L'adresse en réponse au discours est adoptée le 2 mai [392-396].

Henri-Gustave Joly (Lotbinière) [350-363, ici 357] : « Cependant, malgré l'éloquence, la chaleur et la conviction sincère déployées dans ces discours, on n'a pas, que je sache, mis un bon système qui puisse améliorer le sort de la classe agricole et rendre son travail plus rémunérateur. Et c'est là que doit tendre tous nos efforts. Son Honneur le lieutenant-gouverneur nous dit que nos compatriotes reviennent au pays. Personne plus que moi sera heureux d'apprendre cette bonne nouvelle, mais je crains que l'on exagère l'importance de ce mouvement de repatriement. Il n'y a pas à se le dissimuler, l'émigration de nos compatriotes est un fait constant et qui menace notre existence même. Je n'accuse en aucune manière le gouvernement d'être, de près ou de loin, la cause de cette émigration. Non, M. le président, je ne fais que constater une plaie, un mal terrible, afin que connaissant bien l'étendue de ce mal, nous puissions

étudier avec plus de profit les moyens à prendre pour le guérir. Nous ne pouvons pas nous guérir si nous ignorons notre mal. »

2 mai 1881

Séance du Conseil législatif

Jean-Louis Beaudry (conseiller législatif pour Alma) [16-20, ici 18] propose des résolutions en réponse au discours du trône, dont, « 10. Que la colonisation a continué à prospérer durant l'année dernière; et qu'il nous est agréable de constater que le retour de nos compatriotes, et le mouvement d'immigration des pays étrangers, donnent une preuve que notre province se fait connaître de plus en plus avantageusement à l'étranger. »

Edouard Rémillard (conseiller pour La Durantaye) [37-43, ici 37-38] : « Je n'ai pas eu occasion d'y rien observer qui soit de nature à me faire croire qu'il y a eu des progrès remarquables de faits. Sans doute que ce n'est pas la faute du gouvernement. Montréal absorbe tous les progrès. La faute en est aux capitalistes qui préfèrent retirer que 2 ½ par cent en faisant les placements ordinaires plutôt que d'engager leurs capitaux dans les manufactures. S'il n'en était pas ainsi, nous verrions un grand nombre d'ouvriers employés dans des manufactures, ce qui les retiendrait au pays et les empêcheraient d'aller grossir la population de la république voisine. Le discours d'ouverture fait mention du retour de nos compatriotes. J'espère que la chose est vraie; dans tous les cas le gouvernement devra l'établir par des données indiscutables. Personne plus que moi n'est affecté plus profondément au spectacle regrettable que nous offre l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis. Que trop souvent, hélas, nous voyons des chars chargés d'émigrants canadiens-français qui prennent la route de l'étranger. Ce flot d'émigration est tellement considérable que je me suis laissé dire que dans une certaine partie d'une paroisse dans le district en bas de Québec, il ne restait plus que quelques habitants, le reste est parti pour les centres industriels de la république voisine. Peut-être que ce désir de s'expatrier est-il la conséquence de l'amour des voyages, j'aime à le croire pour l'avantage de la province de Québec. On nous dit qu'un grand nombre de nos compatriotes reviennent au pays. Encore une fois, je suis heureux d'apprendre cette nouvelle, bien que j'aie quelque hésitation à la croire. »

Pierre Boucher de LaBruère (conseiller pour Rougemont) [45-48, ici 46-47] : « Il ne faut pas oublier que si le nombre de ces fabriques [de fromage et de beurre] s'accroît considérablement, nous aurons la satisfaction de voir nos compatriotes rester au pays, car les jeunes gens de la campagne – et c'est surtout parmi eux que se recrutent la plupart des émigrants – trouvant de l'emploi dans ces fabriques, ne chercheront plus à s'éloigner de leur patrie, pour courir l'aventure dans un pays étranger. »

John Jones Ross (conseiller pour Shawinigan) [48-57, ici 54] : « L'honorable conseiller pour La Durantaye nous a parlé de l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis. Mon honorable ami ne veut pas admettre qu'il y a beaucoup de nos compatriotes qui reviennent au pays. Je sais que malheureusement l'émigration est forte mais je sais aussi qu'un grand nombre de Canadiens reviennent au Canada. L'honorable conseiller peut donc calmer ses inquiétudes et ne plus craindre le dépeuplement, dans un avenir rapproché, de la province de Québec. Malgré la preuve que nous fournit la statistique que le mouvement de l'émigration est fort exagéré, le gouvernement ne néglige aucun des moyens qui sont propres à faire disparaître ce mouvement que tout bon patriote doit regretter, et à faire revenir au Canada ceux de nos compatriotes qui désirent s'y fixer à l'avenir. »

2 mai 1881

Charles Langelier (Montmorency) [376-381, ici 377-379] : « Tout progrès bien entendu doit avoir pour fondement le développement des ressources agricoles du pays et le bien être des populations qui se livrent aux nobles travaux des champs. Mais pour nous surtout, l'agriculture a une importance particulière; notre existence comme nationalité distincte, l'influence de la race française dans cette province dépendent de son attachement au sol. Nous sommes, ne l'oublions pas, un peuple essentiellement agriculteur par nos mœurs, nos coutumes et nos aptitudes. Il faut le courage, l'énergie, dont seul le Canadien-Français est capable pour se livrer aux rudes labeurs du défrichement. On dirait que la Providence nous a doués de toutes ces qualités pour nous indiquer la mission qu'elle nous a assignée. Que les autres races se lancent dans les carrières industrielles qui demandent moins de force physique et de courage moral : qu'elles exploitent le vaste champ que leur offre notre pays si riche en ressources de toutes sortes, qu'elles jettent dans le commerce leur activité, leur esprit d'entreprise et leurs capitaux? [sic] Mais que les Canadiens-Français n'oublient pas cette devise qui a présidé à la naissance de notre nationalité. "Emparons-nous du sol." C'est à ce point de vue que je me place pour demander pour l'agriculture la large part à laquelle elle a droit dans les faveurs ou plutôt dans l'encouragement que lui doit le gouvernement. Et pour ma part, je serai toujours prêt à aider le gouvernement dans tout ce qu'il sera disposé à faire dans ce sens. Car en assurant la prospérité de la classe agricole, il assure celle du reste de la population. On a souvent parlé d'union législative : s'il faut en juger par le discours d'ouverture, le gouvernement est partisan déclaré de cette théorie politique, émise depuis longtemps par Lord Durham et destinée à noyer la race française. En effet si cette partie du discours d'ouverture où l'on parle de *nouvelle nationalité* veut dire quelque chose, elle signifie que toutes les races qui composent notre population sont fusionnées et qu'il n'y a plus ni Anglais, ni Ecossais, ni Irlandais, ni Canadiens-Français, mais tout simplement des Canadiens, c'est-à-dire une seule nationalité composée d'éléments hétérogènes où domine la race saxonne et le protestantisme. Que le gouvernement actuel soit en faveur de cette fusion fatale des races, il ne faut pas s'en étonner puisque le premier ministre appartient au parti politique qui travaille depuis quarante ans à opérer cette fusion. Pour ma part je proteste énergiquement contre cet anéantissement des différentes races qui habitent le pays. Au point de vue national ce serait criminel, et absurde au point de vue économique. C'est du reste l'opinion du plus grand homme d'Etat que nous ayons eu pour gouverneur-général. On se rappelle que Lord Dufferin, en répondant à l'adresse des deux Chambres avant son départ a exprimé avec beaucoup d'insistance l'opinion que la force du Canada consiste dans la rivalité des différentes races qui l'habitent. A l'avenir quand le parti conservateur voudra nier ses dispositions en faveur de l'union législative, ainsi que sa presse a coutume de le faire, nous pourrons lui opposer le discours que Son Honneur nous a adressé au commencement de cette session. Une autre partie de ce discours contre laquelle je désire protester, c'est celle où il est dit que les Canadiens reviennent en foule des Etats-Unis. C'est vraiment regrettable qu'on ait mis dans la bouche du lieutenant gouverneur une assertion aussi directement opposée à la vérité. Je serais curieux de savoir à quelle source le ministère a puisé pareils renseignements. Evidemment celui qui l'a informé de la sorte n'est pas familier avec les quatre points cardinaux, il a probablement confondu le sud avec le nord. Ce qu'il a pris pour de l'immigration n'était que de l'émigration en masse et le flot toujours croissant de nos pauvres compatriotes prenant le chemin de l'exil, pour aller demander aux Etats-Unis le pain de leurs familles. Je me suis renseigné aux meilleures sources et je suis en mesure d'affirmer que pas moins de 30 mille Canadiens ont émigré dans le cours de l'année dernière. Le discours de son Honneur dit que la province commence à être connue à l'étranger. Oui c'est vrai, mais d'une façon qui n'est pas de nature à lui donner beaucoup de crédit. Dans le *Manchester Guardian* du 16 avril dernier, une dépêche de Washington constate que d'après un rapport publié par le bureau des statistiques 44,125 immigrants sont arrivés aux Etats-Unis durant le mois de mars dernier et que de ces immigrants 4,400 venaient de la Grande-Bretagne, 3,173 d'Irlande, 8,642 DU CANADA

et 19,379 d'Allemagne! C'est-à-dire qu'au point de vue de l'immigration aux Etats-Unis ou du dépeuplement du pays nous venons immédiatement après l'Allemagne, pays criblé de dettes et écrasé sous le poids des charges militaires. Quant à la colonisation je ne crois nullement au progrès que nous annonce le discours d'ouverture. Le système suivi jusqu'à ce jour ne produira jamais de résultats sensibles. Et pour arriver au progrès dont on nous parle, il faudrait changer radicalement ce système et au lieu de faire des prétendus chemins de colonisation, assurer pendant quelques années la vie des colons et de leurs familles. Pour en arriver là il faut de toute nécessité adopter le système de colonisation par groupe, tel qu'on le pratique dans la province d'Ontario et dans tous les pays où la colonisation fait des progrès réels. C'est précisément le système que j'ai préconisé dans un projet de loi que j'ai l'intention de déposer sur le bureau de la Chambre dans le cours de cette session. »

Edouard Laberge (Châteauguay) [383-385, extrait] : « Le projet d'adresse dit qu'il est agréable de constater le retour de nos compatriotes des Etats-Unis. Si on veut dire que l'on se réjouit de l'arrivée de quelques-uns de nos compatriotes, je me réjouis avec les honorables ministres. Mais si on a voulu dire que l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis diminue, c'est une erreur grave. Cette émigration est plus considérable que jamais. Depuis un an à dix-huit mois il est parti du comté de Châteauguay plus de cent familles qui sont allées s'établir aux Etats-Unis, dans le Nord-Ouest et à Ontario. Autrefois on voyait des jeunes gens ici et là qui laissaient le pays pour travailler à l'étranger, dans les manufactures ou dans les chantiers, mais avec l'espérance d'y revenir. Maintenant ce n'est plus cela. Ce sont des familles entières qui vendent leur propriété, leur mobilier et vont avec des sommes considérables s'établir à l'étranger. Quand je dis Canadiens, je ne parle pas seulement des Canadiens-Français. Je parle aussi des Canadiens-Anglais, Ecossais, Irlandais, etc. . . car il n'y a pas seulement que les Canadiens-Français qui laissent le pays; beaucoup de Canadiens-Anglais, Ecossais, etc. . . font de même. Je ne dis pas qu'il soit facile d'empêcher une telle plaie, mais je dis que s'endormir sur un tel état de choses, c'est s'endormir sur un volcan. »

Louis Duhamel (Ottawa) [385-388, ici 388] : « Ce projet de chemin de fer de la vallée de la Gatineau est avantageux sous tous les rapports. Ce projet est réalisable, même en ne recevant du gouvernement qu'un octroi en terres, qui n'ont aujourd'hui aucune valeur, parce qu'il n'y a pas de voie de communication. Aussitôt le chemin de fer construit, ces terres acquièrent une valeur aussi grande que celles d'autres parties de la province. Les phosphates de chaux dont les filons s'étendent jusqu'à au-delà de cent milles entre les rivières Gatineau et la Lièvre seront exploités sur une grande échelle; les bois francs qui sont abondants dans cette région seront aussi exploités; les terres propres à l'agriculture seront colonisées; un certain nombre de nos compatriotes canadiens seront retenus au pays; et le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental aura dans ce chemin un nourricier important pour son commerce. »

4 mai 1881

Joseph Lafontaine (Shefford) [431] : « J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée législative un projet de loi pour défendre la vente de certains billets de passage sur les lignes de chemins de fer, ailleurs qu'aux bureaux ou stations des compagnies de chemins de fer. »

Une voix [431] : « Donnez des explications... »

Lafontaine [431-432] : « On me demande des explications; je suis tout disposé à en donner. Mais je ne puis mieux faire comprendre l'objet que j'ai en vue en déposant ce projet de législation, qu'en laissant parler le projet lui-même. Si la Chambre me le permet, je lui en donnerai lecture; ce ne sera pas long, une page seulement... »

"Attendu que l'émigration des Canadiens de cette province aux Etats-Unis d'Amérique prend des proportions alarmantes; et attendu que les différentes compagnies de chemins de fer en opération dans la province de Québec ont des agents dans différentes localités qui encouragent les Canadiens à émigrer et leur offrent des billets de passage à des conditions de nature à les induire à émigrer [sic] et à aller s'établir en dehors des limites de la Puissance du Canada; et attendu qu'une telle pratique est désastreuse et doit être réprimée : À ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit : 1. Il ne sera plus à l'avenir permis à aucune compagnie de chemins de fer, dans la province de Québec, de vendre des billets de passage, pour aller d'un point ou d'une station quelconque, dans la province de Québec, à un point ou station quelconque en dehors des limites de la Puissance du Canada, ailleurs qu'aux dépôts ou stations ordinaires des dites compagnies de chemins de fer. 2. Il sera, cependant, loisible à aucune compagnie de chemins de fer dans la province de Québec, d'avoir, dans les villes constituées dans cette province, un ou plusieurs bureaux pour la vente de ses billets de passage ou d'aucune autre compagnie sur les chars de leurs lignes respectives, en filant un avis à cet effet au bureau du greffier de telle ville ou cité dans les huit jours de l'ouverture de tel bureau. 3. Quiconque, à l'avenir, vendra ou offrira en vente un ou des billets de passage sur les chars d'aucune compagnie ou ligne de chemins de fer en cette province, pour conduire et transporter un ou plusieurs sujets de Sa Majesté, d'un point ou station quelconque, en cette province, à un point ou station quelconque en dehors des limites du Canada, ou qui en aucune manière contreviendra aux dispositions du présent acte, sur conviction devant un ou plusieurs juges, encourra, pour chaque telle offense, une pénalité de pas moins de dix piastres mais n'excédant pas vingt-cinq piastres; et si cette pénalité n'est pas immédiatement payée, le contrevenant sera, sur conviction du fait, emprisonné pour une période de pas plus de trois mois, mais pas moins de trente jours, à moins que la pénalité et les frais ne soient plus tôt payés. 4. Les pénalités imposées par cet acte seront recouvrées avec les frais d'une manière sommaire, devant un ou plusieurs juges de paix, sur le serment d'un ou plusieurs témoins dignes de foi, autres que le dénonciateur; et la poursuite pourra être commencée dans les six mois après l'offense commise; et moitié de la pénalité appartiendra au poursuivant et l'autre moitié à la municipalité où l'offense a été commise."

Voilà en entier les différentes dispositions de ce projet de loi qui, j'en ai la ferme confiance, sera adopté par cette Chambre. L'objet est éminemment national, c'est pour faire disparaître l'une des causes de l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis, émigration que nous déplorons tous. »

5 mai 1881

Honoré Mercier (Saint-Hyacinthe) [440] : « J'ai l'honneur de proposer qu'il soit déposé sur le bureau de l'Assemblée législative un état indiquant le montant des dépenses faites pour les fins d'émigration et du repatriement du 1er juillet au 30 avril dernier. »

Cette proposition est adoptée.

Joseph-Adolphe Chapleau (Terrebonne) [444] : « J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée législative un état montrant les sommes dépensées du 1er juillet au 30 avril 1881 pour les fins de l'immigration et du repatriement. » Cet état n'est pas inclus dans les Débats.

17 mai 1881

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi tendant à défendre la vente de certains billets de passage sur les lignes de chemin de fer, ailleurs qu'aux bureaux des compagnies de chemin de fer.

Lafontaine [528-529] : « M. le président, on a dit, je crois, que ce projet de loi est inconstitutionnel. Je ne vois pas en quoi il est inconstitutionnel. Il s'agit tout simplement de la régie des chemins de fer. C'est pour prévenir l'ambauchage des Canadiens. Des agents à commission sont chargés de la vente des billets de chemin de fer. Ils reçoivent une piastre ou cinquante centins par billet qu'ils vendent. On comprend que ces agents ont tout intérêt à vendre le plus possible de ces billets. Ils vont donc chez les cultivateurs, ils les engagent au moyen de toutes sortes de belles promesses, et on sait que ces agents ont la langue dorée, pour me servir d'une expression populaire. Ces pauvres cultivateurs se laissent gagner par les belles promesses qu'on leur fait. Naturellement ils prennent tout ce qu'on leur dit au pied de la lettre, et, croyant trouver la fortune, ils vendent tout ce qu'ils ont et achètent le fameux billet. Je ne crains pas d'affirmer que les trois quarts de ceux de nos compatriotes qui prennent la route des Etats-Unis partent sur la voix de ces agents sans cœur qui ne s'occupent guère du tort que cela cause au pays et aux gens eux-mêmes. Souvent pour les décider des agents promettent de les accompagner, de leur faire avoir les places qu'ils leur ont promises. Les agents font une partie du voyage avec eux, il est vrai, mais lorsqu'on approche de l'endroit où l'on va, l'agent disparaît tout-à-coup et impossible de le retrouver. Ces pauvres malheureux Canadiens sont abandonnés en chemin par celui qui s'était constitué leur guide. Ils sont souvent sans argent, sans connaissances et se trouvent ainsi plongés dans la plus affreuse des misères. Et tout cela pourquoi, parce qu'on a permis, à un paresseux, à un fainéant de gagner quelques sous aux dépens de ses compatriotes, au prix de la misère de ses concitoyens. Je voudrais, M. le président, mettre fin à ce triste état de choses et c'est pourquoi je prie la Chambre de bien vouloir adopter, en deuxième lecture, le projet de loi tendant à défendre la vente de certains billets de passage sur les lignes de chemins de fer, ailleurs qu'aux bureaux des compagnies de chemins de fer. »

Louis-Onésime Loranger (Laval) [529-531] : « J'ai, M. le président, beaucoup de sympathies pour l'objet que l'honorable député de Shefford a en vue. Je me rends compte de l'intérêt qu'il attache à ce projet de loi, à cause du but auquel il tend. Je suis aussi désireux que mon honorable ami de voir cesser l'état de choses qu'il nous a retracé en termes vrais. Mais je dois faire observer à l'honorable député que toutes mes sympathies, quelques sincères et quelques vivaces qu'elles soient, ne m'empêchent pas de reconnaître que le moyen qu'il nous propose est impraticable et inconstitutionnel. Il suffit de voir l'article I pour se convaincre que nous ne pouvons adopter une pareille loi. Avec la permission de la Chambre, je donne lecture du premier article du projet :

"Il ne sera plus à l'avenir permis à aucune compagnie de chemins de fer, dans la province de Québec, de vendre des billets de passage pour aller d'un point ou d'une station quelconque, dans la province de Québec, à un point ou station quelconque en dehors des limites de la Puissance du Canada, ailleurs qu'aux dépôts ou stations ordinaires des dites compagnies de chemins de fer."

Si la Législature adoptait ce projet de loi, les compagnies de chemins de fer dans cette province n'auraient pas le droit de faire vendre leurs billets ailleurs qu'aux stations. Mais il y a bon nombre de compagnies qui ont des agences ou des bureaux spéciaux dans les villes. Vous ne pouvez les empêcher de tenir ces bureaux ou agences. Ainsi le premier article suffit pour prouver hors de tout doute que ce projet est inconstitutionnel, parce que vous voulez réglementer le commerce, car c'est du commerce, et que nous n'avons pas ce pouvoir, parce que nous n'avons aucun contrôle sur le commerce. Cette objection fondée rend tout le projet inutile. Je suis prêt à reconnaître les bonnes intentions de mon honorable ami, mais il me permettra bien de lui dire qu'il faut de toute nécessité prendre des moyens légaux. Je crois même que la compagnie du Grand Tronc n'a pas réussi après plusieurs tentatives, à faire adopter en première lecture un projet de loi de ce genre. Il ne faut pas essayer d'arrêter l'émigration en gênant la liberté de ceux qui désirent s'éloigner du pays, mais bien en leur fournissant les moyens de bien vivre ici, ou en leur donnant l'équivalent de ce qu'ils peuvent avoir en émigrant aux Etats-Unis. Supprimez tous les agents et cela n'empêchera pas l'émigration. Si les gens vont aux Etats-Unis – et que la Chambre veuille bien remarquer que je prends, pour les besoins de mon argumentation les dires de mon honorable ami

sans m'arrêter à en constater l'exactitude au point de vue des faits – si les gens vont aux Etats-Unis, c'est qu'il y a là de nombreuses fabriques de tous genres qui occupent des milliers de bras; eh bien, M. le président, le Canada commence à être lui aussi un pays manufacturier. Déjà la province de Québec a vu, depuis l'établissement du régime protecteur si éminemment favorable au développement des industries manufacturières, déjà la province a vu plusieurs fabriques importantes commencer des opérations florissantes. On peut compter qu'au fur et à mesure que les industries croîtront en importance et se développeront, le mouvement d'émigration ou plutôt cette tendance de nos compatriotes à aller chercher du travail dans les Etats voisins ira en diminuant parce que nous aurons ici de quoi d'équivalent à ce qui pourra être obtenu aux Etats-Unis. Mais je ne conteste pas le mal que causent certains agents. Je ne doute pas qu'il y a de nos compatriotes qui prennent la route de l'étranger simplement parce qu'ils ont été trompés par des promesses mensongères et qu'il y a de ces pauvres malheureux qui expient leur facile crédulité par les privations les plus dures. Mais je ne puis admettre pour tout cela, que le moyen suggéré par l'honorable député de Shefford soit bon et praticable. Je suis convaincu du contraire, et il ne peut y avoir le moindre doute sur le fait que ce projet de loi est inconstitutionnel, et que ce serait lettre morte, si par impossible, la Chambre l'adoptait. Aussi je prie mon honorable ami de bien vouloir retirer son projet. »

Lafontaine [531] : « Je n'insisterai pas, et je demande la permission de retirer ce projet de loi. »

Le projet de loi tendant à défendre la vente de certains billets de passage sur les lignes de chemins de fer, ailleurs qu'aux bureaux ou stations des compagnies de chemins fer, est retiré.

31 mai 1881

Chapleau [694-699, ici 696] cite « [l]e directeur de l'agriculture, M. Barnard, [qui] a préparé à ma demande un mémoire très-important sur cette question. Ce mémoire est consigné à la fin du rapport général du commissaire de l'agriculture et des travaux publics pour 1880 ». Extrait du rapport : « En développant notre industrie laitière, c'est donc la fortune du cultivateur qui prendra graduellement la place de la gêne, du découragement, de la misère et du dépeuplement par l'émigration, de nos campagnes. »

2 juin 1881

La chambre s'étant formée en comité du budget

Échange complet [758-761]

Président du comité* [758] : « Le crédit de \$10,000 pour aider à la construction de bâtisses permanentes à Montréal est adopté. Immigration et repatriement \$10,000. »

Mercier : « D'après l'état déposé sur le bureau de la Chambre, il y a eu, sur le crédit ouvert l'an dernier pour le même objet, il y a eu de dépensé \$6,000. Sur cette somme \$110 ont été dépensées pour le repatriement, dont \$70 payées au révérend M. Charretier et \$40 à un M. Poulin, gardien, ce qui fait en tout \$110. Suivant moi, M. le président, on devrait petit à petit faire disparaître cette somme de notre budget, puisqu'il n'y a rien de dépensé pour repatrier nos compatriotes. Le montant voté pour l'immigration est une dépense absolument inutile sous tous les rapports. Nous n'en profitons pas ni directement ni indirectement. L'an dernier, le gouvernement nous a dit que peut-être il n'y aurait de dépensés sur le

* Il est probablement question ici de l'orateur de l'Assemblée, Arthur Turcotte.

crédit ouvert à la dernière session, que \$8,000 dont \$5,000 pour l'immigration et \$3,000 pour le repatriement. Je suis en faveur de bien recevoir ceux qui viendront ici avec l'intention de s'y établir. Quelle que soit leur nationalité ou leurs croyances religieuses, pourvu que ce soit de bons sujets, capables de faire des citoyens laborieux et utiles au pays, je dis, recevons-les avec bienveillance, accueillons-les avec empressement même et efforçons-nous de leur rendre leur établissement au milieu de nous aussi facile que possible. Mais je ne puis approuver une dépense dont le résultat est de faire venir ici des immigrants qui, mettant à peine le pied à terre sur les rives du St-Laurent, s'en vont directement grossir la population des autres provinces ou des Etats-Unis. »

Chapleau [759] : « Je dois dire que je suis aussi convaincu que l'an passé de la nécessité de ce crédit. Cette conviction est complète, et je suis étonné qu'un homme occupant la haute position qu'occupe l'honorable M. Mercier puisse se décider à prendre une semblable attitude à l'égard de cet important service. Mon honorable ami ignore-t-il qu'il s'organise un fort courant d'immigration qui sera dirigé vers le Canada? Et veut-il que nous laissions échapper, pour économiser la misérable somme de quelques milliers de piastres, les immenses avantages que nous pourrions compter retirer en prenant notre part de ce courant d'immigration ? Les Américains, gens pratiques s'il y en a et qui ont le talent de tout réduire à une simple figure arithmétique, disent qu'un immigrant vaut pour son pays d'adoption de \$800 à \$1,000. Tous les économistes disent la même chose. Mais, M. le président, la province descendrait dans l'estime de tout le monde, si on ne votait pas cette petite somme pour le service de l'immigration. Récemment le gouvernement a ouvert deux bureaux dans les Cantons de l'Est ; un bureau pour ceux qui parlent la langue française, l'autre pour ceux qui parlent la langue anglaise. Le bureau français a pour mission de renseigner les Canadiens-français qui veulent revenir au Canada et les Français et les Belges qui voudraient aller s'établir dans cette magnifique région de notre province. Ce nouveau service est conduit avec économie et pour le prouver, il me suffira de dire que ces deux bureaux ne coûtent que \$1200, soit \$600 chacun. Et pourquoi voyons-nous chaque année des centaines et des centaines de mille immigrants s'établir aux Etats-Unis et même dans la province d'Ontario? c'est parce que ces pays savent faire les choses. Ils n'y regardent pas de si près lorsqu'il s'agit de faire valoir leurs territoires et d'attirer chez eux ces immigrants qui, par leur travail et leur intelligence aux affaires, font la richesse de leur patrie d'adoption, en même temps qu'ils acquièrent pour eux-mêmes une honnête aisance, même la fortune. Le gouvernement a pris des arrangements spéciaux pour transporter un tiers des immigrants par le chemin de fer du Nord; cela n'est que justice puisque le gouvernement paie; les deux autres tiers sont pour le Grand Tronc. On a pu lire des annonces mensongères dans les journaux disant que les voyageurs avaient eu à souffrir. Cela est faux, je le dis sans la moindre hésitation. Il y avait même des voitures pour transporter les voyageurs jusqu'au bureau d'immigration. Le bureau d'immigration de Lévis ne coûte que bien peu; et l'agence [760] en Angleterre, confiée aux soins de M. O'Neil, si bien qualifié pour remplir cette position, absorbe une autre petite partie du crédit. »

Une voix : « Qu'est-ce qu'on se propose de faire pour l'agriculture? »

Chapleau : « Cette année l'agriculture recevra une allocation plus considérable que celle de l'année dernière. »

Charles-Antoine-Ernest Gagnon (Kamouraska) : « Il importe de s'entendre sur ce sujet. Si nous ne voulons pas dépenser de l'argent du public pour cette fin, ce n'est pas par manque de patriotisme. Non, M. le président, c'est parce que le montant est trop élevé et pour nos moyens et surtout pour les profits que nous en retirons. L'an dernier douze cents immigrés sont arrivés ici et se sont, paraît-il établis dans la province. Le montant dépensé a été de \$8,000, ce qui donne en moyenne \$72 par personnes. Cela fait pour une famille de cinq, de trois à quatre cents piastres. On avouera que c'est beaucoup trop. Mainte-

nant, qu'arrive-t-il dans la majorité des cas? C'est que ces immigrants s'en vont ailleurs et nos dépenses sont complètement perdues. Nous ne sommes pas assez riches pour faire ainsi des cadeaux aux autres provinces du Canada ou aux États-Unis. Je demanderai au gouvernement qu'est-ce qu'il fait pour nos compatriotes pendant que l'on dépense ainsi de trois à quatre cents piastres par familles d'immigrants ? Le gouvernement dépense seulement un huitième du montant qu'il consacre pour l'immigration. Je ne veux pas faire de la critique, mais il me sera bien permis de dire en passant une bonne grosse vérité, que chacun se répète tout bas : c'est que ces immigrants ne sont pas toujours bien recommandables. On en a eu la triste expérience. L'honorable premier ministre a dit que l'agriculture recevra plus cette année. Peut-être qu'il en sera réellement ainsi, mais nous devons cette augmentation au fait que les élections générales sont proches. Dans ce cas il serait bon, jusqu'à un certain point, qu'il y eut des élections tous les ans. A propos des élections, je ne serais pas surpris de voir les électeurs convoqués avant notre retour dans nos foyers. »

Chapleau : « Il n'y a pas de danger pour cela avant un an, l'honorable député peut se rassurer sur ce point. »

Gagnon : « Plus l'honorable premier ministre l'affirmera, moins je le croirai, précisément à cause qu'il me l'affirme. (Rires.) En 1879-80, \$5,000 seulement avaient été mises à la disposition du gouvernement, mais je vois des mandats spéciaux pour \$5,000 additionnelles, c'est-à-dire \$10,000 en tout. Si le gouvernement peut ainsi [761] outrepasser le crédit ouvert, alors nous, députés, nous n'avons que faire de venir ici. Notre présence est inutile, si nous permettons au gouvernement de se servir comme bon lui semble. »

James McShane (Montréal-Ouest) : « Au lieu de voter de l'argent pour l'immigration et le rapatriement, le gouvernement ferait bien mieux de payer un prix raisonnable aux ouvriers qu'il emploie. Je suis allé ce matin aux terrains des édifices publics et j'ai été étonné lorsque des ouvriers qui travaillent là m'ont dit qu'ils ne recevaient pas plus de 75 centins par jour. C'est une honte de voir un gouvernement faire travailler de pauvres ouvriers dix heures par jour et ne leur donner que 75 centins. Il n'est pas étonnant que nous voyions les gens laisser en masse le pays. Il a été question de la fabrique du beurre et du fromage. Je ne vois pas la nécessité de ce crédit. Le beurre de Kamouraska se vend aussi bien que celui d'Ontario. Il est donc inutile d'envoyer un homme en Angleterre ou ailleurs pour apprendre à faire du beurre et du fromage. Cela est complètement inutile, puisqu'en Angleterre on achète déjà notre beurre. Au lieu de cela, on devrait s'appliquer à apprendre aux gens à faire de bonnes tinettes pour leur beurre, afin qu'il ne perde pas la saveur, le bon goût que nos braves cultivateurs savent lui donner, quoiqu'on dise de la vieille routine. »

Président du comité : « Le crédit pour l'immigration et le rapatriement de \$10,000, est adopté. Chemins de colonisation, \$50,000. »

Le débat porte ensuite sur les manières de faire réussir la colonisation.

Jean-Baptiste Couillard Dupuis (L'Islet) [764-765, extrait] : « Quant aux colons, il ne suffit pas de pouvoir les conduire dans la forêt et là soutenir leur courage par la parole patriotique de nos révérends missionnaires. Je me demande, à quoi serviront les fatigues que s'imposent ces prêtres dévoués si on ne trouve pas les moyens pécuniaires pour conserver ces colons sur leurs lots? c'est donc à nous de suggérer ce que nous croyons possible . . . J'espère, que d'autres députés suggéreront tout ce qu'ils croiront de plus efficace. Il faut assurer le succès de nos zélés missionnaires qui auront le double mérite de diminuer l'émigration qui devient alarmante. La vallée du lac St.-Jean est destinée à assurer l'avenir agricole de notre province. Le gouvernement et la Chambre qui contribueront à son avancement, auront bien mérité de la patrie. »

Charles-Edouard Houde (Nicolet) [765-768, ici 766-767] : « En visitant les cantons de l'Est j'ai été très souvent témoin de la misère qu'endure le pauvre colon qui débute au milieu de la forêt pour chercher à arracher du sein de la terre une subsistance pour lui et sa famille. Plus d'une fois j'ai vu de pauvres familles, plongées dans la plus profonde misère, à peine vêtues et qui n'avaient pour toute nourriture qu'un peu de farine de sarrasin et de patates; encore la quantité était-elle très restreinte. Je me disais alors si nos législateurs, ou plutôt si nos gouvernants voyaient la misère qu'endurent ces pauvres malheureux, il me semble qu'ils feraient presque l'impossible pour les aider à se procurer des secours plus considérables et plus en rapport avec leurs grands besoins, au lieu de dépenser, pour attirer ici des étrangers, des sommes d'argent considérables qui, je dois le dire, ne sont profitables qu'à nos voisins les américains, car ils ne font que s'arrêter un peu ici, en passant, pour se reposer de la fatigue du voyage avant de traverser la frontière. Ne serait-il pas préférable d'employer cet argent pour favoriser la colonisation dans nos nouveaux établissements? – L'argent dépensé ainsi nous serait profitable, car ce serait un bon moyen de retenir au milieu de nous nos compatriotes qui ne demanderaient certainement pas mieux, s'ils avaient la perspective d'obtenir de l'encouragement de la part du gouvernement, que de demeurer et vivre au milieu de leurs parents et de leurs amis. Plutôt que d'accorder des sommes d'argent pour des fins très souvent moins utiles et moins nécessaires, ne vaudrait-il pas mieux mettre dans le budget des dépenses, une somme plus considérable, afin de pouvoir encourager l'agriculture et la colonisation d'une manière plus efficace et plus avantageuse? – J'ajouterai qu'il vaudrait mieux même retrancher le crédit pour l'immigration (si le gouvernement ne trouve pas d'autres moyens d'augmenter le crédit pour la colonisation) afin de l'ajouter au crédit pour la colonisation. »

Georges-Honoré Deschênes (Témiscouata) [770-772, ici 771] : « Une chose bien certaine, c'est que nous n'avons pas les chemins de colonisation les plus indispensables. La colonisation souffre, et les Canadiens-français s'en vont aux Etats-Unis, abandonnent notre province, pour aller s'établir ailleurs. Et pourquoi cela, M. le président? parce que la colonisation ne reçoit pas toute l'aide qu'elle devrait recevoir. On semble ne pas comprendre qu'une piastre dépensée pour cette fin rapportera [sic] \$10 en dix ans. Je constate avec plaisir que le crédit pour les chemins de colonisation a été augmenté, mais en face du grand mouvement qui se produit dans toutes les parties de la province, ce montant est loin d'être assez élevé. J'ai dit un mot de la politique des chemins de fer. Ce n'est pas que je sois l'adversaire de cette politique. Je l'ai approuvée, mais ce que je veux, c'est que l'on fasse plus maintenant pour la colonisation, puisqu'il n'y a plus besoin de voies ferrées; car je crois qu'il y en a assez pour satisfaire aux nécessités du commerce. »

Appendice

Discours de l'Honorable M. J. A. Chapleau, premier ministre de la province de Québec, prononcé à Sainte-Thérèse, district électoral de Terrebonne, le 3 novembre 1881 [1083-1099]. Discute [1097] de l'opposition étatsunienne à l'arrivée massive de Canadiens français; Chapleau ne souhaite pas qu'on souffre de cette opposition, mais se réjouit si cet esprit contribue au rapatriement.

Session de 1882

Source : *Débats de la Législature de la Province de Québec – Première session du cinquième parlement de la province de Québec, assemblée le 8 mars 1882* (Québec : L. J. Demers et Frère, 1882).

9 mai 1882

Séance du Conseil législatif

Discussion du projet de loi portant ratification de la vente de la division est du chemin de fer provincial

Ross [377-381; ici, extrait 377-378] : « L'honorable commissaire de l'agriculture a parlé d'école pour nos concitoyens, pour les nationaux, je crois que c'est là l'expression dont il s'est servi. Cette idée est excellente. Je voudrais voir cette école exister d'une manière pratique pour mes concitoyens d'origine canadienne française, eux qui n'ont pas la part qu'ils devraient avoir dans le service des voies ferrées, vu leur nombre, car jusqu'ici on a cru devoir les tenir éloignés des positions lucratives dans ce genre de service, parce qu'ils n'avaient pas, disait-on, l'expérience et les connaissances nécessaires pour faire de bons employés. Je voudrais voir disparaître cette cause, en prenant les moyens de faire des Canadiens-Français des personnes compétentes à remplir des postes importants dans n'importe quelle branche du service de l'exploitation des chemins de fer. Cela empêcherait un bon nombre de nos compatriotes d'émigrer. Mais je me demande si c'est bien en vendant que l'on arrivera à ce but. La compagnie qui se porte acquéreur n'est pas intéressée à instruire les Canadiens-Français. Les deux syndicats ne s'occuperont pas plus de cette école que de l'an quarante, et il faudra renoncer à ces e[s]pérances que l'on a fait luire un instant à nos yeux. »

12 mai 1882

Séance du Conseil législatif

L'ordre du jour appelle la seconde délibération sur le projet de loi pour autoriser la création d'une grande loterie nationale

Alexandre Lacoste (conseiller pour Mille-Isles) [418-419] : « Honorables messieurs, en plaidant ici la grande cause de la colonisation je sais que je n'ai que des sympathies à rencontrer. Aussi ne m'étendrais-je pas sur cette qu[e]stion. Chacun admet que la cause de la colonisation est une question vitale pour nous. Nous avons un territoire immense à coloniser. Les gouvernements qui se sont succédés à l'administration de la province ont toujours compris que de la colonisation de nos terres incultes dépendait l'avenir de notre pays. Aujourd'hui le gouvernement tout en étant aussi bien disposé que ses prédécesseurs, ne peut cependant faire autant qu'il le voudrait à cause du peu de ressources qu'il a à sa disposition. Le mauvais état des finances l'oblige de ne doter que médiocrement cet important service. D'un autre côté les efforts que l'on a faits pour repatrier nos compatriotes n'ont pas réussi comme on l'aurait voulu. Si nous négligeons de prendre les moyens de les ramener sur le sol de la patrie, il arrivera que les enfants qui grandiront sur un sol étranger, s'attacheront à leur nouvelle patrie. On avait compté sur les efforts de l'initiative privée, on avait cru qu'elle se mêlerait activement au mouvement créé en faveur de la colonisation. Mais bien peu s'en occupent. Chacun est plutôt occupé de soi, de sa famille, de ses propres intérêts. Cette forte impulsion nécessaire à tout mouvement créateur de grands résultats ne pouvait être donnée

par des particuliers ayant à consacrer la plus grande partie de leur attention à leurs affaires privées. Il fallait donc que quelqu'un se mît en tête de ce mouvement. Ce quelqu'un a été trouvé. Il y a un homme qui a fait beaucoup depuis quelques années pour la colonisation, qui a déjà fait établir 10,000 colons dans le Nord. Cet homme je n'ai pas besoin de vous le nommer, c'est le révérend curé Labelle. Ayant à cœur la cause pour laquelle il s'est dévoué tout entier, il a fait appel à tous, il a organisé de modiques souscriptions, à 10 sous par tête. Les ministres du culte ont dû à sa prière faire entendre du haut de la chaire sacrée les plus puissantes sollicitations en faveur des colons qui, manquant de tout, s'enfoncent courageusement dans la forêt. Des collectes ont été faites dans les églises, tout, en un mot a été tenté, cependant les ressources mises à la disposition de l'apôtre de la colonisation n'ont pas été suffisantes. Il se trouvait arrêté, mais son zèle lui a suggéré un autre moyen, il s'est dit qu'il fallait que le succès couronnât son entreprise. Préoccupé par cette pensée, il a imaginé une grande loterie. La loi de 1869 consacre le principe des loteries; il aurait pu se servir de cette loi, mais il y avait une objection, c'est qu'elle n'autorise que des prix en nature et non en argent. Les personnes n'auraient pu être trompées par l'exagération qui aurait pu être faite de la valeur des articles donnés en prix, si les prix n'avaient pas été en argent. Il a cru qu'il valait mieux se servir d'une base que tout le monde peut apprécier à sa juste valeur. L'autre Chambre a adopté cette loi, sans y regarder de trop près. Elle l'a faite comme une marque de confiance en cet homme distingué. La première objection signalée par l'honorable conseiller pour Alma, c'est que le principe de cette loi est immoral. C'est vouloir imprimer au front de l'auteur une tache qu'il ne mérite pas. »

Charles-Eugène Boucher de Boucherville (conseiller pour Montarville) [419] affirme que le projet de loi est *ultra vires*.

Lacoste [420-421, extrait] : « Je pose la question suivante : convenait-il de demander cette législation dans les circonstances actuelles. Je dis oui. Il faut coloniser, il faut créer à nouveau et activer le repatriement. Nous avons un grand territoire à coloniser : ce territoire, c'est l'avenir du pays. Le gouvernement, c'est un fait constaté, est impuissant à aider à la colonisation. Quand bien même il doterait ce service d'un crédit de \$100,000 par année, ce ne serait pas encore suffisant, pour satisfaire aux besoins pressants de l'heure actuelle. Il faut des églises dans chaque paroisse. On a compris tellement la nécessité d'avoir des loteries dans certains cas, que dans la loi de 1869 on a pris le soin de le mentionner. Règle générale, il est admis que le gouvernement ne peut subvenir à ces dépenses. »

Le projet de loi est retiré en fin de débat.

22 mai 1882

Gagnon [1463] propose un retranchement des sommes allouées à l'immigration étrangère compte tenu des résultats décevants.

Chapleau [1463-1464, extrait] : « Les économistes s'accordent à dire qu'un homme vaut \$1,000 pour le pays où il va s'établir. Ceci nous prouve que nous ne devons pas hésiter à faire ce petit sacrifice. Nos arrangements avec le gouvernement fédéral nous obligent de faire cette dépense. Au reste, nous en retirons plus de bénéfices qu'on ne le croit généralement. L'an dernier 2700 immigrants, peut-être 3,700 se sont établis dans notre province. Dans ce crédit, il ne faut pas oublier qu'il en a une partie consacrée au repatriement des Canadiens-Français. Je suis heureux de pouvoir dire qu'ils reviennent au pays, nos compatriotes, grâce à la politique nationale et à celle adoptée dans cette province relativement à l'établissement des voies ferrées. Il faut aussi tenir compte du mouvement qui se fait pour diriger sur notre pays une immigration flamande. C'est une immigration extrêmement désirable, qui possède des ressource-

ces. Ce sont en général de bons cultivateurs qui feront parmi nous de bons citoyens. Nous pouvons aussi espérer avoir une immigration du pays des Basques. A Bordeaux, dans le cours de mon voyage en France, on m'a dit que l'on en envoyait en Australie qui auraient fait ici d'excellents colons. »

Gagnon [1464-1465, extrait] : « On paie pour faire venir ici des ouvriers qui viennent faire la concurrence à nos propres artisans, pendant que nous voyons tous les ans un grand nombre d'entre ces derniers abandonner notre province pour aller s'établir aux Etats-Unis et ailleurs. Que l'on consulte le dernier rapport sur le sujet et on verra que la plupart des immigrants que l'on dit s'être établis dans notre province, sont des gens de métiers, tout comme ceux auxquels nous ne pouvons donner assez d'ouvrage pour les empêcher de nous laisser. Beaucoup de colons sont obligés d'aller aux Etats-Unis parce qu'ils ne peuvent vivre sur leur terre. Il est bien beau de parler de patriotisme, d'amour de la patrie, de rester sur le sol natal, mais avant tout il faut manger. Pendant que l'on dépense des milliers de piastres à faire venir des étrangers, on oblige nos compatriotes, ceux qui demeurent ici, et qui ont eu le courage de prendre des terres, on les oblige de payer les intérêts des intérêts sur le prix d'achat de leur lot. C'est une injustice qui me révolte et je ne puis m'empêcher de la condamner de toutes mes forces. »

La proposition de M. Gagnon est déclarée rejetée.

Appendice

Discours de l'Honorable M. J. A. Mousseau, premier ministre de la province de Québec, prononcé à Sainte-Geneviève, district électoral de Jacques-Cartier, le 19 août 1882 [1543-1553]. Discute [1552-1553] de la plaie de l'émigration; Mousseau met en garde contre l'exode rural qui ruine le peuple. La colonisation permet de diriger les Canadiens vers les terres de la province plutôt que vers les Etats-Unis.

Session de 1883

Source : *Débats de la Législature de la Province de Québec – Deuxième session du cinquième parlement de la province de Québec, assemblée le 18 janvier 1883* (Québec : L. J. Demers et Frère, 1883).

16 février 1883

Jonathan Saxton Campbell Würtele (Yamaska) [382-419, ici 409] présente, en tant que trésorier de la province, une évaluation des dépenses publiques : « Le crédit de l'immigration et du repatriement est diminué de \$3,000.00. Le chiffre des crédits demandés pour la colonisation est augmenté de \$8,200.00... »

20 février 1883

Louis-Georges Desjardins (Montmorency) [527-548, ici 540] compare les opérations réelles en 1881-1882 aux dépenses estimées pour l'exercice 1883-1884. Les dépenses augmentent sous la plupart des titres, mais non pour les sociétés d'agriculture (diminution de \$8,863.26) et pour l'immigration et le rapatriement (\$2,600.00).

14 mars 1883

La Chambre siège en comité du budget.

Président du comité[†] : Article 74, immigration et repatriement, \$2,000...

Mercier [1042-1043, extraits] : « Ainsi, comme je viens de le dire, la somme mise à la disposition du gouvernement pour défrayer les dépenses de ce service en 1881-82, a été de \$10,000, et cependant, on voit par les comptes publics de cette même année que l'on a dépensé \$14,475 pour l'immigration et \$125 pour le repatriement, en tout \$14,600 . . . Le gouvernement Joly avait diminué ce crédit à \$5,000 et nous n'en avons pas été plus mal. Lorsque nous avons voté \$10,000, je me rappelle que l'honorable M. Chapleau nous a déclaré qu'il aurait tout probablement assez de \$8,000, bien qu'il préférât être autorisé à approprier \$10,000 pour ce service. A cette occasion, j'ai proposé un amendement portant le crédit demandé à \$8,000 seulement . . . Cette année on demande \$12,000. Quelles sont ces dépenses[?] Nous en trouvons le détail à la page 61 des comptes publics de 1882. Je crois que nous pouvons et que nous devons les réduire à \$5,000. Si je m'oppose à l'ouverture d'un crédit de \$12,000, qu'on veuille bien remarquer que ce n'est pas que je ne voie avec plaisir des honnêtes gens de toutes nationalités et de toutes religions, venir s'établir ici. Je suis disposé à saluer avec plaisir et bonheur leur arrivée au milieu de nous. Les habitants du [R]oyaume-[U]ni sont nos compatriotes en quelque sorte, car ils vivent sous la même couronne que nous. Mais ce que je ne puis pas approuver, c'est que nous payions pour faire venir ici des immigrants qui, une fois débarqués sur les rives du Saint-Laurent prennent une autre direction et s'en vont grossir la population des autres provinces. Combien d'immigrants restent ici! et pendant que l'on dépense ainsi des milliers de piastres pour des gens qui s'en vont, dès qu'ils ont touché nos rives, nous ne dépensons que \$125 pour faire revenir au pays nos propres compatriotes. »

[†] Probablement l'orateur de l'Assemblée, Louis-Olivier Taillon.

Jean Blanchet (Beauce) [1043-1045, extrait] : « M. le président, le gouvernement ne dépense pas un sou pour autre chose que pour le bureau préconisé par l'honorable député de St-Hyacinthe. Il est convenu que la province doit avoir au moins un service quelconque pour la diffusion des renseignements nécessaires pour faire connaître notre province. Or c'est simplement ce que nous avons à l'heure qu'il est. Que l'on consulte le chapitre des dépenses de l'immigration à la page 61 des comptes publics de 1882, et l'on aura la preuve de ce que j'avance. Il y a une dépense que nous ayons décidé d'abolir, celle relative aux repas, qui en 1881, s'est élevée à \$1796.75. Il y a beaucoup d'imprévu dans cette dépense, car s'il arrive un grand nombre d'immigrants les frais sont plus élevés. Je n'aurais pas d'objection à retrancher le mot "repatriement," s'il n'y avait pas de dépenses imprévues qui relèvent de ce service. »

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale sur le budget des dépenses.

Jean-Baptiste-Trefflé Richard (Montcalm) [1047-1057; ici, extraits 1049-1051] : « L'agriculture est encore le meilleur moyen de faire de notre peuple un peuple fort, non-seulement en améliorant sa santé physique, comme je viens de le dire, non-seulement en augmentant sa richesse nationale, qui est une véritable force, surtout dans notre siècle; mais de plus, en arrêtant le courant de l'émigration et en ramenant des états voisins sur notre sol des milliers de nos compatriotes. Il n'y a que la pénible nécessité qui les oblige à s'expatrier. Ils aiment leur Canada tout autant que nous. Leur premier hymne en arrivant à l'étranger, c'est d'adresser au courant fugitif, ce refrain de notre grand patriote : "Va dire à mes amis que je me souviens d'eux." Qu'on leur facilite l'acquisition des moyens de se livrer à la culture de notre sol et nous les verrons revenir gaiement dans leur chère patrie. Qu'on fasse fleurir davantage l'agriculture et nous verrons cesser l'émigration. Quelle [sic] surcroît de puissance ne serait-ce pas pour la province que le talent, l'activité et le travail opiniâtre de ces milliers de nos compatriotes? Mais le moyen le plus puissant que possède l'agriculture pour multiplier notre race, pour accroître notre force, ce n'est pas de donner la santé, ce n'est pas même d'arrêter le courant de l'émigration, c'est un moyen plus fécond et plus précieux, c'est un prodige que les pays étrangers regardent comme légendaire, c'est une qualité qui fait l'honneur et la gloire de notre race : c'est la fécondité de la femme canadienne. La femme canadienne est à ce titre le plus précieux ornement de notre société. Elle est en même temps la fleur la plus vermeille et la plus éclatante . . . De même que la France a toujours été la personnification de l'œuvre de Dieu en Europe, ainsi le Canada, proprement dit, existe pour faire l'œuvre de Dieu en Amérique. *Gesta Dei per Canadenses* de même qu'on dit *Gesta Dei per Francos*. Or, quel est le meilleur moyen de rester religieux et d'accomplir notre mission divine? C'est d'être cultivateur. » Le député explique la plus puissante impulsion à l'agriculture au Québec viendra en donnant une influence et une voix aux cultivateurs de la province dans les couloirs du pouvoir.

Même séance [1064-1065]

La Chambre siège en comité du budget.

Président du comité : « Le comité reprend sa délibération sur l'article 74, immigration et repatriement, \$12,000. »

Gagnon [extrait] : « Cette année on demande \$12,000, et comme M. [Hector] Fabre [agent de la province en France] aura encore ces \$2,500, cela fait \$14,500. Je considère que c'est de l'argent gaspillé. Puisque nous en sommes sur ce sujet, je me permettrai de suggérer une idée, qui vaut mieux que ce que l'on va faire avec cet argent. On devrait tenir une statistique sur le mouvement de l'émigration de la province aux Etats-Unis et dans le Nord-Ouest. On se rendrait par là même compte de l'influence à l'étranger de nos compatriotes. »

15 mars 1883

Henri-Josué Martin (Bonaventure) [1072-1077, ici 1076-1077] : « Voyez, M. le président, quel noble rôle joue le colon dans notre beau pays et quelle belle mission est réservée à ceux qui sont chargés de le régir et de le gouverner. Nous tenons ses destinées dans nos mains, à nous de les faire belles et prospères. Encourageons donc l'agriculture, puisqu'elle est la plus sûre garantie, le soutien le plus généreux de notre peuple. Travaillons avec énergie, ne nous arrêtons pas aux premières difficultés, faisons promptement ouvrir des chemins dans l'intérieur de nos forêts, afin qu'on n'entende plus dire par nos jeunes gens : "que le gouvernement nous donne des chemins et nous irons nous établir sur ses terres." N'ayons pas peur de voter pour cela des sommes aussi considérables que les finances le permettent. Et nous verrons bientôt ces immenses forêts qui s'étendent encore au loin dans différentes parties de la province, disparaître sous la hache du courageux colon, ce vrai patriote qui n'a pas peur d'arroser de ses sueurs le sol qui lui donne le pain de sa famille. Aussi plus tard il aura la consolation de voir les sueurs tombées de son front devenir autant de brillantes piastres d'or. Et nous de notre côté nous aurons le bonheur de voir nos jeunes gens, au lieu de prendre le chemin de l'émigration ou plutôt de l'exil, rester dans notre pays, travaillant à s'y faire un avenir sûr et heureux. M. le président, si le rôle du colon est si noble, si beau, il ne faut pas croire cependant que tout est rose dans sa vie; elle est souvent dure, bien dure, pénible, bien pénible. Les intempéries des saisons lui enlèveront parfois toutes ses espérances, et il aura souvent la douleur de voir sa récolte presque entièrement détruite par la gelée. Alors quel espoir lui resterait-il s'il ne peut avoir recours à ceux qui sont en état de pouvoir le soulager. Les colons sont les enfants chéris du gouvernement et il doit les protéger. Il doit leur venir en aide dans ces circonstances exceptionnelles, quand la main de la Providence s'appesantit d'une manière terrible sur ces pauvres malheureux. »

28 mars 1883

Les Canadiens-Français aux États-Unis

Cet échange [1256-1314] concerne les insultes lancées à l'endroit des Canadiens français des États-Unis par certaines personnalités de ce pays dans leurs fonctions officielles; on proteste de telles déclarations et on discute de l'exposition commerciale qui doit se produire à Boston, où le Québec aura l'occasion de défendre son honneur. L'Assemblée autorise l'impression de cet échange en cahier distinct; celui-ci est toujours disponible : [*Les Canadiens-Français aux États-Unis : Discours des Honorables MM. Paquet, Joly, Marchand, de MM. McShane, Faucher de Saint-Maurice, etc., etc., etc.*](#) (Québec, Assemblée législative de Québec, 1883).

Session de 1884

Source : *Débats de la Législature de la Province de Québec – Troisième session du cinquatrième parlement de la province de Québec, ouverte le 27 mars et close le 10 juin 1884* (Québec : L. J. Demers et Frère, 1884).

16 avril 1884

La colonisation

Guillaume-Alphonse Nantel (Terrebonne) [576-585, extraits] : « [579] La société Montarville se propose d'établir deux cantons à l'affluent de la Kiamika et de la Lièvre, dans une région qui passe à bon droit comme une des plus fertiles de toute la vallée de l'Ottawa. Les membres se recruteront dans les paroisses au Sud, et j'ai lieu de croire que déjà ils ont retenu un bon nombre de lots; cette société se compose d'agriculteurs pratiques des plus éclairés que puissent compter des vieilles paroisses comme Laprairie, Longueuil, Chambly, St. Hubert, St. Constant, etc. On voit de suite toute l'importance de cette fondation destinée à établir un courant non interrompu d'émigration du Sud au Nord de cette province. Du succès de cette entreprise dépend le couronnement de l'œuvre du curé Labelle, qui, pour être entière, complète par toute la région de Montréal, demande maintenant à se répandre dans les paroisses du Sud où elle arrêtera le fléau de l'émigration comme elle a fait dans nos campagnes du Nord du St. Laurent, et du Sud où il se fait de la colonisation . . . [581-582] Mais le plus grand obstacle à la colonisation est certainement l'éloignement des centres à coloniser, et je ne saurais reprendre mon siège avant d'avoir fait quelques remarques sur la nécessité de construire sans plus de retard le chemin de fer qui partirait de St-Jérôme et irait aboutir au canton de Maniwaki. Sans doute la province a peu de ressources, mais il ne faut pas oublier que ce chemin est absolument nécessaire pour développer notre pays, et retenir ici notre population qui émigre et va enrichir l'étranger de son travail manuel et intellectuel. Or, aujourd'hui, c'est le Sud qui émigre surtout, parce que le surplus de la population ne peut s'y établir sur des terres nouvelles. Rapprochez le Nord du Sud par un chemin, et cet éloignement disparaîtra : autrement, il est bien à craindre que le mouvement de colonisation languisse et périsse même entièrement... » Le député recommande [583] un octroi en terres à la compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental; ainsi le gouvernement « réalisera un bénéfice réel tout en colonisant avec plus de rapidité une immense région de belles terres, et en arrêtant le mal de l'émigration qui ronge notre malheureuse population . . . [585] Je reprends mon siège, M. le président, en exprimant l'espoir que cette Chambre, que ce gouvernement de la province française du Dominion, n'oublieront pas que l'un de leurs premiers devoirs, dans la gestion de la chose publique, est de retenir ici les enfants de notre sol, est d'empêcher ce fléau ruineux de l'émigration qui va enrichir l'étranger en nous conduisant à la dégénérescence nationale. On a sans cesse à la bouche les mots de liberté, d'indépendance, d'autonomie provincial. Or quel est le moyen d'assurer la grandeur de notre province, si ce n'est de retenir ici tous ceux qui nous seraient d'un avantage précieux s'ils pouvaient nous donner le concours de leurs bras et de leur intelligence. De quel appoint ne nous seraient pas, sous le régime fédératif, ces 500,000 Canadiens qui manquent à la grandeur de la patrie! Et combien d'entre eux seraient ici, si nous leur avions ouvert nos terres nouvelles! Le colon, le cultivateur canadien est l'espoir de notre province; c'est lui qui doit donner de l'expansion à notre race en s'emparant du sol, comme c'est lui qui n'a cessé de fournir au pays ses défenseurs les plus intrépides et les plus distingués. Chez nous les plus beaux types de la famille souche qui perpétuent le mieux les traditions du passé, et suivent avec le plus de scrupule la pratique des devoirs du citoyen et du patriote, se retrouvent presque toujours au sein de la population rurale. Le colon, le cultivateur canadien, ne l'oublions jamais, a droit à toute notre protection, car il forme, comme la pierre angulaire de notre édifice national. S'il est ce travailleur vigoureux, ce conquérant du sol devant lequel rien ne saurait résister, il est aussi ce citoyen paisible, honnête, observant

le mieux les lois divines et humaines. Il est de plus, comme il l'a été par le passé et comme il entend rester à l'avenir, le sujet le plus fidèle et le plus loyal de Sa Majesté britannique, chose que l'on ne pourrait pas dire de beaucoup de ces gens que l'on fait venir à des frais énormes de pays lointains et étrangers. »

Duhamel [586-587, extrait] : « Je suis heureux de pouvoir dire que les vieilles paroisses souhaitent beaucoup le succès de ces nouveaux centres de colonisation. Il m'a été donné souvent d'entendre dire à des cultivateurs des vieilles paroisses : si nous avions su ce qui nous attendaient dans ces régions, il y a longtemps que nous y serions rendus, ou s'il y avait des chemins, comme nous nous empresserions d'aller coloniser ce sol fertile. Ou bien encore : si les Canadiens savaient quels avantages il y a de s'établir dans le Nord, ils ne voudraient pas aller ailleurs. »

Michel-Dosithée-Stanislas Martel (Chambly) [589-590, extrait] : « Le but de notre société de colonisation [la société de Montarville] est de pousser vers le nord ce courant d'émigration considérable qui va enrichir nos voisins, faire leur prospérité au détriment de notre pays. Nous désirons voir le côté sud du grand fleuve donner une main amicale, patriotique au "Nord" pour faire de cette partie du pays une seconde province, puisque l'étendue de son territoire équivaut en grandeur à l'étendue de la vieille province. Pour moi, le jeune Canadien qui abandonne son pays pour aller se mettre au service du yankee épuise, ruine sa santé dans l'atmosphère corrompu de la manufacture, manque sa vocation et perd ses droits au patrimoine de ses pères. Notre pays est essentiellement agricole, et ses enfants doivent être des cultivateurs. C'est de cette façon qu'un peuple devient grand, devient prospère. Si la France a pu réparer si vite les désastres d'une guerre ruineuse et payer sans s'en apercevoir des millions et des milliards de francs, c'est grâce à l'agriculture qui s'y fait d'une manière si judicieuse et si profitable. Si on veut voir le Grand Nord se peupler promptement, si on veut voir son sol défriché et labouré en tous sens, il faut des chemins pour y arriver. »

Louis Beaubien (Hochelaga) [595-597, ici 596] : « Nous pouvons tous aider à la colonisation de ce pays. Que tous les membres du clergé se donnent la main pour cela et je suis certain du succès. Qu'on s'empare des bonnes terres qu'il y a là, qu'on dirige avec persévérance le courant de l'émigration de nos vieilles paroisses vers cette région riche et fertile et nous aurons accompli un acte qui nous vaudra la reconnaissance des générations qui grâce à nos efforts vivront heureuses dans ces territoires. »

Arthur Boyer (Jacques-Cartier) [597] : « M. le président, la cause de la colonisation c'est la belle cause par excellence. J'ai toujours été en faveur de toutes mesures qui étaient de nature à lui donner de l'essor, à la faire progresser. C'est pour cela que j'ai pensé souvent qu'on ferait mieux de garder pour nous l'argent que nous payons pour des agents d'immigration en Europe ou aux Etats-Unis. Le gouvernement, chaque année, fait voter une certaine somme pour le repatriement des Canadiens qui sont aux Etats-Unis. J'admire beaucoup l'action du révérend Père Labelle. Par ses travaux il cherche à couper le mal dans sa racine, ou mieux encore, à le prévenir, en arrêtant l'émigration. A mon avis il est préférable de travailler à empêcher nos compatriotes de s'en aller plutôt que de dépenser de l'argent pour essayer de les faire revenir. Le meilleur moyen d'activer la colonisation de nos terres, c'est de faire des chemins afin de les rendre accessibles aux gens qui veulent s'y établir. Quand nous aurons de bons chemins nous pourrions aller trouver nos compatriotes émigrés et leur dire de revenir au foyer national. Mais tant que nous n'aurons rien fait pour améliorer leur sort après leur retour dans la province, nous ne devons pas nous mettre en peine pour les engager à revenir, ce serait inutile, comme c'est de l'argent perdu celui que nous dépensons à l'heure qu'il est pour repatrier nos concitoyens. Pour dix qui par aventure se laissent convaincre, il y en a des centaines qui nous laissent. Je puis assurer au gouvernement qu'il aura mon appui quand il nous proposera de venir en aide à l'illustre apôtre de la colonisation, j'ai nommé le révérend Père Labelle. »

7 mai 1884

Le crédit pour les chemins de colonisation

Nazaire Bernatchez (Montmagny) [994-995], ayant soutenu qu'il y a favoritisme partisan dans l'allocation d'octrois aux divers comtés : « Dans cette question je ne regarde pas si un tel ou un tel a voté pour ou contre moi. Cela ne me fait rien. C'est pour moi une question de justice, voilà tout, et j'espère bien ne jamais m'occuper de ces misères-là. La preuve c'est que l'an dernier j'ai demandé au gouvernement de donner un octroi pour le chemin du Cap St-Ignace, parce que la population qui est conservatrice en politique, était sans ouvrage. Rien n'a été fait. Aussi quelle a été la conséquence? Celle que l'on devait prévoir, c'est que la population a émigré. Les uns sont allés aux Etats-Unis, les autres sont allés chercher de l'ouvrage ailleurs. »

23 mai 1884

La Chambre siège en comité du budget et discute de l'item de l'immigration et du rapatriement (\$10,000).

Mercier [1336-1337, extrait] : « On dit que ces immigrants nous apporte [sic] leur argent, [j]e dis, avant de faire venir ici des gens d'Europe, travaillons à faire rester ici nos Canadiens. Ils s'en vont par milliers tous les ans et pour faire venir cinq ou six mille immigrés, on dépense des milliers de piastres. Ces émigrants sont nouris [sic] par nous, mais ils s'en vont ensuite ailleurs. Ils vont dans l'ouest. Quant aux émigrants français, le moins qu'on en aura le mieux se sera, à moins que ce ne soit des cultivateurs. Nous n'avons pas besoin d'ouvriers français. Nous ne devons pas encourager les gens des grandes villes, de Paris ou des autres grands centres de France, de venir ici. Nous n'avons pas besoin de ces gens qui prêche des doctrines anti-sociales que nous n'approuvons pas. Dans son ensemble, notre système est mauvais et lorsqu'il s'agira de la deuxième délibération, je demanderai l'avis de la Chambre à ce sujet. »

Boyer [1337] : « On devrait commencer par garder ici nos compatriotes. Otez la cause de l'émigration; donnez cet argent au Père Labelle et vous aurez plus fait pour le bien du pays que ce que vous faites à l'heure qu'il est. »

Louis-Olivier Taillon (Montréal-Est) [1337-1338] : « Les membres de l'opposition ont été au pouvoir et le gouvernement Joly a fait la même chose que nous. Il n'a pu arrêter le courant de l'émigration. Nous faisons notre possible. Nous sommes tenus de faire notre possible, nous ne sommes pas tenus de réussir. Nous faisons ce que nous pouvons pour favoriser la colonisation et si on est prêt à demander une augmentation de crédit, qu'on le dise. Nous savons que notre population a une tendance de venir demeurer dans les villes. Nous espérons que cela cessera. L'opinion publique est difficile à émouvoir. Cependant nous espérons que la population finira par comprendre que la vie de la campagne est préférable à celle de la ville. Quant au crédit pour l'immigration, nous croyons qu'avec \$10,000 nous resterons dans les limites du raisonnable. Quant à l'immigration française, nous avons donné des instructions particulières à ce sujet, et nous avons dit que ce que nous voulons, ce sont des cultivateurs, surtout de la Bretagne, gens plus facile à acclimater dans notre province. »

Mercier [1338] : « L'honorable procureur général nous dit toujours; mais qu'avez-vous fait vous-mêmes. Cela ne prouve rien. En 1878, nous avons pris le budget de M. Church, voilà ce qui explique notre dépense. En 1881, M. Chapeau nous a dit qu'il ne lui fallait que \$8,000 et cependant il demandait \$10,000, et malgré

cela on a dépensé plus que ce dernier montant. Cette année on va dépenser \$17,000, parti comme on l'est. »

Taillon [1338] : « Lorsque vous avez été au pouvoir, vous avez fait ce que vous nous reprochez maintenant. »

François-L. Desaulniers (Saint-Maurice) [1338] : « Je suis absolument contre ce crédit. Je trouve que cet argent serait beaucoup mieux employé à défricher nos terres et à les coloniser avec nos propres compatriotes. »

Joseph Gibb Robertson (Sherbrooke) [1338] : « Il y a parmi les Belges qui sont venus l'été dernier, des gens qui ont acheté des fermes au prix de \$10,000 à de \$12,000. De ceux qui sont venus à Sherbrooke il y en a qui ont travaillé au chemin de fer et d'autres qui ont acheté de belles fermes dans les cantons de l'Est. »

Taillon [1338] : « Ce mouvement est tel qu'il y a des personnes qui veulent se faire nommer agents des terres sans salaire, seulement pour servir de courtiers entre ceux qui en ont à vendre et ceux qui veulent acheter. Il y a beaucoup de gens dans les cantons de l'Est qui s'en vont pour une raison ou pour une autre. D'autres des vieilles paroisses viennent et achètent [sic] ses terres. Celui qui nous a fait la demande dont je parle assure qu'il fera assez d'argent pour se dédommager de son trouble. »

Louis-Napoléon Asselin (Rimouski) [1338-1339] : « Je voudrais que l'on ne fit voter que le montant absolument nécessaire pour recevoir ceux qui nous viennent de l'étranger. Je ne suis pas en faveur de faire venir ces étrangers, car nos compatriotes sont, après tout, les meilleurs émigrés[.] Il vaudrait mieux employer cet argent pour encourager la colonisation de nos terres par des Canadiens. »

27 mai 1884

Séance du Conseil législatif

Charles Champagne (conseiller législatif pour Mille-Isles) [102-106, ici 105] explique que les revenus du gouvernement fédéral augmentent grâce au tarif douanier tandis que le subside provincial demeure constant; Ottawa profite pourtant des investissements du Québec. « Cet état de choses est intolérable; tous les sacrifices que nous faisons pour aider la colonisation, le repatriement et le défrichement de nos terres incultes, deviennent une charge pour nous, en augmentant le chiffre de nos dépenses, et ne sont profitables qu'au gouvernement de la Puissance qui voit par là ses revenus augmentés tous les jours. Voilà pourquoi il nous faut porter le chiffre de cette indemnité à un dollar par tête, suivant la population des derniers recensements. »

2 juin 1884

Narcisse-Henri-Edouard Faucher de Saint-Maurice [1526-1529] propose la construction d'une voie ferrée traversant les comtés de Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet et Kamouraska et se rendant jusqu'à Edmundston, de sorte à ouvrir la partie sud de ces comtés à la colonisation. Parmi les résolutions [1526] : « Que la province de Québec faciliterait ainsi le rapatriement de nos compatriotes actuellement aux États-Unis et empêcherait une émigration qui est une cause d'affaiblissement pour le pays. »

Session de 1885

Source : *Débats de la Législature de la Province de Québec – Quatrième session du cinquième parlement de la province de Québec, ouverte le 5 mars et close le 9 mai 1885* (Québec : L. J. Demers et Frère, 1885).

6 mars 1885

Adresse en réponse au discours d'ouverture

Nantel [176-190, ici 184-185] : « La décision que le gouvernement a prise d'augmenter les octrois de colonisation sera accueillie avec bonheur non-seulement par cette Chambre mais par le pays tout entier, car l'œuvre de la colonisation est une œuvre éminemment nationale qui préoccupe nos hommes les plus distingués et les plus patriotiques. C'est une œuvre qui a l'appui de tous les cœurs généreux, de tous les esprits éclairés et assurément je ne saurais trop féliciter le gouvernement de la sage détermination à laquelle il en est arrivé. Qu'il soit assuré que tout le pays va lui prêter main forte, car tout le pays comprend que c'est par l'établissement de nos terres nouvelles que l'on pourra réussir à enrayer la funeste émigration qui décime nos campagnes, et est aujourd'hui la seule cause de faiblesse qui puisse nous alarmer sérieusement sur l'avenir de la Province de Québec. Tout le pays comprend aussi qu'il est devenu nécessaire de peupler nos vastes et fertiles vallées du sud et du nord où plus d'un million d'habitants peuvent trouver à s'établir très au large. Tout le pays secondera les efforts du gouvernement actuel qui voit si bien que le moment est arrivé de frapper un grand coup et de donner une impulsion plus qu'ordinaire à ce mouvement national. C'est justement alors que l'industrie souffre et que la population ouvrière est à même de comprendre que la véritable sécurité, que le véritable bien-être, que la plus solide garantie de prospérité et de bonheur résident non dans l'enceinte limitée des villes, mais à la campagne et dans la culture améliorée de notre fertile contrée. J'irai plus loin et je dirai que le pays serait prêt aujourd'hui à s'imposer des sacrifices pécuniaires s'il le fallait pour seconder le gouvernement dans sa patriotique détermination. On ne saurait pas, dans une affaire de cette importance, alléguer la pauvreté de notre trésor. Il faut peupler notre pays, il faut arrêter notre peuple qui émigre et à quoi servirait une caisse qui regorgerait de surplus, si nous ne pouvons garder notre population et lui fournir des moyens de vivre honorablement. Il faut des chemins, il faut des arpentages, il faut que tout citoyen désireux de s'établir sur nos terres nouvelles puisse le faire facilement et avec avantage, autrement il nous laisse pour aller enrichir nos voisins ou traîner une vie pénible et souvent malheureuse au sein des grandes cités. Pourquoi donc le gouvernement reculerait-il devant une politique énergique de colonisation? Pourquoi même ne songerait-il pas à contracter un emprunt spécial et d'un montant suffisant pour satisfaire largement à toutes les exigences? Croit-on que le pays lui retirerait sa confiance pour cela? Oh, non, au contraire, ce que le pays craint ce n'est pas de s'endetter, ce n'est pas de payer une généreuse contribution au trésor public, mais c'est l'emploi douteux, ou extravagant de ses deniers. Or croit-on qu'il refuserait de s'imposer même une légère taxe pour se développer par tout l'immense et fertile territoire qui reste encore à peupler, pour fonder des centaines de paroisses qui augmenteront la force et l'influence de notre province et la mettront en état de jouer le rôle que notre ancienneté, nos institutions et nos lois admirables, le travail, la force, la vigueur et la moralité de notre peuple, son attachement à ses traditions et sa loyauté à la couronne britannique, lui réservent au sein de l'Union canadienne[?] »

24 mars 1885

L'exposé budgétaire

Robertson [377-424, ici 420-421] : « Le rapport du ministre de l'agriculture nous fait part d'un autre fait très satisfaisant en ce qui concerne le nombre de notre population représentée comme quittant le Canada pour les Etats-Unis, année par année. Les statistiques des bureaux des Etats-Unis ne sont pas dignes de confiance et le secrétaire du ministre de l'agriculture démontre clairement leur inexactitude dans l'appréciation suivante : "Je crois qu'il vaut mieux relever les faits principaux qui sont établis par les chiffres représentant le mouvement total des voyageurs partant du Canada et en revenant, par l'ensemble du système du Grand-Tronc, dans l'Est et dans l'Ouest. Les chiffres sont comme suit :

Total allant du Canada aux Etats-Unis	210,941
Moins, les voyageurs européens	<u>9,010</u>
Total net sortis du Canada	201,931
Total entrés au Canada venant des Etats-Unis	206,616
Moins—les voyageurs européens	<u>1,778</u>
Total net rentrés au Canada	<u>204,834</u>
Gain net pour le Canada par la différence entre les rentrées et les sorties	2,907

Je ne doute nullement de l'exactitude de ces chiffres, dont les détails sont exposés dans le présent rapport (Appendice A, B, C, D, E, F et G). Ils ont été officiellement fournis par M. Dawson, l'auditeur du trafic du chemin de fer du Grand-Tronc, et ils démentent absolument l'assertion que le Canada a perdu de sa population par l'émigration aux Etats-Unis, ce qui appert par les chiffres des statistiques des Etats-Unis. Je crois aussi qu'elle détruit également la théorie d'une émigration appréciable du Canada, durant l'année indiquée. Je veux parler d'une immigration nette, la différence entre les sorties et les entrées. Si nous comparons les chiffres aux deux points de Sarnia et de Détroit avec les chiffres du système du Grand-Tronc en question, nous avons les résultats suivants :

Sorties nettes à Sarnia (Port Huron)	38,657
Sorties nettes à Windsor (Détroit)	<u>36,312</u>
Total	74,969
Rentrées nettes à Sarnia	31,411
Rentrées nettes à Windsor	<u>39,338</u>
Total	<u>70,749</u>
Différence montrant la perte du Canada aux deux ports sus-nommés	4,220

Et voilà la vérité à opposer à l'assertion du bureau de Washington montrant que 49,145 Canadiens aient passé aux Etats-Unis par le Détroit et le Port Huron. Je dois constater que pour obtenir ces prétendues statistiques on suit les mêmes méthodes que celles déjà décrites dans mes rapports précédents. Obéissant à vos instructions, j'ai apporté tout le soin désirable à la constatation de ce fait, mais je doute qu'il vaille la peine d'occuper votre attention par une répétition des mêmes détails. Cependant, un fait d'une importance suffisante mérite encore d'être signalé, c'est que le chef des bureaux des statistiques, des Etats-Unis, à Washington, dans son volume de rapports et d'états officiels qu'il publie, chaque année, donne de fait de prétendus détails sur ces pseudo immigrants du Canada, soit sur leur dernière résidence, leur droit de cité, soit sur leur âge, à trois périodes de la vie, leur sexe et leur occupation. Les détails des occupations tels que publiés dans le rapport de M. Nimmo sont exposés dans l'exhibit marqué H que je joins au présent rapport. Il y figure des artistes, des ecclésiastiques, des dentistes, des avocats, des docteurs, des barbiers, des boulangers, des fileurs, des pêcheurs, des hôteliers, des nourrices, des colporteurs, etc., au nombre des chiffres produits. En ce qui concerne ces informations, il suffit d'observer qu'en supposant qu'il soit possible de les obtenir, on ne pourrait se les procurer, qu'au moyen d'un système de questions et de réponses et de l'enregistrement des faits constatés sur les lieux, méthode des plus simples pour celui qui veut la suivre et se renseigner à ce sujet. A maintes reprises, j'ai voyagé dans des chars d'immigrants dans un but d'observation, mais je n'ai jamais vu cette méthode mise en pratique, et le percepteur canadien des douanes, à Sarnia, et d'autres personnes employées dans les bureaux officiels, au même endroit, tous au courant de ce qui s'y passe, m'ont assuré, que jamais rien de tel n'a été fait. Il s'en suit, indéniablement,

que les prétendues informations dans les détails que j'ai indiqués, ne peuvent être obtenues que par des méthodes telles que celles décrites par M. Avery, M. Irwin et autres personnes officiellement employés au service des Etats-Unis, ainsi que le fait a été démontré par les témoignages, recueillis en présence du comité d'émigration du parlement canadien, en 1884, à savoir : par un procédé décrit par eux d'une façon non équivoque, comme une simple fabrication." »

1 avril 1885

Interpellations et réponses [596-597]

Faucher de Saint-Maurice : « Dans le but de mettre en garde l'élément canadien contre l'immigration canadienne aux Etats-Unis, le gouvernement se propose-t-il d'attirer l'attention de la province de Québec sur la loi sévère passée par le Sénat des Etats-Unis contre l'emploi du travail étranger, loi qui semble frapper tout particulièrement les Canadiens-français de cette province? La dépêche mentionnant cette loi si arbitraire pour nos compatriotes émigrés se lit comme suit et a été adressée au *Star* de Montréal :

"Projet de loi contre l'emploi du travail étranger.

"Loi sévère passée par le Sénat des Etats-Unis.

"Washington, 18 février. Dans la Chambre du Sénat, aujourd'hui, l'ordre du jour a appelé la discussion sur le projet de loi proscrivant l'emploi, par contrat ou engagement, de la main d'œuvre étrangère. M. Butler a proposé un amendement décrétant 'que tout aubain ou étranger venant aux Etats-Unis pour y travailler, en vertu d'une convention préalable, sera passible d'une amende n'excédant pas \$1,000, ou d'un emprisonnement n'excédant pas douze mois, et que toute personne qui emploiera ainsi les services de cet aubain ou étranger sera passible d'une amende n'excédant pas \$2,000 ou d'un emprisonnement n'excédant pas deux ans.' M. Butler offrit de substituer son amendement au projet de loi même, et déclara qu'il ferait autant que qui que ce soit pour protéger le travail de ses compatriotes : 'Mon amendement, ajouta-t-il, atteindra le but désiré, tandis que le projet de loi du comité n'y parviendra pas.' M. Blair dit que certaines personnes n'ont pas examiné soigneusement le projet de loi, qui atteindra l'objet voulu. M. Saulsbury propose un amendement à l'amendement de M. Butler, décrétant que toute personne ou corporation qui donne de l'emploi à un aubain ou étranger venu aux Etats-Unis, sans le dessein arrêté de devenir citoyen des Etats-Unis et d'y établir son domicile permanent, se rend coupable de délit. M. Saulsbury fit allusion au grand nombre de Canadiens-français qui viennent travailler dans les fabriques de la Nouvelle Angleterre, au détriment des ouvriers américains. M. Butler accepte l'amendement de M. Saulsbury. L'amendement de M. Butler est alors rejeté par un vote de 36 contre 14. M. Lapham propose d'amender le projet de loi de façon à ce que ses dispositions s'appliquent aux chanteurs de profession, sa proposition est écartée. On accepte un amendement de M. . . . [illisible] soustrayant les artistes de profession aux effets de la loi. M. Morgan désire qu'on exclue aussi les 'artisans,' mais le Sénat rejette sa proposition. Un amendement décrétant que tout le montant de l'amende perçue sera payé au trésor des Etats-Unis, au lieu d'appartenir à la personne qui aura la première intenté la poursuite, est voté, malgré les efforts énergiques que fait M. Blair pour démontrer que cet amendement va entraver considérablement les bons effets du projet de loi. Le comité fait alors son rapport au Sénat. M. Hawley propose que le projet de loi soit renvoyé au comité judiciaire, avec instructions de présenter à la Chambre, d'ici au 20 du courant, un projet de loi susceptible d'atteindre mieux le but réellement désiré, mais cette proposition est rejetée, et le projet de loi passe par un vote de 59 contre 9." »

Taillon : « Le gouvernement est d'opinion que l'interpellation de l'honorable député et la presse de cette province donneront assez de publicité à cette affaire; il ne croit pas devoir intervenir. »

15 avril 1885

Les chemins de fer d'Ottawa et de la Gatineau

Martel [863-864] : « M. le président, ce chemin de fer, s'il est fait, est appelé à jouer un rôle très considérable dans le développement des ressources de cette contrée. Il y a le canton Kiamika, où il y a déjà quelques mois, des colons sont allés s'établir, et le courant ne ferait que s'accroître dans de grandes proportions si on ouvrait ce territoire au moyen d'une voie ferrée. On se plaint que nos gens vont aux Etats-Unis; eh bien! la colonisation du nord a pour but d'enrayer cette émigration déplorable. Là il y a de magnifiques territoires à coloniser. M. Benoit, si bien connu pour la large part qu'il prend dans le mouvement de colonisation, est allé explorer ces territoires et il rapporte qu'il y a trouvé des terres aussi riches que dans les plus belles parties du pays. Je sais qu'au printemps un grand nombre de personnes se proposent d'aller se fixer dans ces nouveaux cantons. Il faut donc que le gouvernement se hâte de favoriser ce courant d'émigration. Je dois lui rendre, en passant, le témoignage qu'il a favorisé les opérations de notre société en parachevant le chemin Chapleau, mais son devoir ne s'arrête pas là; au contraire, il l'oblige à continuer ce qu'il a fait jusqu'ici, et qui a produit de si bons résultats. »

20 avril 1885

Les achats de livres [échange complet, 1007]

Gagnon : « J'ai l'honneur de proposer qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre, une liste ou le catalogue de tous les livres et brochures publiés ou achetés par les différents départements publics depuis le 1er novembre 1879, non compris le département de l'instruction publique; la dite liste donnant par chaque département et dans autant de colonnes, l'année de l'achat, le titre de l'ouvrage, le nom de l'auteur, le nombre de copie et le coût. M. le président, dans les comptes publics de 1883, on voit qu'il a été payé \$100 pour 500 copies d'un ouvrage, et en 1884, 250 copies du même ouvrage ont coûté cette fois \$100 encore. Je veux avoir l'explication de cette différence dans le nombre d'exemplaires, bien que la somme payée soit dans les deux cas la même. »

Mercier : « M. le président, il se passe quelques fois de drôles de choses. M. Tassé a fait une conférence il y a quelque temps à Lowell aux Etats-Unis. Pour cela il a reçu \$500. J'avoue que c'est un homme fort heureux. Le paiement s'est fait par un procédé assez extraordinaire. Il tire une traite sur le gouvernement. On accepte la traite sans l'autorité d'un arrêté du conseil, ni rien du tout, et plus tard on prend un arrêté du conseil et l'argent est payé. »

Taillon : « M. Tassé n'a pas été payé pour faire une conférence, mais pour une brochure qui a dû sentir aux Canadiens-Français aux Etats-Unis. »

George Washington Stephens (Montréal-Centre) : « Pourquoi dépenser de l'argent pour ces brochures? »

Blanchet : « C'est pour favoriser le repatriement. »

Félix-Gabriel Marchand (Saint-Jean) : « Vous avez le comité d'immigration pour y voir. »

La proposition de M. Gagnon est adoptée.

22 avril 1885

Le chemin de fer de St-Jérôme à N.-D. du Désert

Nantel [1129-1138] : « [1129-1130] J'ai l'honneur de proposer qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre, copie de toute requête adressée au gouvernement de cette province ou à aucun de ses membres demandant une aide pour la construction du chemin de fer de Montréal et Ouest se dirigeant de St-Jérôme à Notre-Dame du Désert . . . Voici, en résumé, les raisons que la compagnie pourrait apporter à l'appui de sa demande . . . Ce vaste champ de colonisation où il y a déjà vingt cinq cantons colonisés ou en voie de colonisation depuis 1876, sans compter les paroisses de St-Sauveur, St-Hypolite, Ste-Adèle, Ste-Marguerite et Ste-Agathe, est l'arrière-contrée (back country) de la région de Montréal et le seul endroit où la métropole commerciale et industrielle de tout le Canada, puisse envoyer—ainsi que les districts ruraux qui l'avoisinent et en dépendent—le surplus de sa population; si on ne lui ouvre pas ce pays, ses habitants—surtout ceux des comtés du Sud—émigreront comme ils l'ont déjà en assez grand nombre, vers les Etats-Unis. Ils ne demandent qu'à s'établir sur ces nouvelles terres, mais ils ne peuvent y songer aujourd'hui, car ils manquent des voies de communication nécessaires pour le transport des voyageurs, des vivres et des produits de la ferme. Il faut s'enfoncer dans la forêt à plus de trente lieues de St-Jérôme et c'est trop demander au courage de l'habitant des vieilles paroisses . . . [1131] Ce chemin par la grandeur de ses proportions et de ses avantages—car il ferait établir des milliers et des milliers d'habitants sur les terres du Nord—est nécessaire pour protéger et fortifier la grande voie de navigation du St-Laurent, qui est, pour la province, la voie nationale du commerce et le débouché naturel des provinces occidentales du Canada. Or cette voie sera toujours menacée par la concurrence du sud ou des Etats-Unis, qui cherchera à entraîner de son côté le trafic de l'Ouest; mais plus elle sera abondamment alimentée, plus elle absorbera le trafic de l'Ouest, et plus elle sera puissante pour lutter contre ses rivales du Sud . . . [1132] Dans le sud on émigre, la population décroît; dans le nord on s'établit sur les nouvelles terres qui sont à proximité et la population augmente rapidement. Qu'on rapproche le nord du sud par des communications faciles, par une voie ferrée, et tous nos *gens* s'établiront ici a[u] lieu d'aller enrichir l'étranger . . . [1137] Le chemin de fer des cantons du Nord est pour la région de Montréal ce qu'est celui du lac St-Jean pour Québec : tous deux sont nécessaires non seulement à ces villes pour le développement de leur commerce et de leur industrie, mais encore pour ouvrir un champ de colonisation capable de recevoir l'excédant de leur population et, sous ce rapport, la nécessité de ces chemins de fer s'étend aussi à tous les districts ruraux qui, suffisamment peuplés déjà, devront nécessairement émigrer soit autour du lac St-Jean, soit dans l'immense vallée d'Ottawa, soit aux Etats-Unis ou encore à Manitoba. On restera au pays, si l'on peut s'y établir facilement et s'y mettre à l'aise sur des terres valant au moins celles de l'étranger; autrement on s'en ira enrichir l'Américain ou se fixer dans une province où l'élément catholique et français ne jouera, surtout dans l'avenir, qu'un rôle insignifiant. »

Martel [1141-1142, extrait] : « Les vieux comtés de cette province sont trop étroits pour la population qu'ils contiennent, il nous faut d'autres terres, ou sinon nous verrons notre jeunesse vigoureuse traverser la ligne quarante-cinquième et aller perdre leur santé dans le travail des usines et des fabriques. Oui, M. le président, nous nous occupons de cette question. Nous avons organisé une société pour fournir à la jeunesse les moyens de coloniser la vallée de l'Ottawa. Nous faisons ce que nous pouvons pour l'encourager. Je souhaite que la compagnie du chemin de fer Grand Nord trouve des ressources pour exécuter son projet. Par là nous serons certains que le territoire du nord sera colonisé, et par là aussi nous donnerons à notre jeunesse de quoi à se multiplier. »

28 avril 1885

Délibération sur le budget

Deschênes [1266-1268, ici 1267] : « En face de ces faits, je ne puis être de l'opinion de l'honorable chef de l'opposition qui prétend que le parti conservateur n'a pas fait ce qu'il devait faire pour la colonisation. Et pourtant je n'ai pas dit un mot des dépenses qu'il a faites pour l'agriculture. Je suis convaincu qu'avec les chiffres que j'ai mis devant la Chambre, nous pourrions démontrer au peuple ce que le parti conservateur a fait pour lui. Il y a aussi le repatriement. Je puis dire que j'ai réussi à engager le gouvernement à ouvrir un établissement de repatriement dans mon comté. Et aujourd'hui il y a au-delà de 300 familles qui sont revenus [sic] au pays et qui sont établies là. Ces gens sont maintenant au milieu de nous et sont contents. C'est encore un bon point à mettre au crédit du parti conservateur. »

4 mai 1885

La résolution suivante est adoptée dans les formes réglementaires : [1402]

Attendu, que dans l'intérêt de l'immigration et du repatriement, il est nécessaire de venir en aide à certaines personnes établies sur les terres de la couronne en vertu des dispositions du statut 38 Victoria, chapitre 3 : En conséquence il est résolu :

I. Le lieutenant gouverneur en conseil pourra, sur la recommandation du commissaire des terres de la couronne, accorder, aux termes qu'il lui plaira de fixer, la remise totale ou partielle des sommes actuellement dues à la couronne en vertu du statut 38 Victoria, chap. 3.

Un projet de loi basé sur cette résolution est déposé sur le bureau de la Chambre.

8 mai 1885

Le budget – Le crédit pour l'immigration et le repatriement

La Chambre délibère sur le crédit de \$10,000 pour le service de l'immigration et le repatriement.

Gagnon [1492, extrait] : « M. le président, je ne surprendrai pas, à coup sûr, la Chambre, en lui soumettant ma proposition annuelle. Je propose donc qu'il soit résolu que cette Chambre regrette que les montants qui ont déjà été dépensés, pour l'encouragement de l'immigration européenne, n'aient pas donné de résultats plus satisfaisants, lesquels résultat, n'ont pas été du tout en proportion des sommes dépensées; et à moins que le gouvernement, par ces moyens, ne parvienne à retenir plus d'immigrants dans la province, cette Chambre est d'opinion qu'à l'avenir, un montant aussi considérable ne soit pas continué. »

Mercier [1493] : M. le président, nous ne sommes pas contre l'immigration, mais nous croyons que cet argent est gaspillé, car nous ne voyons pas de résultat pratique. Nous repoussons ce crédit parce que nous savons que cet argent est gaspillé. Nous payons deux agents à Sherbrooke et là où il n'y a pas de port de mer où débarquent les immigrants? Nous n'avons qu'un agent à Montréal et qu'un seul à Québec. On voit avec quel soin ce service est organisé. Vous avez payé \$500 à M. Tassé pour rien. Vous dépensez \$10,000 et vous ne pouvez nous montrer aucun bon résultat. Qu'on ait une bonne politique d'immigration, qu'on amène ici de bons fermiers, nous applaudirons. Nous ne sommes pas contre ce service, je le répète, mais

nous sommes fatigués de voir cette dépense inutile se faire, et de voir des gens que nous nourrissons passer à notre nez pour aller dans l'ouest. Tous les ans on voit de nos compatriotes aller aux Etats Unis et on ne fait rien pour eux ! Nous sommes en faveur d'une dépense qui nous rapporterait quelque profit, mais nous ne pouvons pas approuver celle-là. »

Jacques Picard (Richmond-Wolfe) [1493] : « Les libéraux nous reprochent cette dépense et quand ils étaient au pouvoir, ils ont fait la même chose. Tout le monde sait que la province d'Ontario fait des sacrifices pour attirer des immigrants chez elle. Nous devons de notre côté faire quelque chose. J'admets que depuis quelques années, nous n'avons pas obtenu des résultats en proportion des sacrifices que nous avons faits. Mais il faut mettre un certain montant et il est difficile d'en mettre moins que cela. On dit qu'à Sherbrooke il y a deux agents, c'est vrai, mais les salaires de ces deux officiers ne font pas plus qu'un salaire ordinaire. Il nous arrive dans cette région des familles françaises qui ne parlent pas l'anglais, et il fallait pour les renseigner un agent français; voilà pourquoi il y en a deux, mais le salaire n'est que de \$400 chacun. L'agent français a été nommé aussi pour recevoir les familles venant des Etats-Unis. »

L'Assemblée législative n'a pas adopté. [1495]

Session de 1886

Source : *Débats de la Législature de la Province de Québec – Cinquième session du cinquième parlement de la province de Québec, ouverte le 8 avril et close le 21 juin 1886* (Québec : L. J. Demers et Frère, 1886).

9 avril 1886

Adresse en réponse au discours d'ouverture

Joseph-Norbert-Alfred McConville (Joliette) [211-216, ici 212-213] : « A propos de colonisation, je me demande quelle peut être la cause de l'émigration toujours croissante de notre population vers les Etats-Unis, émigration contre laquelle on n'a pas encore pu trouver de remède efficace, et que j'attribue aux circonstances suivantes : Nous avons sur les deux rives du St-Laurent une vallée riche, fertile, depuis longtemps établie; il n'y est plus question de colonisation; au sud et à l'est encore on a déjà tout établi; et les 100,000,000 d'acres de terre qu'il nous reste à coloniser se trouvent au nord du St-Laurent. Je crois que ce côté-ci des Laurentides n'offre pas au colon un encouragement suffisant pour le retenir ici; car le colon, qu'on le remarque bien, se recrute presque invariablement parmi la classe pauvre; il lui faut par conséquent, outre le courage d'affronter la forêt, la perspective d'une rémunération sûre et durable pour les privations auxquelles il s'expose. Au delà du sommet des Laurentides, c'est autre chose. Il y a bien longtemps que l'on vante la vallée du Lac St. Jean, que les vénérables abbés Brassard et Provost ont fait connaître les richesses de la Mattawa [sic]; et plus récemment le vénérable Père Labelle, le dernier mais non le moindre, a constaté aussi, qu'à une certaine distance, il existe sur l'Ottawa, un vaste champ tout ouvert à la belle œuvre de la colonisation. Il ne manque plus que les voies de communications que le gouvernement se déclare prêt à entreprendre et à terminer pour y arriver. Empressons-nous donc de profiter de ces bonnes dispositions, complétons les travaux commencés[,] entreprenons-en de nouveaux, rendons facile l'accès à ces régions fertiles que l'on connaît et la colonisation avancera rapidement; l'émigration dont on se plaint, diminuera, cessera même je l'espère; plus que cela notre population, gardant pied au milieu de nous, nous pourrions alors même avec succès, attirer l'étranger pour venir nous aider à accomplir nos destinées. »

Elie Saint-Hilaire (Chicoutimi-Saguenay) [217-221, ici 219] : « N'avons-nous pas, par exemple, les grandes questions d'agriculture, de colonisation qui sont loin d'être parvenues à leur parfait développement et qui sont pourtant les deux principaux [sic] artères qui doivent alimenter notre vie nationale? L'agriculture pour nous apprendre à tirer du sein de la terre le plus de profits avec le moins de frais possible, pour nous débarrasser de cette routine qui dans certaines localités épuise encore le sol et y appauvrit la population; la colonisation pour nous fournir les moyens d'envoyer sur les terres nouvelles le surplus de la population des villes et des vieilles paroisses et empêcher ainsi les enfants du sol de s'expatrier. »

14 mai 1886

Discussion sur le budget

John Whyte (Mégantic) [1153-1168, extraits] : « [1161] En réponse, les honorables députés de la droite diront sans doute que la population augmente d'année en année, que conséquemment les dépenses doivent s'accroître. A ceci je réponds qu'il n'est pas vrai que la population va en augmentant, et je suis prêt à donner une preuve indéniable et des plus certaines à l'appui de mon assertion. Prenons les statistiques

municipales préparées avec soin par un officier du gouvernement et qu'y voyons-nous? [1162] Cet employé payé par le gouvernement, dit dans son rapport pour la même année : "J'ai déjà attiré votre attention sur les grandes différences qui existent, quant à ce qui regarde la population, entre les chiffres contenus dans les rapports municipaux et ceux du recensement fait par le gouvernement fédéral en 1881. Depuis cette année, j'ai consacré une attention toute spéciale à la recherche des causes de ces différences, et la correspondance que j'ai eue avec les secrétaires trésoriers sur ce sujet, démontre clairement que leurs chiffres donnant le nombre de la population sont exacts. La différence entre ces chiffres et ceux du recensement provient de la différence du système suivi en faisant le dénombrement. Le recensement donne la population *de jure*, celle qui est considérée avoir son domicile dans la province, tandis que les rapports municipaux donnent la population *de facto* c'est-à-dire le nombre de personnes *demeurant* actuellement dans le pays. Ainsi, dans le cas d'une famille, dont trois ou quatre membres sont aux Etats-Unis, le recensement fait par le gouvernement fédéral donne le nombre complet de la famille, tandis que le recensement municipal donne seulement celui des membres de la famille qui demeurent actuellement dans le pays. Il est facile de comprendre que dans des localités d'où il y a une émigration considérable et malheureusement il n'y en a que trop, de celles-là, des différences comme celles que j'ai signalées doivent être grandes. De plus l'explication que j'en ai donnée est corroborée par plusieurs secrétaires-trésoriers qui ont agi comme énumérateurs pour le gouvernement fédéral quand le recensement de 1881 a été fait. Dans l'ensemble ces statistiques sont aussi exactes que des statistiques [sic] officielles peuvent être et on peut se fier aux renseignements qu'elles contiennent. D'après les rapports qui ont été envoyés, il paraît que la valeur des propriétés immobilières taxables a diminué de \$2,203,412 ou 1,13 par cent, c'est-à-dire qu'elle a diminué de \$197,230,170 en 1882, à \$195,026,758 en 1883. Cette diminution peut probablement être attribuée à l'émigration. La valeur des immeubles, comme les autres choses, est réglée par la loi de l'offre et de la demande, de manière que dès qu'un [1163] certain nombre de propriétaires abandonnent leur terre et laissent le pays, il est évident que, l'offre étant plus forte que la demande, la valeur de la propriété doit diminuer. Le nombre d'acres de terres arables a aussi diminué de 34,468 acres ou 0,22 par cent, comparé à 1882[.] Cette diminution est apparemment due à l'abandon des terres de la couronne occupées par des colons. Dès qu'un colon s'établit sur un lot du gouvernement, ce lot peut être taxé et est généralement entré sur le rôle d'évaluation, mais quand il est abandonné par le colon, il revient ordinairement au gouvernement et, comme les terres de la couronne ne peuvent être taxées, il est biffé du rôle d'évaluation. La correspondance que j'ai eue avec les secrétaires-trésoriers montre que, dans certaines localités au moins, les obstacles dans la voie de l'occupation des terres du gouvernement et conséquemment de la concentration de la population dans les nouveaux établissements, a eu pour résultat de chasser les colons et de leur faire abandonner leurs terres. Ce résultat peut être aussi expliqué par les cancellations opérées par le département des terres de la couronne pour non-accomplissement des conditions imposées aux colons qui prennent des terres de la couronne." . . . [1167] Je demanderai au spectateur impartial, quel est le résultat des sept dernières années d'administration par le grand parti conservateur dans la province de Québec et dans tout le Canada? Ne sommes-nous pas justifiables de dire, M. le président, que les électeurs ont été trompés par de fausses promesses? Suivant la parole des chefs de ce parti, nous étions pour avoir des années d'abondance et il va de soi, nous n'avions nullement à craindre la dépression. L'émigration du Canada devait être arrêtée. Pour ce qui concerne les finances, les retranchements et l'économie devaient être à l'ordre du jour. Telles étaient, M. le président, les promesses faites par le parti conservateur. Maintenant, que l'on considère ce qui est arrivé dans le cours de leur administration. Qu'avons-nous à l'heure qu'il est? des temps durs et de dépression au lieu de l'abondante prospérité promise. L'immigration [sic], bien loin d'être arrêtée, est plus considérable que jamais dans cette province. Au lieu des retranchements dans les finances, nous avons des gaspillages et des extravagances dans toutes les branches du service public. Au lieu d'un peuple prospère et heureux, nous avons eu une rébellion dans le Nord-Ouest, où beaucoup de sang et d'argent ont été perdus. »

19 mai 1886

Le projet de chemin de fer de la frontière du sud

Faucher de Saint-Maurice [1215-1231] réitère [1215-1216] les résolutions votées le 2 juin 1884 et ajoute [1230-1231] : « J'espère que l'Assemblée législative va se rendre aux désirs des comtés de Bellechasse, de Dorchester, de Montmagny, de l'Islet, de Kamouraska et qu'elle permettra la formation d'un comité spécial chargé de s'enquérir de la possibilité de la construction d'une voie ferrée qui permettrait aux colons de fonder nombre de paroisses nouvelles, au lieu d'aller chercher à l'étranger le pain quotidien, toujours chèrement gagné, et le plus souvent ne rencontrer dans l'expatriation que la misère et l'abandon. »

Faucher de Saint-Maurice [1236-1237, extrait] : « Je veux aussi aller devant mes électeurs muni des documents nécessaires pour faire une campagne en faveur de la colonisation et aussi pouvoir, aidé de mes collègues, essayer d'enrayer le courant d'émigration aux Etats-Unis. Je ne veux pas toucher aux privilèges du gouvernement fédéral. Ce que je veux est qu'on me permette, ainsi qu'à mes collègues qui représentent les comtés intéressés, de recueillir les documents importants qui sont de nature à faire connaître les sources de richesses qui existent dans la région située au sud des comtés de Bellechasse, Dorchester, Montmagny, l'Islet, Kamouraska, etc[.] J'espère que la Chambre m'aidera dans cette mesure patriotique. »

Session de 1887

Source : *Débats de la Législature de la Province de Québec – Première session du sixième parlement de la province de Québec, ouverte le 27 janvier et close le 18 mai 1887* (Québec : L. J. Demers et Frère, 1887).

21 mars 1887

Suite de la délibération sur l'adresse en réponse au discours du trône

Laurent-Olivier David (Montréal-Est) [122-133, ici 126-127] : « M. le président, quels sont les résultats de la confédération? Ces résultats sont déplorables. Des déficits partout et la centralisation du pouvoir fédéral s'accroissant davantage tous les jours. La hache de la centralisation entamant toujours davantage l'arche de l'autonomie des provinces. Nos gens s'en vont malgré la prospérité qu'on nous avait promise. Les faits démentent les assertions contraires que l'on met de l'avant. Depuis 1867, deux ou trois cent mille de nos concitoyens sont partis d'ici, et ceux qui refusent de remédier à une telle situation se laissent aveugler par l'esprit de parti. Le mouvement de notre population est un autre argument contre la confédération. Comment peut-on vanter la prospérité d'un pays décimé par l'émigration? Avant la confédération l'émigration avait fait des ravages considérables, mais depuis elle a été terrible. Il a été constaté par M. Rameau, cet ami de notre nationalité, que la proportion normale ou naturelle de notre accroissement est de 3.40 par an; d'autres ont établi que notre population se doublait tous les vingt-deux ou vingt-trois ans. Or, comme elle était de 1,111,566 âmes en 1861, elle aurait dû s'élever en 1881 à au moins 1,700,000, pendant qu'elle n'était à cette époque que de 1,358,460. Donc, nous avons dû perdre depuis vingt ans trois à quatre cent mille âmes. Ah! à ceux qui nous vantent les bienfaits du nouveau régime nous avons bien le droit de dire : rendez-nous compte du vide immense fait au sein de la nation canadienne. »

29 avril 1887

La Chambre siège en comité des subsides.

Budget des dépenses de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1887, préparé tel que prescrit par le statut 39 Victoria, chapitre 6. [extrait, 937]

Agriculture, immigration, repatriement et colonisation.—Écoles d'agriculture, 3 à \$800 chacune, \$2,400; écoles d'agriculture pour les aider à établir des beurreries et fromageries, 3 à \$1,000 chacune, payables en trois ans, troisième et dernier versement, \$1,000; beurreries et fromageries, traitements et frais de voyage, \$1,500; immigration et repatriement, \$4,000; sociétés de colonisation, \$5,000. »

16 mai 1887

Le repatriement de nos compatriotes émigrés aux États-Unis [ici dans sa totalité, 1183-1185]

Albert-Alexandre Lussier (Verchères) [1183] : « J'ai l'honneur de proposer qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre, copie de la pétition présentée au gouvernement par M. Lapalme et autres, du Massachusetts, au sujet du repatriement de nos compatriotes émigrés aux États-Unis. M. le président, comme l'heure est avancée, je ne désire pas faire de longues remarques sur cette proposition. Cependant la Chambre me permettra bien de dire en peu de mots, les motifs qui m'engagent à attirer son attention sur

cette importante question du repatriement de nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis. Dans la séance du samedi, le 7 courant, j'avais l'honneur de poser l'interpellation suivante au gouvernement : "Vu les proportions considérables de l'immigration européenne, le gouvernement a-t-il l'intention de favoriser l'œuvre du repatriement de nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis? Si oui, par quels moyens? Qu'il nous les indique." A cette question, l'honorable premier ministre a bien voulu répondre comme suit : "Cette question est sous la sérieuse considération du gouvernement." M. le président, j'ai été heureux d'apprendre que le gouvernement étudiait de son côté cette question et qu'il partageait par là même les désirs patriotiques de ceux qui cherchent les moyens de faire revenir au pays ces pauvres compatriotes, que des malheurs ont forcés de prendre le chemin de l'exil. Depuis plusieurs mois, la presse, fidèle à sa noble mission, nous a fait connaître le mouvement qui existe parmi les groupes de nos compatriotes des Etats-Unis, et qui a pour [1184] but de faciliter le retour de ceux de nos frères qui veulent revenir au Canada. J'ai suivi avec un vif intérêt les diverses phases de ce mouvement et j'ai été touché de la sincérité de ceux qui veulent se repatrier. Je me suis demandé s'il n'y avait pas là une occasion exceptionnellement favorable pour nous de ramener ces compatriotes qui désirent féconder de leur travail le sol de la patrie. J'ai étudié les rapports qui ont été préparés par les délégués des conventions qui ont été tenues à cet effet. Je me suis renseigné autant que je l'ai pu et le résultat de ces études m'a confirmé dans la conviction que chez un nombre considérable de nos compatriotes des Etats-Unis, on désirait revenir au pays. C'est en vue de donner à ce mouvement une forme pratique que l'on s'est adressé au gouvernement de la province de Québec pour lui demander son concours à l'établissement de ceux qui reviendraient parmi nous. Je ne doute pas que le gouvernement fera tout ce que les intérêts publics lui permettront de faire pour encourager le retour de nos compatriotes sur les rives du beau fleuve St. Laurent. Le gouvernement a là une noble et sublime tâche à remplir, et son patriotisme si vivace et si éclairé m'est une garantie qu'il n'y faillira pas. Heureusement pour le pays, nous avons un gouvernement vraiment national qui comprend le beau rôle qu'il lui appartient de jouer dans ce mouvement, où il s'agit de faire revenir au foyer de la grande famille canadienne des milliers de ses enfants. N'oublions jamais, M. le président, que nous avons un grand nombre de nos compatriotes qui pleurent leur éloignement de la patrie canadienne et qui soupirent après le jour fortuné où ils pourront venir au milieu de leurs frères. Ne restons plus sourds à leurs appels patriotiques. Au contraire ouvrons nos bras à ces compatriotes qui aiment toujours la patrie d'un amour que l'éloignement n'a pu [1185] altérer. Favorisons par tous les moyens en notre pouvoir leur retour sur le sol chéri de la patrie. C'est un devoir pour nous. Je sais que je m'adresse à une Chambre qui comprend les beaux sentiments au nom desquels je parle en ce moment, et je ne doute pas qu'elle se joindra à moi pour supplier le gouvernement d'encourager l'œuvre du repatriement. Montrons-lui qu'en protégeant et en aidant ce mouvement il aura pour l'approuver tous les vrais citoyens, c'est-à-dire tous ceux qui aiment leur patrie et veulent la voir grande, riche et prospère. »

Mercier : « M. le président, l'honorable député de Verchères mérite nos félicitations de ce qu'il s'occupe de l'importante question du repatriement de nos compatriotes aux Etats-Unis. Il prouve par là son dévouement aux intérêts de la patrie. Comme j'ai déjà eu occasion de le dire au nom du gouvernement, en réponse à une interpellation faite par l'honorable député, nous nous occupons activement de cette question. Nous l'étudions avec soin et je puis assurer à la Chambre que le gouvernement est disposé à faire tout ce qui dépendra de lui pour favoriser le retour de nos compatriotes qui désirent s'établir dans la province. Nous accueillerons avec empressement les suggestions que l'on voudra bien nous faire. Sans doute que nous devons agir avec prudence à raison de l'expérience que nous avons acquise dans le passé. Néanmoins nous promettons de continuer l'étude de cette importante question et de lui donner notre plus sérieuse considération. Le gouvernement consent avec plaisir à l'adoption de la proposition de l'honorable député et nous nous empresserons de déposer le document demandé. »

La proposition est adoptée.

Session de 1888

Source : *Débats de la Législature de la Province de Québec – Deuxième session du sixième parlement de la province de Québec, ouverte le 15 mai et close le 12 juillet 1888* (Québec : L. J. Demers et Frère, 1888).

16 mai 1888

Délibération sur le projet d'adresse en réponse au discours du trône

Alfred Rochon (Ottawa) [18-35, ici 27-29] : « M. le président, pourquoi les Etats-Unis, reçoivent-ils tous les jours un si grand nombre de nos compatriotes? Pourquoi voit-on tous les jours les convois de chemin de fer remplis des nôtres qui s'en vont dans le pays voisin afin d'y trouver de quoi vivre? Toute personne qui a à cœur les intérêts de son pays se demande pourquoi cette émigration. Il y a pour cela des causes et elles ne sont pas difficiles à trouver. Nous avons un beau pays et un peuple vigoureux. Pourquoi les gens se portent-ils de préférence vers les Etats-Unis plutôt que de se livrer au défrichement des terres du domaine public? C'est que la colonisation n'a jamais eu l'encouragement qu'elle aurait dû recevoir. C'est parce que la colonisation n'a été jusqu'ici considérée que comme un simple incident dans l'ensemble administratif du département dont relevait ce service. En un mot on n'a pas laissé d'autre alternative aux gens que de se soumettre à toutes sortes d'ennuis et de vexations, ou de prendre le chemin de l'exil. Je sais que cette Chambre s'est montrée généreuse envers cette grande cause de la colonisation; mais qu'est devenu l'argent qu'elle a si libéralement voté? Nous avons de fortes raisons de dire et de croire que cet argent a servi à faire les élections. La colonisation a un vaste champ à parcourir devant elle. Dans mon comté il y a les vallées de la Gatineau, de la Lièvre et de la Rouge qui sont assez grands pour recevoir tous nos compatriotes qui vont aux Etats-Unis. Depuis un grand nombre d'années, on votait de petites sommes pour faire des bouts de chemins ici et là. C'était un mauvais système et je vois avec plaisir qu'on va le changer. Pour faire un bon colon, il faut un homme décidé à supporter toutes les privations, toutes les fatigues inséparables de cette vie de sacrifices. Jusqu'ici on a bien invité le colon à aller s'établir sur nos terres, mais une fois rendu là cet homme ayant eu déjà tant de difficultés à surmonter, ne pouvait prendre un seul pouce de bois. De plus, on lui disait : S'il y a des mines sur votre lot, vous n'en serez pas le maître, il vous faudra les abandonner à la province, ou si vous voulez les exploiter vous-même, vous aurez à payer une somme de tant au trésor public. De sorte que le colon ne pouvait toucher ni aux mines ni au bois qui se trouvaient sur son lot. »

Taillon (Montcalm) [55-63, ici 62-63] : « L'honorable député d'Ottawa nous a parlé d'émigration, et il nous a dit que si l'on voyait tous les jours tant de nos compatriotes prendre le chemin des Etats-Unis, c'était parce qu'on ne s'était pas assez occupé de colonisation. Ce reproche ne saurait nous être adressé. Sous le gouvernement Joly, nos adversaires n'ont voté seulement que \$38,000 pour la colonisation, tandis que nous avons augmenté très largement ce crédit. Si on a eu l'intention de faire un reproche à quelqu'un ce n'est pas à nous qu'il s'adresse. Il nous dit qu'en encourageant la colonisation, cela aura pour résultat de diminuer l'émigration. Je veux bien le croire, mais il ne faut pas oublier dans quelle classe de notre population se recrute cette émigration. Or l'honorable député de Maskinongé nous a dit qu'on naît colon mais qu'on ne le devient que difficilement. Cette opinion ne me paraît guère cadrer avec celle de l'honorable député d'Ottawa. Dans la conférence interprovinciale, les ministres ont jugé à propos de se déclarer favorables au projet de la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis. C'était je suppose une manière comme une autre de repousser les empiètements des autorités fédérales sur les provinces! Ces messieurs ne se sont pas gênés pour faire connaître leur opinion sur une question toute fédérale de sa nature, mais ce n'est pas sur ce point que je désire attirer pour le moment l'attention de la Chambre. Etant donné le but

pour lequel nos compatriotes émigrent aux Etats-Unis, il est évident que les manufactures seules peuvent empêcher cette émigration. On sait très bien que les Canadiens qui passent la frontière, vont aux Etats-Unis dans le seul but de grossir la population des centres industriels et non pas pour se livrer à la culture. Donc si vous voulez empêcher l'émigration, souhaitez que le pays ait des manufactures, et ne travaillez pas à établir la réciprocité illimitée qui sera la mort de nos industries naissantes. C'est là ma manière de voir. »

23 mai 1888

Débat sur les résolutions de la conférence interprovinciale

David [301-325, ici 313] : « Qu'on me permette de le dire, M. le président, nous aimons le drapeau anglais; nous croyons que la constitution et les institutions de l'Angleterre sont meilleures que celles des Etats-Unis. Mais je crois que l'on a tort de prétendre que l'on ne peut pas être bon patriote tout en étant fidèle au drapeau anglais. Ce n'est pas en opposant au projet de réciprocité avec les Etats-Unis le projet de la fédération impériale, que l'on fera aimer notre pays ni la situation coloniale que nous occupons. Ce n'est pas ainsi non plus que l'on réussira à empêcher nos compatriotes de s'expatrier. Au contraire, donnons à notre peuple la prospérité qu'il demande, faisons de la province de Québec une contrée où le travail honnête sera toujours certain d'avoir une juste rémunération, où toutes les classes de la société pourront parvenir à l'aisance et par là même, on arrêtera plus efficacement que par tout autre moyen, le torrent de l'émigration qui fait tant de ravages parmi nous. Je crois que l'un des moyens d'arriver à ce résultat si désiré, c'est-à-dire, faire la prospérité et le bonheur de la province, est d'approuver le travail de la conférence. Je passe maintenant à la question des finances. Il est admis qu'il y a insuffisance de revenus et que la province doit augmenter ses ressources si nous voulons qu'elle marche résolument dans la voie du progrès. Jusqu'ici, au Canada, nous avons administré nos affaires comme si les vieilles provinces n'avaient d'autre chose de mieux à faire que d'enrichir les nouvelles provinces, et ceux qui veulent bien venir s'établir sur nos terres publiques. Cependant nous manquons d'argent pour ce qui est le plus nécessaire à notre existence nationale. Nous n'avons pas d'argent pour créer et maintenir des écoles industrielles, pour donner aux enfants du peuple ces connaissances pratiques qui lui assureront le succès dans la grande lutte des industries et du travail perfectionné au moyen de la science. Nous n'avons pas d'argent pour ouvrir nos terres incultes. Nos malheureux compatriotes qui nous laissent par milliers chaque année, ne demanderaient pas mieux que de bâtir ici les villes et les villages qu'ils édifient sur le sol américain. Notre population d'artisans est très intelligente et ne le cède en rien à celle de n'importe quelle autre nation. Donnez lui l'instruction, et vous verrez qu'elle ne se montrera pas inférieure à personne, quel que soit le point de comparaison que vous prendrez. Aux Etats-Unis, les grands propriétaires de fabriques ne craignent pas d'avouer que nos ouvriers sont plus habiles, règle générale, que les ouvriers des autres nationalités. »

4 juin 1888

La convention nationale des Canadiens-Français de Nashua [échange complet, 612-618]

Mercier [612] : « M. le président, avant que la Chambre procède à l'ordre du jour, j'ai l'honneur de lui demander la permission de soumettre la résolution suivante :

"Que les 26, 27 et 28 juin courant, doit avoir lieu à Nashua, N. H. la 17^{ième} convention générale des [613] Canadiens-Français, domiciliés aux Etats-Unis, à laquelle sont conviés, entr'autres personnages éminents, le président de la République et le gouverneur de l'Etat.

"Que l'Assemblée législative de la province de Québec a toujours suivi avec intérêt le travail de ces conventions annuelles, grâce à l'influence desquelles nos compatriotes éloignés, autrefois dispersés et privés de toute cohésion entre eux, se sont rapidement groupés autour du drapeau national, heureux de témoigner de l'attachement profond qu'ils ont conservé pour la religion et la langue de leurs pères;

"Que ces importantes démonstrations, loin d'être une menace pour les autres éléments de la population américaine, assurent, au contraire, à ceux-ci le concours plus unanime et partant plus efficace d'une race industrielle et loyale, heureuse de travailler à la prospérité commune, en même temps qu'elles n'ont aucun caractère d'hostilité vis-à-vis des autres nationalités canadiennes ;

"Que, par conséquent, vu le but essentiellement patriotique de ces réunions, l'Assemblée législative de Québec, est d'avis de se faire représenter à la dite convention, par deux de ses membres, choisis sans distinction de parti et chargés de porter à nos compatriotes des Etats-Unis des paroles de sympathie de la part de la province de Québec, et que ces deux délégués soient L O. David, écr., et Faucher de St. Maurice, écr.; tous deux députés à l'Assemblée législative de cette province."

Je crois qu'il n'y a guère à ajouter à cette résolution. J'en ai conféré avec l'honorable chef de l'opposition, qui a bien voulu consentir à l'appuyer. M. le président, il va se passer des événements importants à cette grande réunion de nos compatriotes résidant aux Etats-Unis. C'est la 17^{ième} convention que les Canadiens- [614] Français tiennent dans le but de se compter et de discuter tout ce qui les intéresse. Cette année, ils ont voulu donner un caractère tout spécial à leur réunion, et ils ont invité le gouverneur de l'Etat et le président des Etats-Unis. Déjà le gouverneur a accepté l'invitation, et sans donner une réponse aussi directe, néanmoins le président Cleveland a laissé entendre qu'il serait présent, à moins de circonstances incontrôlables. Vu ces faits d'un caractère tout spécial, et à raison des préparatifs grandioses qui sont à se faire, nous avons cru de notre devoir d'aider nos compatriotes dans leurs démarches pour donner à leur démonstration le plus vif éclat possible. Ces démonstrations n'ont pas, je m'empresse de l'affirmer, le moindre caractère d'hostilité vis-à-vis les autres races qui vivent avec nous sur ce continent. Un certain nombre de nos compatriotes sont devenus citoyens des Etats-Unis; d'autres n'ont pas encore voulu le devenir, mais tous veulent rester ce qu'ils sont, des Canadiens-Français aimant les traditions glorieuses de la patrie, et attachés au souvenir chéri de leurs aïeux. Nous avons près de huit cent mille des nôtres sur la terre étrangère, et malgré leur éloignement, malgré les circonstances difficiles dans lesquelles ils se trouvent à bien des égards, ils travaillent comme de bons citoyens. Et tout en étant loyaux à la constitution de leur patrie d'adoption, ils veulent néanmoins rester Canadiens-Français, et transmettre à leurs descendants leur langue et leur religion. Il me semble que nous faisons acte de bons patriotes en leur tendant la main, et en envoyant à leur réunion deux des nôtres pour leur donner de vive voix l'expression de nos ardentes sympathies, pour leur assurer que nous leur restons attachés de cœur et que nous suivons avec sollicitude leur marche dans la voie du progrès intellectuel, moral et matériel. J'ai dit que ces démonstrations n'étaient pas un mouvement [615] hostile vis-à-vis les autres races, et c'est vrai. Faut-il en donner des preuves? Je n'aurais, si j'entrais dans cette voie, que l'embarras du choix. Quand il s'agit de la St-George, nous sommes toujours heureux de prodiguer à nos compatriotes les Anglais les marques de bon vouloir les moins équivoques. Nous, Canadiens-Français, qui sommes ici la grande majorité, nous nous empressons toujours d'accorder l'ajournement de la Chambre, – quels que soient les inconvénients qui en résultent pour nous, – à l'occasion de cette fête nationale comme marque de respect et de considération pour les sentiments de nos concitoyens les Anglais et pour leur nationalité. Chaque fois qu'il s'agit de la St-Patrice, nous ajournons également nos travaux législatifs pour montrer aux Irlandais le respect que nous professons pour leur race qui, en Irlande, lutte si vaillamment pour avoir un gouvernement autonome. Aujourd'hui il s'agit de faire quelque chose pour encourager nos compatriotes des Etats-Unis. Je connais assez le cœur de nos concitoyens irlandais et anglais pour dire qu'ils seront tous d'accord avec nous, non seulement dans cette enceinte, mais dans la province. Maintenant un mot de nos deux futurs délégués. J'ai choisi deux honorables députés auxquels revenaient sans conteste cet honneur et cette haute marque de confiance et de distinction. J'ai choisi mon ami, M. David, représentant de Montréal-est.

M. David est aussi président des sociétés nationales à Montréal. A part ce titre déjà très considérable, il représente la division de Montréal la plus populeuse et en même temps la plus française du Canada. De plus, chaque fois qu'il s'est agi à Montréal d'envoyer un délégué aux conventions nationales des Etats-Unis, cet honneur lui a presque toujours été décerné. Ce choix se recommande donc à tous égards à l'approbation de la Chambre. [616] Quant à l'honorable député de Bellechasse, tout le monde sait quel vif intérêt il prend à tout ce qui regarde nos compatriotes des Etats-Unis. On se rappelle encore quelle position énergique il a prise contre le haut fonctionnaire américain qui avait osé dire que les Canadiens-Français étaient des parias, et comparables tout au plus aux Chinois, dont ils ont, disait-il, les instincts bas et l'esprit sordide. Mon honorable ami a relevé ces attaques aussi injustes que déloyales de manière à forcer ce haut fonctionnaire à se rétracter. On ne pourrait faire un choix plus judicieux que celui de l'honorable député de Bellechasse, et donner un plus digne collègue à l'honorable député de Montréal-Est. M. le président, ce sera un bien beau spectacle que de voir nos deux délégués transmettre à nos frères de là-bas nos vœux et nos souhaits les plus ardents pour leur bonheur et leur prospérité. Ils leur diront combien nous suivons avec une sollicitude toute fraternelle leurs progrès et leur avancement, jusqu'à quel point nous nous intéressons à leur sort et à tout ce qui les touche. Les honorables députés de Montréal-Est et de Bellechasse seront là-bas, les délégués non pas du gouvernement, mais des deux partis dans cette Chambre, et même de toutes les races qui se rencontrent ici sur le terrain de la plus noble fraternité. Aussi j'espère qu'il n'y aura qu'une voix pour approuver la résolution que j'ai l'honneur de soumettre à la Chambre. »

Taillon : « Il n'y a qu'un instant que l'honorable premier ministre m'a soumis cette résolution. J'ai cru devoir lui faire quelques remarques, mais comme il avait donné plus d'attention que moi à cette question, j'ai laissé mon opinion de côté pour adopter la sienne. [617] Je n'ai pas fait ces observations parce que je manquais de sympathie pour nos compatriotes de là-bas. Loin de là, et j'espère M. le président, qu'ils montreront à l'occasion de cette convention, qu'ils ne méritaient pas les remarques injurieuses que certaines personnes ont faites sur leur compte. J'espère qu'ils montreront qu'ils savent comprendre et appliquer la constitution des Etats-Unis. Je ne doute pas non plus qu'ils accueilleront nos délégués avec beaucoup de plaisir. Les deux honorables députés dont les noms sont suggérés comme devant remplir cette mission, ont toujours fait preuve des plus grandes et des plus vives sympathies pour nos compatriotes des Etats-Unis. Nous leur souhaitons d'avance un heureux voyage. Je n'en dirai pas davantage, car les remarques de l'honorable premier ministre sont complètes, et ce n'est que par courtoisie que j'ai pris la parole. »

Faucher de Saint-Maurice : « J'étais loin, M. le président, de penser que je serais l'objet d'un tel choix. Je puis assurer à mes honorables collègues que cette marque de déférence sera pour moi l'un des plus beaux souvenirs de ma vie parlementaire. Nous serons heureux, mon honorable ami le député de Montréal-est et moi, de dire à nos compatriotes de là-bas, combien nous pensons à eux, et combien nous sommes heureux de les voir porter si honorablement le titre de Canadien-français. Nous leur dirons aussi que nous comptons sur eux pour établir de ce côté-ci de l'Océan, la France américaine. »

David : « L'honorable député de Bellechasse a exprimé des sentiments que je partage entièrement. J'ai souvent assisté à ces conventions, et j'en ai toujours remporté les souvenirs les plus propres à [618] rendre mon patriotisme plus ardent. Je serai heureux maintenant d'y aller comme représentant de la province de Québec. L'histoire nous rapporte que les Troyens une fois leur ville incendiée, traversèrent les mers à la recherche d'une nouvelle patrie. Rendus à leur destination, ils donnèrent à leurs nouveaux établissements les noms qui pouvaient rappeler à leurs enfants les lieux qui leur étaient si chers. Les Canadiens-français à plusieurs siècles de distance, ont suivi le même exemple. Ce n'est pas là le fruit d'un sentiment vague, non c'est un sentiment noble qui repose sur un principe sacré, et qui est la base même de la société : c'est le sentiment national. Qu'est-ce qui a poussé l'Angleterre à envoyer ses valeureux bataillons

au secours du chevaleresque Gordon, dans les plaines de l'Afrique, si ce n'est encore ce sentiment national. C'est ce puissant mobile qui anime nos compatriotes des Etats-Unis. Il y a des esprits qui désiraient voir l'unification des races; moi je suis d'une opinion contraire, et je crois que la diversité des nationalités est très favorable au progrès des peuples. Elle crée l'émulation qui est une puissante ressource pour le bien général. Je suis tellement convaincu de l'excellence de cette idée, que même s'il était en mon pouvoir de détruire l'élément anglais, jamais je ne le ferais, car je considère que ce serait éteindre un flambeau qui éclaire le monde, et principalement ce continent. »

La proposition est adoptée.

7 juin 1888

Le repatriement [échange complet, 713-714]

Faucher de Saint-Maurice : « J'ai l'honneur de proposer qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre, copie de la correspondance échangée entre M. Faucher de St-Maurice et l'honorable premier ministre de la province de Québec, à propos d'une requête publiée par le *Sorelois* du 16 mars 1888; requête que les Canadiens-français de Lowell, état de Massachusetts, se proposaient d'adresser aux honorables membres du conseil exécutif de la province de Québec, au sujet du repatriement. M. le président, sans doute que la Chambre a dû prendre connaissance de l'interpellation que j'ai eu l'honneur de poser au gouvernement au sujet de cette requête. Dans ma lettre à l'honorable premier ministre, je me permets de lui demander de nous dire ce qu'il se propose de faire à propos de cette requête. La Chambre nous a fait l'insigne honneur de nous choisir, l'honorable député de Montréal-est et moi, comme ses délégués à la grande convention de Nashua. Nous aurons donc occasion de dire à nos compatriotes des Etats-Unis ce que le gouvernement se propose de faire pour aider ceux qui veulent revenir à la patrie. »

Mercier : « En réponse à sa lettre, j'ai écrit à l'honorable député de Bellechasse que je mettrais cette requête devant la Chambre quand elle sera reçue et que le gouvernement lui ferait connaître plus tard la décision qu'il prendrait à ce sujet. »

La proposition est adoptée.

5 juillet 1888

La convention nationale de Nashua [échange complet, 1385-1401]

Faucher de Saint-Maurice : « [1385] J'ai l'honneur de proposer qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre, copie de la résolution suivante, transmise le 30 juin 1888, à l'honorable M. Marchand, président de l'Assemblée législative de la province de Québec.

"Résolution adoptée unanimement à la XVII[e] convention générale des Canadiens-français des Etats-Unis, tenue à Nashua, New-Hampshire, le 26 et 27 juin 1888, lors de l'arrivée dans le lieu de réunion des délégués officiels de l'Assemblée législative de la province de Québec, MM. L O. David et Faucher de Saint-Maurice. Il est proposé par M. Dubuque de Fall River, Massachusetts, secondé par J. Lord de Biddeford, Maine, que cette convention souhaite à MM. les délégués officiels de l'Assemblée législative de Québec, la plus cordiale bienvenue et qu'elle offre au gouvernement et à l'Assemblée législative de son pays natal l'hommage le plus profond de sa gratitude pour ce témoignage de sympathie fraternelle. Cette convention apprécie vivement le concours précieux des hommes éminents que la patrie canadienne a délégués au-

près d'elle. Et MM. les délégués sont instamment priés de faire connaître au gouvernement et à l'Assemblée législative de Québec les sentiments exprimés dans cette résolution.

"Copie conforme à l'original, (Signé,) S. J. Martel, Président de la convention.
O. Larue, Vice-président.
Jules Rouillard, Assist.-Sec.-Arch."

[1386] Je dois à la Législature un compte-rendu de la mission délicate qu'elle a confiée à M. David, député de Montréal-est et à celui qu'elle écoute en ce moment. Vous m'avez choisi comme l'un des porte voix de la mère patrie. Voici ce que j'ai dit à mes frères des Etats-Unis :

"M. le président,

"M. le gouverneur du New-Hampshire,

"Messieurs,

"Il y a quelques jours, lorsque l'Assemblée législative de la province de Québec nous faisait l'honneur de nous déléguer auprès de nos chers compatriotes des Etats-Unis, je sentis l'orgueil du vieux sang gaulois me monter à la figure. Je me pris alors à songer à ce que nous avons été jadis, à ce que nous sommes aujourd'hui. Je me mis à songer au passé, à ces 60,000 habitants laissés seuls lors de la cession, se groupant par paroisses, sous l'œil de leurs prêtres, et restant malgré tout catholiques et français. Pendant des années et des années ils luttèrent contre l'élément hétérogène qui voulait les absorber. Ils combattirent pour leurs libertés. Ils vécurent de la vie de famille et 128 ans plus tard ces 60,000 héros obscurs voyaient leur mémoire honorée par 1,700,000 Canadiens-français au Canada, par 800,000 Canadiens-français aux Etats-Unis. Ah! nos destinées ont été vraiment providentielles et nous pouvons être fiers de nous-mêmes. Partout où le nom canadien ou acadien est prononcé aujourd'hui, que ce soit sur les rives désolées du Labrador, que ce soit sur les bords des bayous fleuris de la Louisiane, il est aimé, il est respecté. C'est que, voyez-vous, on le retrouve partout, signant les plus belles pages de l'histoire de France du siècle dernier et du siècle précédent. Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à faire le tour de votre salle de convention. Vous [1387] lisez sur des écussons superbes ces noms glorieux 'Robidou, fondateur de Saint-Joseph de Missouri'; 'Pierre Migneault, premier missionnaire des Etats-Unis'; 'Juneau, fondateur de Milwaukee'; 'de LaMothe-Cadillac, fondateur du Détroit'; 'Faribault, fondateur de Saint-Paul du Minnesota [sic]'; 'Messeigneurs Blanchet, fondateurs véritables de l'Oregon.' Vous y voyez aussi le portrait d'un homme qui s'est imposé parmi vous le rôle qu'a joué plus en grand chez nous notre historien Garneau. Aussi patriote que lui, aussi modeste que lui, il s'est éteint sans bruit comme lui, pour revivre éternellement comme lui dans l'histoire du peuple canadien-français. Je ne le nommerai pas, car vos lèvres murmurent le nom à jamais respecté de Ferdinand Gagnon. Tous ces hommes ont été les chefs d'une race qui n'a jamais hésité à se mettre au service des causes justes. En 1868, les nôtres volaient au secours du Saint-Siège menacé. Pendant la guerre du Nord plus de 15,000 Canadiens-français ont perdu leur vie sur le champ de bataille de l'Amérique. Mon voisin de siège, le major Mallet, un soldat doublé d'un historien et d'un savant, a été blessé à cette époque. Chapleau, frère de notre ancien premier ministre, sorti de l'école des tambours, nous est revenu lieutenant-colonel. Et dans le beau comté que j'ai l'honneur de représenter, quand, dans les veillées, on se raconte les prouesses de ceux des nôtres qui sont morts pour la patrie américaine, on n'oublie jamais de mentionner le nom de Médard Fortier, fils de l'ancien député de Bellechasse, mort au champ d'honneur, avec deux autres de nos compatriotes, le porte-drapeau Fleury d'Eschambault et le lieutenant Blais. Qui a osé dire que notre race dégénérait? Regardez ces députations de Canadiens-français venues du Kansas, du Michigan, du Nebraska, de partout. Elles viennent vous dire : – Frères, comme nos pères, nous sommes restés des [1388] hommes. Non, notre race n'a pas dégénéré. Nos lettrés, nos artistes n'ont-ils pas fait ce que d'autres ont fait sur les champs de bataille et dans la politique? L'Académie française ne vient-elle pas de décerner la plus haute récompense, celle qui est la plus enviée, à Fréchette et à Casgrain? Est-ce que Plamondon, Théophile Hamel, Eugène Hamel, Napoléon Bourassa, Jules Taché, n'ont pas fait leur chemin dans les arts de la peinture? Hébert et Genest, dans la sculpture? Eugène Taché, dans l'architecture? Voilà des noms que vous ne sauriez oublier. A notre tour, chers compatriotes, nous

ne vous oublions pas. Ah! si vous aviez pu voir, l'autre jour, la scène d'enthousiasme qui s'est passée à l'Assemblée législative, vous en auriez été vivement impressionnés. En recevant des mains de notre président le mandat honorable que l'on nous confiait, je ne pus m'empêcher de dire : 'Puissent les applaudissements unanimes qui viennent d'éclater dans cette enceinte, aller se répercuter aux Etats-Unis, partout où bat un cœur canadien-français. Puissent-ils dirent aux éloignés de notre grande famille que nous ne les oublions pas; que leurs joies sont nos joies; que leurs peines sont nos peines; que leur honneur est notre honneur.' Nous sommes fils de France et nom oblige. En 1883, quand un calomniateur de la Nouvelle-Angleterre voulut jeter sur notre race un semblant de mépris, la discussion que je soulevai alors dans l'Assemblée législative fut couverte par des bravos. Ils s'en allaient dire au monde entier que l'on ne touchait pas impunément à la France. Oui France, nous t'aimons bien! N'est-ce pas nous qui pendant l'année terrible de 1870 avons été les seuls à laver tes mains sanglantes avec nos larmes. [1389] Maintenant, que puis-je ajouter : Conservez la devise que je vois dans cette salle : *'Loyaux, mais Français.'* Restez toujours unis, toujours groupés. Etendez-vous : faites tache d'huile, tenez-vous les uns les autres. Marchez d'un pas lent mais sûr vers les destinées que Dieu vous réserve. En écoutant bien ce que je dis ce soir et en le répétant à vos enfants, vous serez un jour infailliblement la France américaine et catholique."

Voilà ce que j'ai dit en votre nom à nos frères des Etats-Unis, et j'ai été écouté. Faire ressortir les points saillants des discussions soulevées et menées à bonne fin dans cette convention, demanderait des heures et des heures. J'appuierai sur la note accentuée par M. Leroux de Kerweld, rédacteur de l'*Echo de l'Ouest* de Minneapolis :

"Depuis des années, nous disait-il, on a entassé contre les Canadiens-français calomnies sur calomnies, on a de toutes façons cherché à ridiculiser leur manière de parler notre langue, et chose triste à dire, mais malheureusement trop vraie, calomnies et ridicules ont été pour la plupart lancés par leurs frères de la mère-patrie. Et cependant quand un Français arrive aux Etats-Unis ou au Canada, ignorant le premier mot de la langue anglaise, à qui s'adresse-t-il tout d'abord? Aux Canadiens-français. Il est trop heureux alors de trouver quelqu'un qui lui serve d'interprète et guide ses premiers pas dans un pays où il est égaré. Comment remercie-t-il le plus souvent ceux qui lui ont rendu service! En les ridiculisant. [1390] La généralité des critiques injustes dont le peuple canadien-français a été l'objet ayant été lancées par des Français, il appartenait à un Français d'élever la voix en faveur d'un peuple digne à tous les points de vue de notre admiration. Notre passage à Montréal et nos observations que nous avons faites à la convention de Nashua nous ont pleinement confirmés dans l'opinion que nous nous étions déjà formée, à savoir : 1. Que la classe instruite du Canada et des Etats-Unis, surtout dans l'Est, parle aussi bien français que nous le faisons en France. 2. Que de deux paysans, l'un français et l'autre canadien-français celui qui parle le moins mal est certainement le dernier. 3. Qu'enfin au Canada la langue française est plus une, n'étant plus mutilée par des patois comme nous en avons en France. La première de nos allégations ne saurait subir aucune discussion; il suffit pour être convaincu de sa véracité, d'avoir assisté à la convention de Nashua, d'y avoir entendu des orateurs comme MM. L. O. David, Langelier, Charles Thibault, Dubuque et tant d'autres; il suffit même de s'être trouvé en rapport, ne fût-ce qu'une heure, dans le Canada ou les Etats-Unis, avec des personnes ayant reçu une certaine instruction. L'exactitude de la deuxième et de la troisième n'est pas plus difficile à établir. Prenez un paysan de la province de Québec, un autre de la province d'Ontario, ils parleront absolument la même langue, ils se comprendront et vous les comprendrez sans difficulté. Prenez, par contre, un paysan de l'ouest de la France mettez-le en présence d'un fermier du sud, il est certain [1391] qu'ils ne se comprendront pas plus que si l'un parlait chinois et l'autre turc. Enfin allez en Bretagne, dans le Morbihan, les Côtes du Nord, le Finistère vous y trouverez des paysans qui n'y parlent pas français, ils parlent un patois : le bas-breton. Allez dans le sud vous y rencontrerez un autre idiome moins incompréhensible, dérivé du provençal et de la langue d'oc. Ce qu'on reproche surtout aux Canadiens-français, c'est leur accent dans la prononciation. Cet accent imperceptible dans la classe élevée, vous le trouverez en Normandie. En le critiquant nous nous critiquons nous-mêmes, puisque c'est de nous que les Canadiens-français le tiennent, et qu'il existe encore de nos jours dans la partie de la France qui a

fourni les premiers colons au Canada. De plus, ce ne sont pas les accents qui nous manquent en France. Parle-t-on le même français à Lille qu'à Marseille, à Brest qu'à Belfort? La classe ouvrière à Paris n'a-t-elle pas elle-même une prononciation traînante et chantante qui n'appartient qu'à elle?"

Voilà ce qu'un Français disait de nous à la convention de Nashua. Que me reste-t-il à ajouter? Cette grande réunion nationale a excité l'admiration du peuple américain. Dans un compte-rendu fort sympathique qu'il en fait, le *Nashua Telegraph* dit entre autres choses :

"La convention canadienne-française qui siège en ce moment dans notre ville, est composée d'hommes venus de tous les Etats. Il y a des délégués du Kansas, du Maine, du [1392] Connecticut, du Rhode-Island, de l'Etat de New-York, de l'Oregon, du Nebraska, de la Louisiane, de l'Illinois, de partout. Jetez un regard sur ces hommes, sur leur manière de s'adresser la parole, de se tenir dans la rue, sur leur méthode dans les affaires et vous en conclurez qu'ils font honneur aux autres citoyens de la grande république. Ces délégués sont les représentants d'une race qui a su – malgré toutes sortes de revers, – conserver sa moralité et son autonomie. Ils veulent avoir ici, comme au Canada, leur place au soleil, et leur influence politique. La convention de Nashua va leur faire faire un grand pas dans ce sens. Elle a pour mission un objectif digne des efforts les plus nobles : nous y applaudissons et nous sommes certains que nos compatriotes vont, en cette circonstance, venir en aide aux Canadiens-français. Cette convention ne s'est pas formée pour imposer des lois nouvelles. Non : elle est composée de gentilshommes et de philanthropes [sic]. Ils s'assemblent pour étudier ensemble les statistiques fournies par les différents groupes canadiens. Ils viennent causer des meilleures [sic] moyens à prendre pour développer leur avenir. Voilà un but noble et grand. Ils veulent surtout sauvegarder la langue de leurs ancêtres, la langue de leur foyer, la belle langue française. Nous les approuvons de tout cœur."

Ainsi parle un journal américain. Remercions-le de ces bonnes paroles. Dans une entrevue qu'il a eue avec M. Tardivel, le digne secrétaire-général de la convention de Nashua, – celui qui, avec MM. Martel et Lucier, ont été les chevilles ouvrières de cette démonstration qui restera historique – le rédacteur du *Boston Daily Globe* a pu glaner les chiffres suivants. Ils sont du plus haut intérêt pour notre nationalité. Il y a aujourd'hui plus d'un million de Canadiens-français aux Etats-Unis. 45,000 ont le droit de voter : en novembre [1393] prochain, ce chiffre s'accroîtra de 10,000. Ils sont également divisés entre l'est et l'ouest. La Nouvelle-Angleterre compte 366,000 Canadiens-français, dont 31,000 habitent le Nouveau-Hampshire, 90,000 le Massachusetts, 100,000 l'Etat de New-York. Dans les Etats et les territoires à l'ouest de l'Ohio on compte 560,000 Canadiens-français. Dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre nos compatriotes vivent surtout de leur travail dans les manufactures. A Lowell, 15,000 des nôtres sont ainsi employés et il y en a 13,500 à Fall River. Le Maine envoie des députés Canadiens-français à la législature depuis 1849. Le No[u]-veau-Hampshire, le Rhode-Island et New-York ont aussi des représentants de notre race. Avant peu nos compatriotes seront en majorité dans certains Etats. D'après les chiffres donnés par le *Times* de Chicago, les Canadiens des Etats du nord-ouest se distribu[e]raient ainsi :

Michigan	200,000
Illinois	55,000
Wisconsin	50,000
Minnesota	65,000
Iowa	60,000
Dakota	40,000
Montana	10,000
<u>Nebraska</u>	<u>20,000</u>
Total	\$ [sic] 500,000

Dans le Colorado, il y a 20,000 Canadiens et les mines d'or des côtes du Pacifique ont attiré 20,000 de nos compatriotes vers ce paradis terrestre. Le Canadien en général, dès qu'il traverse la frontière, devient américain de la tête au pied. Du moins c'est l'opinion du *Times* de Chicago. Aux Etats-Unis les hommes [1394] sont enclins à être indifférents à la gloire de leur patrie adoptive. Ils restent français, anglais,

écossais ou irlandais et tout ce que leur nature comporte de patriotisme est donné au souvenir et aux traditions de la mère-patrie absente. Ici les Canadiens qui sont si dévoués chez eux, se groupent, se resserrent et gravitent autour les uns des autres. C'est alors que dans leurs fêtes, à la veillée ils débordent d'amour et de patriotisme pour la terre lointaine où dorment les ancêtres. Ils ne se lassent pas d'en redire la sombre poésie, d'en répéter les légendes, de chanter les gloires du passé et de faire l'éloge des glorieux morts de la patrie. Ils forment des clubs dans cet unique but, et ils ne sont jamais plus heureux que quand les étrangers viennent les y applaudir et s'associer à leurs joies et à leur patriotique orgueil [sic].

"Partout où les Canadiens se sont établis – et c'est le *Times* de Chicago qui l'assure – ils se sont montrés d'excellents citoyens, deviennent bientôt maîtres de leurs industries, occupent les places les plus honorables des professions et remplissent les ateliers, les fabriques et les comptoirs d'une classe de jeunes gens et de jeunes filles remarquables par leur sobriété, leur esprit de travail, leur habileté et leur honnêteté."

Voilà, n'est-ce pas, un témoignage précieux?

"A Chicago même il existe une population de 50,000 Canadiens. Ils sont parfaitement représentés dans chaque branche d'affaires, dans chaque profession, dans chacune de ces grandes entreprises qui exigent le concours de milliers d'artisans et d'ouvriers habiles. Des magnats de chemin de fer qui savent ce qui se passe dans leurs compagnies, disent qu'il y a un sixième de Canadiens employés dans les cours, dans les usines et dans les bureaux de chemin de fer de Chicago. Dans les manufactures ils sont en grand nombre, ainsi que dans les magasins de gros et de détail. Une maison de marchandises d'étapes compte à elle seule cinquante [1395] commis canadiens. Il n'y a pas de journal à Chicago qui ne compte pas un Canadien employé dans son atelier, soit dans son bureau de rédaction. Parmi les médecins de cette grande ville, l'annuaire nous donne au-delà de cent noms canadiens. Les imprimeries et les bureaux d'annonces sont conduits par nombre de Canadiens, et dernièrement encore les personnes les plus consultées de notre Chambre de commerce étaient nées en Canada. Les Canadiens brillent dans notre barreau et occupent aussi de hautes positions dans la banque, le commerce et l'instruction publique."

Voilà de bonnes nouvelles, pour la Législature. Qu'elle offre ses félicitations à tous ceux qui ont pris part à la convention de Nashua. Ils ont bien mérité de la patrie canadienne-française. Notre langue commence à être honorée dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Le gouverneur du Nouveau-Hampshire disait à l'un des délégués de l'Assemblée législative : "Je veux que mes enfants apprennent la langue française. Pour arriver à ce résultat, que je considère comme important, je lui ai donné une institutrice de votre pays. Elle se nomme mademoiselle Pichette, et elle est du comté de Québec."

C'est ainsi que pensent maintenant les Américains bien élevés. Nous sommes loin des temps où un certain Foster disait de nous :

"Les Canadiens-français sont à la Nouvelle-Angleterre ce que les Chinois sont à la Californie. Leur moralité est d'un degré plus bas; ils achètent moins de choses nécessaires à la vie, et leur seul but semble être d'enlever le plus d'argent possible de ce pays. Ils ne veulent pas faire instruire leurs enfants aux écoles, ils s'en vont dans une autre localité. Rarement ils deviennent citoyen."

[1396] Je suis heureux de faire ce rapport à l'Assemblée législative de la province de Québec et de lui répéter en terminant ce que je lui disais il y a déjà cinq ans :

"Les temps sont passés, où nos pères sensibles aux injures qui nous venaient du côté de la Nouvelle-Angleterre, portaient le fusil en bandoulière [sic], le paquet de provisions sur l'épaule, les raquettes aux pieds, brûlaient Corlaër, s'emparaient de Shenectady [sic], de Salmon's Falls, et l'épée d'une main, la torche de l'autre, semaient la terreur et la dévastation chez nos voisins."

Je le comprends, ces temps ne sont plus, mais aujourd'hui nous envahissons beaucoup plus sûrement ce territoire. Nous y arrivons par les arts de la paix et par le nombre. Dans cet ancien château-fort de l'ennemi, nous sommes déjà 355,000 Canadiens-français, et nous sommes 1,000,000 éparpillés aux Etats-Unis, y faisant tache d'huile. Réfléchissez et comptez ce que ce point de départ nous donnera dans un demi siècle! Voilà M. le président, tout ce que j'ai à vous dire des impressions que m'a laissées la convention de Nashua. »

David : « Je me lève pour corroborer tout ce que l'honorable député de Bellechasse a dit, à l'exception toutefois, des paroles d'éloges qu'il m'a adressées. Je pourrais bien dire – et ce serait la vérité – que l'on ne pouvait pas me donner un compagnon de voyage et un collègue plus aimable que ne l'a été l'honorable député. Je n'ai pas d'expression pour peindre le plaisir que le gouvernement et cette Chambre ont fait à nos compatriotes de là-bas, en leur envoyant deux délégués. Ce qui les a surtout touchés, c'est que ce témoignage de fraternité leur a été spontanément donné par les deux partis. Absents depuis longtemps de la patrie, et établis sur la terre étrangère, ils pouvaient regretter d'être un peu oubliés [1397] par leurs frères d'ici. Vous pouvez vous imaginer, M. le président, quel bonheur ils ont éprouvé à la vue de ce témoignage de sympathie. Je puis vous dire qu'ils méritaient bien ce que la Chambre a fait pour eux. Nos compatriotes de là-bas, sont de bons citoyens. De même que nous respectons ici le drapeau anglais, et que nous savons conserver précieusement nos institutions religieuses et nationales, de même, eux aussi, savent respecter et honorer le drapeau étoilé tout en restant fidèles au souvenir de la patrie. Ils savent concilier l'obéissance qu'ils doivent aux lois de leur pays d'adoption, avec leurs devoirs de descendants de la belle France. Nous avons été témoins d'une démonstration vraiment grandiose. Il y avait dans la procession pas moins de cinquante sociétés nationales, venant de toutes les parties des Etats-Unis. Chaque société était représentée par vingt cinq ou cinquante de ses membres. Nous n'étions pas les seuls à nous émouvoir de ce spectacle, les Américains eux-mêmes étaient dans l'admiration. Qu'on me permette ici de rappeler les paroles que me disait l'un d'eux. Je lui disais : "Comment donc se fait-il que vous soyez si admirateur des Canadiens-français?" Il me répondit : "Je croyais que les Canadiens-français n'étaient pas des citoyens désirables; j'avais moi-même des préjugés contre eux, et sans partager toutes les idées de leurs détracteurs, je n'en pensais pas moins beaucoup de mal d'eux. Mais depuis qu'ils ont formé des sociétés qui prospèrent et grandissent, ils ont détruit tous ces préjugés, et je vous autorise à répéter partout mes paroles, si cela vous plaît." Les Américains acceptent la position que se sont faite les Canadiens-français, leurs expressions d'amour pour la patrie absente, tout comme nos compatriotes les Anglais, le font ici pour nous. Bien loin de regretter ce fait, je crois au contraire que c'est un avantage. Il est bon que les deux [1398] races vivent à côté l'une de l'autre sans s'assimiler, leurs qualités distinctives concourant au bien général du pays. Leur voisinage provoque chez l'une et l'autre, de plus grands efforts pour leur progrès et leur avancement. Un mot maintenant sur le repatriement : voici franchement mon opinion. Tout en regrettant la patrie absente, je crois pouvoir dire que les Canadiens-français des Etats-Unis, ne voudraient pas revenir au Canada. Je parle là d'une manière générale. Je sais bien qu'un certain nombre voudraient se repatrier, mais ils ne le feraient qu'à la condition d'être certains que leur position ici serait aussi bonne qu'elle l'est là-bas. Il ne suffirait pas de faire du sentiment, il faudrait aussi faire quelque chose de plus pratique. J'espère que le temps des grands sacrifices pour la colonisation n'est pas éloigné. J'espère que le jour viendra bientôt où nous pourrons dire à nos compatriotes des Etats-Unis : venez et nous vous aiderons à vous créer une position enviable. Nous aurons beau leur vanter les beautés de la colonisation, les charmes de la patrie, si nous n'avons que des paroles à leur donner, ils ne nous écouteront pas. Il faudra donc faire des sacrifices pour eux, le jour où nous les inviterons à revenir parmi nous, et certes, notre argent ne saurait être mieux employé. Quoiqu'il arrive, s'ils restent là-bas, je n'ai plus de doute, qu'il y aura avant la fin du siècle, des millions de nos compatriotes qui seront de bons citoyens américains, tout en restant de bons Canadiens-français. Ceci ne doit pas surprendre, car il me paraît évident que c'est la volonté de la Providence, qu'il y ait des nationalités différentes dans un même pays. »

McShane : « Je crois devoir dire un mot sur cette proposition. J'ai lu avec plaisir la lettre que le président Cleveland a écrite à la convention nationale de Nashua. Il s'est montré [1399] reconnaissant pour l'appui que les Canadiens-français lui ont donné, car je crois qu'ils ont tous voté pour lui, à la dernière élection présidentielle. »

Gagnon : « Je n'ajouterai rien aux discours éloquents que nous venons d'entendre, seulement je dirai que la résolution en question n'est pas encore parvenue à mon bureau. Je la donnerai aussitôt que je l'aurai, et j'espère que la Chambre lui fera l'honneur de l'impression. »

Mercier : « Je remercie bien cordialement les deux délégués d'avoir jugé à propos de nous faire connaître d'une manière aussi éloquente les sentiments de nos compatriotes pour ce que nous avons fait pour eux. La province avait envoyé deux de ses représentants pour porter à nos frères de là-bas l'expression de l'amour constant que la patrie conserve pour eux. La Chambre a appris avec orgueil que la démonstration de Nashua a été en tous points, digne de ceux qui y prenaient part. Elle est heureuse de constater une fois de plus que nos concitoyens se distinguent là-bas dans les arts et les sciences, dans les carrières industrielles, commerciales et professionnelles, qu'en un mot, ils avancent rapidement dans la voie du progrès intellectuel, moral et matériel. Elle est heureuse de voir que nos frères de la république voisine font honneur à leurs compatriotes du Canada, et que la démonstration qui vient d'avoir lieu ait été un grand succès. Nous sommes fiers aussi des deux délégués que nous avons envoyés. Au nom de cette Chambre et de la province je les remercie de la manière avec laquelle ils ont rempli leur mission. [1400] J'espère que cette démonstration portera de bons fruits et pour nos compatriotes de là-bas et pour nous. Un proverbe dit qu'il faut aller à l'étranger pour aimer davantage sa patrie. Là si on rencontre un compatriote on le salue affectueusement sans songer à ses idées politiques, tandis qu'ici, malheureusement, il n'arrive que trop souvent que ce soit le contraire. A l'étranger, l'amour de la patrie domine tout. C'est le cœur qui parle plus fort que l'esprit de parti. De l'autre côté de la ligne quarante-cinquième, nos concitoyens travaillent, sous la protection du drapeau américain, à faire leur avenir et s'assurer le respect dû à leur race. Ici nous en faisons autant sous l'égide d'une constitution basée sur la liberté la plus large et la plus bienfaisante. Nos ancêtres ont fait des efforts constants et généreux pour les triomphes de la cause de la civilisation. Comme le disait un jour un auteur célèbre, parcourez l'histoire du monde et vous ne trouverez pas une contrée où le sang français n'ait pas coulé pour les plus nobles causes. Les autres nationalités ne doivent pas être surprises ni s'offenser de ces démonstrations. En définitive elles n'ont qu'un résultat, celui de faire triompher les intérêts canadiens ici comme ailleurs. Si nous ne professons pas tous la même religion, nous sommes tous Canadiens, c'est-à-dire animés du même amour pour la patrie commune. Tous nous croyons que les destinées que la Providence nous réserve sont grandes. Préparons-nous donc à accomplir ces destinées, en pratiquant les vertus civiques et morales qui font les peuples grands, forts et prospères. »

Taillon : « Je me suis fait un plaisir d'appuyer la proposition lorsqu'il s'est agi de nommer des délégués à la convention nationale de Nashua. Il s'agit aujourd'hui de [1401] remercier ces délégués. Je me joins de bon cœur à l'honorable premier ministre dans les remarques qu'il a faites à leur adresse. Je ne désire qu'ajouter un mot à ce qui a déjà été dit. Il n'y a pas de doute que grâce aux efforts qui se font, le sort de nos compatriotes aux Etats-Unis, s'améliorera d'année en année. Je suis d'opinion que notre concours ne manquera pas non plus de les aider dans la lutte qu'ils soutiennent pour se créer des positions enviables. Il était de notre devoir de nous faire représenter à cette convention, car, lors de la grande démonstration nationale à Montréal en 1874, nous avons compté sur nos compatriotes des Etats-Unis, et ils ne nous ont pas fait défaut. Nous avons été heureux de leur visite qui n'a pas peu contribué à réhausser l'éclat de cette fête. J'aurais voulu être avec nos deux amis pour assister à cette belle fête. J'ai eu une compensation toutefois car j'ai assisté à la démonstration faite à Saint-Roch de Québec, et j'ai été heureux de voir l'union parfaite qui n'a pas cessé de régner.

La proposition est adoptée.

Session de 1889

Source : *Débats de la Législature de la Province de Québec – Troisième session du sixième parlement de la province de Québec, ouverte le 9 janvier et close le 21 mars 1889* (Québec : L. J. Demers et Frère, 1889).

23 janvier 1889

La colonisation et les propriétaires non-résidents

Louis-Philippe Pelletier (Dorchester) [†] [387-409, extraits] : « [387] J'ai l'honneur de proposer qu'une adresse soit votée à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, copie de la correspondance échangée entre les colons des cantons de l'Est et le Gouvernement, relativement à la rétrocession à la couronne des terres concédées à des propriétaires non résidents et sur lesquelles les conditions de défrichement et d'occupation n'ont pas été remplies . . . [388] On s'est souvent demandé quelle était la principale cause qui avait produit le mouvement d'émigration qui s'est dirigé depuis assez longtemps déjà, vers les Etats-Unis, et ceux qui ont étudié cette question, en sont venus à diverses conclusions, s'approchant ou s'éloignant plus ou moins de la vérité. Il y a une cause, suivant moi, sur laquelle l'attention publique n'a pas été attirée depuis quelques années, et c'est de ce sujet que je désire entretenir la Chambre pendant quelques instants . . . [394] Maintenant, il est bon de se demander comment ces grandes concessions ont été faites. Toujours la raison alléguée a été la colonisation. Les progrès de la colonisation, voilà l'objet que ces accapareurs de terrains ont fait valoir pour s'emparer du domaine public au préjudice du véritable colon. Il y a une compagnie qui est plus coupable que toutes les autres, car c'est elle qui a le plus maltraité les colons; cependant jamais elle n'a été dénoncée même par ceux qui ont élevé la voix contre les autres grands propriétaires de terres publiques, et cette compagnie détient plus de terrain à elle seule que toutes les autres. C'est elle encore qui, à quelques milles seulement de Sherbrooke garde à l'heure qu'il est une étendue de terre considérable où règne la forêt vierge, et qui empêche la colonisation d'y pénétrer. J'ai nommé la "British American Land Company" . . . [398-399] Le 21 juin 1838, une commission générale fut chargée de faire une enquête sur l'administration des terres de la couronne et l'émigration. Les témoins démontrèrent que cette compagnie ainsi que les autres grands concessionnaires, n'avaient pas rempli les conditions qui leur avait été imposées, et le rapport de la commission suggère au Gouvernement d'abolir ces concessions et de faire rentrer ces terres dans le domaine de la couronne. Le 29 mai 1849, nouvelle nomination d'un comité qui s'occupe de cette question, le rapport du comité disait : "Si l'exemple du Gouvernement qui vend actuellement les terres publiques à des taux si modérés, si les efforts des bons citoyens pour améliorer la condition de leurs semblables et faire prospérer leur patrie, si la voix de l'opinion publique élevée d'un bout à l'autre de la Province, si enfin leur propre intérêt bien entendu n'engagent point ces grands propriétaires à changer de système, la Législature doit avoir le pouvoir et trouvera, il faut l'espérer, le courage de remédier à un si grand mal" . . . [400] Ce comité [spécial de 1851] a basé une grande partie de son rapport sur une brochure publiée dans l'intervalle sous la direction, si je suis bien informé, de M. l'abbé Racine, aujourd'hui évêque de Sherbrooke. Elle portait pour titre "Le Canadien émigrant, ou pourquoi le Canadien Français quitte-t-il le Bas Canada?" » Le député partage [401-403] plusieurs extraits du rapport des missionnaires sur les entraves à la colonisation. « [403] M. le Président, après ces appels d'un homme aussi distingué que Sa Grandeur Monseigneur Racine, appuyé par tous les membres du clergé d'alors, après les différents rapports que j'ai cités, et notamment celui du comité nommé en 1851, rien ne fut encore fait et le même

[†] Conservateur de principe, Pelletier soutint le programme du Parti national de Mercier dès son élection; il réintégra le Parti conservateur en 1890.

état de choses se continua jusqu'en 1867. On était à l'aurore de l'ère nouvelle, où la Province, d'après le nouveau régime politique, devenait maîtresse absolue de son administration interne et pouvait librement prendre toutes les mesures que ses représentants jugeraient convenables. On va voir quelle [sic] usage on a fait des pouvoirs et de la liberté que nous accordait notre nouvelle situation politique, comme Province autonome. En 1867, le comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation fut chargé de s'occuper de cette question. Ce comité était alors composé de messieurs Cauchon, Chapais, Chauveau, Dunkin, Irvine, Bessette, Church, Clément, Dugas, Fortin, Garon, Hamilton, Hearn, Larue, Lavallée, Mailloux, Picard, Ross et Tremblay . . . [405-406] Je me résume. Depuis 1867 jusqu'à nos jours, il n'y a eu rien de fait pour remédier aux maux dont on se plaint depuis un demi-siècle. Ces grandes compagnies sont restées en paisible possession de ces terres sans avoir rempli les conditions qui leur avait été imposées. Ce que j'ai exposé dans les observations que je viens de présenter, s'est répété malheureusement chaque fois que l'on a tenté de faire de la colonisation en grand. Ces grandes compagnies se font donner d'immenses domaines, et au lieu de les mettre en valeur comme elles s'obligent de le faire, elles les tiennent incultes et attendent que les pauvres gens qui n'ont pas d'autres ressources le plus souvent, sinon toujours, que leur courage et leurs bras, aient mis ces terrains en valeur en défrichant les lots environnants. Voilà ce qui a été fait dans le cas qui nous occupe au grand détriment des intérêts de la colonisation et par conséquent, au grand détriment des intérêts généraux du pays. Je crois que le temps est arrivé où nous devons nous demander si la Législature n'est pas prête à mettre fin à ces abus, ou s'il faut se résigner à laisser exister un tel système . . . [407-408] On est étonné des proportions que prend l'émigration; on en est rendu à nous parler d'annexion, de réciprocité commerciale, de fédération impériale, tout cela pour faire la richesse et la prospérité du Canada. Il suffirait que nos terres fussent établies pour que nous deviendrions un grand peuple. Voilà le grand, le puissant remède à l'état languissant où se trouve le pays et dont nous n'avons souffert que trop longtemps. Si ces compagnies rendaient au domaine public ce qui lui appartient et si ces terres étaient données aux pauvres mais héroïques défricheurs qui ont déjà fait des prodiges dans notre Province, on verrait changer bien vite la face de certaine région du pays. Déjà le Gouvernement a fait beaucoup pour la colonisation, en abolissant la fameuse réserve forestière créée par nos adversaires, mais ses efforts ne doivent pas s'arrêter là. C'était là le premier moyen. Le second qui me paraît non moins urgent, serait de faire rentrer ces terres dans le domaine public, suivant les conclusions des nombreuses requêtes qui ont été déposées sur le bureau de cette Chambre même depuis le commencement de la présente session. »

25 janvier 1889

Les colons et les marchands de bois

Edmund James Flynn (Gaspé) [534-540] au sujet de la loi de 1888 concédant le bois marchand sur les lots de colonisation aux compagnies et la comparant aux lois sur les réserves de bois de 1882 et 1883 [ici 537] : « Je crois que le Gouvernement a dû accepter cette loi pour ne pas se mettre à dos les marchands de bois dont il courtise l'appui en temps d'élection. C'est regrettable, car je suis d'opinion que cette clause nuira plus à elle seule à la colonisation, que toutes les autres lois ensemble que l'on a tant critiquées. Il n'y a pas un colon qui voudra laisser dévaster ainsi son lot par le marchand de bois. Plutôt que de subir un tel accroissement à son droit de propriété, plutôt que de voir un étranger maître chez lui pendant deux ans et demi, prendre le meilleur bois, celui avec lequel il aurait pu se procurer quelques ressources, le colon s'en ira, il prendra le chemin des États-Unis, où sont déjà tant de milliers de nos compatriotes, et où il pourra avoir gratuitement un *homestead* ou patrimoine de famille, qui lui appartiendra en propre, et que personne n'aura le droit de dépouiller. »

Georges Duhamel (Iberville) [553-555] s'opposant aux anciennes réserves de bois et citant ici une lettre du père T. Harel [555] : « "Qu'il soit permis de remarquer que les Etats-Unis, qui ne perdent nullement la population de leur territoire par l'émigration de leurs enfants, font des lois beaucoup plus favorables que celles que nous demandons pour fixer irrévocablement au sol non-seulement l'enfant de la patrie, mais encore l'émigrant étranger; Que pour protéger l'autonomie provinciale, nous devons plus compter sur des milliers de Canadiens, que sur d'immenses forêts, qui seraient un pauvre point d'appui pour nos luttes de l'avenir, malgré le revenu que l'on pourrait retirer de la vente de nos bois." »

Duhamel [564-566, ici 565-566] : « N'oublions pas non plus – et c'est là le point capital de tout ce débat – n'oublions pas que la Province était fermée à la colonisation, que les marchands de bois étaient maîtres du domaine public, qu'ils chassaient sans pitié, nos concitoyens aux Etats-Unis, pour mieux servir leurs intérêts particuliers. N'oublions pas que nos nationaux, les enfants du sol, ne pouvaient, après avoir lutté pendant des années et des années, obtenir un pouce de terrain qui fut exempt de réserve faite au profit du marchand de bois, qui devint sa propriété absolue comme c'est le cas aujourd'hui. Le pauvre colon était autrefois soumis à une véritable tyrannie de la part des spéculateurs, des marchands de bois. »

John McIntosh (Compton) [567-570, ici 569] : « Si, comme l'honorable secrétaire de la Province l'a dit, les marchands de bois ont droit à une compensation, qu'on la leur accorde à même le trésor public, et non pas aux dépens des colons. Le repatriement est un cri patriotique et populaire, mais il serait beaucoup mieux de garder ici les Canadiens-Français que de chercher à faire revenir ceux qui sont aux Etats-Unis, tout en chassant ceux qui demeurent parmi nous, au moyen de mauvaises lois. Si l'ancienne législation était mauvaise, mettons là de côté, mais n'en faites pas une autre qui est encore pire. »

4 mars 1889

La coupe du bois sur les lots des colons

Pelletier [1983-1984, extrait] : « Les colons ont fait tirer les lignes pour savoir quelles étaient les limites de leur terrain, et à la demande de ces colons, le Gouvernement a écrit aux marchands, leur défendant de couper du bois et d'aller sur ces terrains. Cet ordre, donné du temps où l'honorable député de Brome était commissaire des terres de la couronne, n'a pas été respecté. La défense et les avis n'ont servi de rien; les marchands se sont emparés du bois, et les colons ont été obligés d'aller devant les cours de justice pour obtenir leur bois. Ces marchands de bois sont des personnes qui ne sont pas propriétaires dans la Province. Le département aurait dû protéger les victimes de ces spéculateurs. Les colons ont demandé que le prix de double coupe payé par les marchands fut appliqué au remboursement de la valeur de ces bois pris illégalement, mais l'honorable député de Brome a refusé. J'espère que le Gouvernement va y voir. Beaucoup de ces colons ont été obligés d'émigrer à cause des pertes qu'ils ont ainsi éprouvées. »

9 mars 1889

Le repatriement [échange complet, 2335-2340]

Article 88. – Répatriement \$2,500.

Taillon : « [2335] Quelles sont les nouvelles qu'on a à nous donner sur le repatriement? MM. Proulx et Tremblay ont été nommés, pour faire des tentatives dans le but de repatrier les Canadiens-Français des Etats-Unis. J'aimerais à savoir si ces messieurs ont fait rapport, et quelle est la substance de leur rapport.

Si tout bon Canadien Français doit préférer voir les siens revenir au foyer plutôt que des étrangers, il ne faut pas oublier non plus qu'il ne nous servirait de rien de faire revenir nos compatriotes, si nous ne pouvons pas les garder parmi nous. La plupart de ceux qui sont partis pour les Etats-Unis, s'étaient brouillés depuis assez longtemps avec l'agriculture. Ils voulaient, en s'expatriant, se livrer au travail spécial des fabriques que l'on trouve en grand nombre dans la république voisine. Avant de voter de l'argent pour le repatriement il faudrait savoir quel a été le résultat de celui que nous avons dépensé. »

Mercier : « [2336] L'honorable chef de l'opposition voudrait savoir quel est le résultat de cette dépense? Sa curiosité est légitime. Je ne puis pas lui dire encore quels seront les résultats des mesures que nous avons prises. Nous avons nommé trois agents : MM. Michaud, de Carleton, P. Ernest Tremblay et L. A. W. Proulx de Montréal. Chacun de ces messieurs a un district, où il doit faire de la propagande et organiser le mouvement. Messieurs Michaud et Proulx nous ont fait rapport. On trouve leur rapport imprimé dans celui du département de l'agriculture et de la colonisation. M. Tremblay n'a pas fait de rapport. Je crois que ces messieurs ont bien compris la situation. Il est impossible de décider ceux qui ont pris l'habitude de demeurer dans les grandes villes, à venir s'établir sur nos terres. Les deux rapports que nous avons, sont satisfaisants et bien raisonnés; ils nous donnent des informations précieuses. Il me fait peine de voir que leurs conclusions soient contraires à l'idée du repatriement. Le Gouvernement est obligé d'accepter leurs vues, pour le moment. Si nous demandons ce crédit, c'est pour compléter les renseignements que nous avons. Si de nouvelles tentatives aboutissent au même résultat, nous ne demanderons rien de plus. Si nous nous apercevons qu'il est inutile de songer à faire revenir ici nos compatriotes éloignés, nous abandonnerons cette idée, née d'un bon mouvement du cœur. Il y a un certain nombre de Canadiens-Français qui demandent à former des sociétés de colonisation dans le but d'acheter des terres pour y établir des jeunes gens. Est-ce pratique? je ne suis pas en état de le dire maintenant. J'ai bien peur que ceux qui ont goûté à la vie des grandes cités, ne soient pas propres à faire de bons colons; [2337] cependant on nous laisse comprendre qu'il y a un certain nombre de citoyens qui ne sont pas trop vieux pour faire des cultivateurs, mais qui le sont trop pour continuer à travailler dans les fabriques, qui demandent à acheter des terres et de former dans notre Province une petite colonie. Le montant inscrit au budget est demandé aussi pour faire l'étude de cette question, et voir si elle est réalisable. J'avoue ne pas avoir trop de confiance dans ce mouvement là, mais comme il s'agit d'une question qui touche aux sentiments les plus intimes de notre population, je ne voudrais pas commettre la faute d'avoir repoussé aucun moyen propre à la faire réussir. »

Taillon : « Lorsque nos agents rencontreront les citoyens qui ont du goût pour la vie agricole et qui sont partis avec l'idée de revenir, ils pourront avoir la chance de réussir auprès d'eux, mais règle générale, on ne doit pas s'attendre à ce que le mouvement de repatriement soit bien accentué. S'il survenait une crise industrielle aux Etats-Unis, peut-être la misère réconcilierait-elle nos compatriotes avec l'idée de prendre un lot et de se faire cultivateur. Il vaudrait mieux choisir un autre homme que M. Tremblay, qui prendrait l'affaire plus à cœur. »

Picard : « Pour les familles qui ont encore des terres au pays, vous pourrez peut être réussir, mais pour les autres, ne l'espérez pas. »

McShane : « M. le Président, je viens exposer la question au point de vue pratique; non-seulement je m'oppose à l'augmentation du montant, mais je voudrais même qu'il fut complètement retranché. Je m'appuie sur l'expérience des années passées : toutes les démarches, toutes généreuses et patriotiques qu'elles furent, ont été infructueuses, et les octrois votés ont été gaspillés. Par exemple, il y a quelques années, le [2338] Gouvernement de Boucherville dépensa soixante-dix mille dollars pour ouvrir des chemins en arrière des comtés de Mégantic et de Compton, en vue d'y préparer des *homesteads* prêts à

recevoir le grand nombre des expatriés qui ne demandaient, s'écriait-on, qu'un peu d'encouragement pour revenir sur le sol natal. Et à quoi tout cela a-t-il abouti? Aujourd'hui on trouve à peine un colon dans cette contrée, et l'argent a été jeté aux quatre vents. En effet, c'était et c'est encore une absurdité que de s'attendre à attirer ici nos compatriote[s] des Etats-Unis. Au contraire, bien loin de là, on n'a pu enrayer le courant de [sic] émigrants qui a plutôt augmenté chaque année depuis. Et il n'y a rien d'étonnant à cela; ils trouvaient aux Etats-Unis ce que nous ne pouvions leur procurer ici : de l'ouvrage. Toutes les avenues, pour ainsi dire, leur étai[en]t ouvertes là-bas pour arriver à des emplois, à des places, et, certes, ils n'étaient pas pour abandonner une chance certaine pour une incertitude. Et la preuve qu'ils ont quitté le pays plutôt pour leur bien, est dans le spectacle qu'ils présentent aujourd'hui dans leur patrie d'adoption. Voyez à l'heure qu'il est la multitude énorme d'entre eux qui sont naturalisés citoyens américains, la large place qu'ils se sont acquise à côtés des autres nationalités, le grand nombre et la richesse de leurs églises et de leurs diverses institutions. Leur influence est si grande, ils ont si bien su conquérir l'estime et le respect du peuple américain, qu'aux dernières élections pas moins de vingt-sept Canadiens-Français ont été élus représentants aux Législatures de plusieurs Etats. Quel contraste avec ce qu'aurait pu être leur position au pays. Ici à Québec, je regrette d'être obligé de le dire, l'ambition suprême d'un trop grand nombre de nos jeunes gens, pourvus de qualités qui pourraient leur être plus utiles, c'est de se faire caser par le Gouvernement dans une petite place de messenger ou de greffier avec un misérable salaire de \$200 à \$500. [2339] Quoi! on parle de repatrier nos compatriotes exilés. On aurait bien dû d'abord songer à faire en sorte de les garder chez nous. Au moment même, s'il en avait besoin, le Gouvernement pourrait engager chez nous plus de deux mille désœuvrés à 60 et 70 cents par jour et ces pauvres gens se considéreraient heureux de gagner autant; pareille dépense serait beaucoup plus à propos. Avant de parler de repatriement, qu'on s'efforce donc plutôt de procurer de l'emploi à nos compatriotes qui vivent avec nous. Sans cela, il sera tout aussi possible de réussir à repatrier les Canadiens-Français des Etats-Unis, qu'à empêcher les gens de boire. C'est comme si l'Angleterre, par exemple, essayait d'engager les Irlandais à quitter eux aussi les Etats Unis. »

William Joseph Poupore (Pontiac) : « Vous êtes donc annexioniste [sic]? »

McShane : « Je ne suis pas annexionniste, mais j'aime mon drapeau et mon pays; mais après tout l'annexion peut être la condition future du Canada. Cependant je compte sur le bon sens du peuple sur cette question-là. Pendant des années et des années, les Gouvernements qui se sont succédés ont agi de façon à entretenir chez le peuple l'ambition exclusive des emplois civils, ce qui a toujours produit un effet désastreux. Ils ont encombré les édifices parlementaires d'une nuée d'employés. Ils étaient en effet si nombreux, qu'une personne était presque obligée de jouer des coudes pour se frayer un chemin dans les couloirs et de déployer la force de deux hommes pour ouvrir les portes en sortant. Dans le palais de justice de Québec, il y a comparativement plus de personnes qui reçoivent des appointements du Gouvernement que dans celui de Montréal, où les affaires sont dix fois plus considérables. Suivant moi il serait beaucoup plus rationnel et plus pratique de dépenser notre argent à encourager l'agriculture et [2340] la fabrication du beurre et du fromage, à acheter du grain de semence pour nos pauvres cultivateurs, que de le gaspiller à la poursuite d'une chimère comme cette question de repatriement. En terminant j'exprime l'espoir qu'on ne prendra pas mes observations en mauvaise part. Je les ai formulées amicalement, mais au point de vue pratique et suivant les circonstances; et quant à moi je me vois forcé de retirer mon appui sur la question en litige. »

Taillon : « Il n'est pas nécessaire d'aller aux Etats-Unis pour apprendre ces choses. Parcourez la Province et vous verrez des cultivateurs qui pouvaient à peine vivre sur leur patrimoine, qui ont acheté des terres de cultivateurs écossais, et réussir faire fortune dessus, tandis que ces Ecossais les avaient hypothéquées

pour presque la valeur; le fait est qu'il ne restait que juste assez pour aller vers l'ouest. Il y a là un fait bien étrange, à première vue mais qui peut jusqu'à un certain point s'expliquer par l'influence du milieu. »

Le crédit est adopté.

13 mars 1889

La "Presse" et l'honorable M. McShane [échange complet, 2524-2526]

McShane : « [2524] Samedi dernier lorsque la Chambre a voté le crédit de \$2,500, j'ai fait quelques remarques, et je demande à tous mes collègues de bien vouloir dire si j'ai prononcé une seule parole injurieuse à l'adresse de n'importe quelle nationalité? Cependant voici ce que la *Presse* ne craint pas d'écrire sur mon compte : "M. McShane voudrait voir tous les Canadiens-Français [2525] laisser la Province de Québec pour s'en aller aux Etats Unis. Quel homme de cœur et de tête que ce M. McShane! Il a dit en Chambre que s'il était Canadien-Français il s'en irait de suite aux Etats-Unis. Mais nous demanderons à cet étourdi, pourquoi un Irlandais ne devrait pas aussi bien s'en aller dans la république voisine? Voilà comment *La Justice* raconte l'échaffourée [sic] de M. McShane . . . M. McShane est annexionniste [sic] pour les Canadiens-Français qu'il voudrait chasser de la Province de Québec. M. McShane, en dépréciant la Province de Québec, a donné la mesure de son patriotisme, et les Canadiens-Français se rappelleront en temps et lieu, du désir qu'il a de les voir s'en aller aux Etats-Unis." Je désire déclarer que je n'ai jamais dit un mot contre aucune nationalité, ni me permettrai-je jamais de les insulter. Ce que j'ai dit m'était inspiré par la vue de tant de gens à rien faire à Québec. Je voulais faire comprendre que si j'étais jeune homme plutôt que de ne rien faire, je m'en irais dans le Nord Ouest ou dans les Etats-Unis où il y a des carrières ouvertes à tout le monde. J'ai de mes amis qui demeurent aux Etats-Unis, qui font leur affaire après être partis d'ici sans un seul sou. Si l'honorable député de Terrebonne avait été présent à la séance, lorsque j'ai fait mes remarques samedi, son esprit de justice l'aurait empêché de laisser paraître l'écrit que j'ai lu, dans le journal qu'il contrôle. »

Nantel : « Je ferai remarquer à mon honorable ami qu'il ne s'agit que d'une reproduction du journal la *Justice*, que voici : "M. McShane dit qu'on a bien tort de s'apitoyer sur le sort des Canadiens émigrés. Il trouve que leur condition dans la république voisine est bien supérieure à celle qu'ils occupaient dans la Province de Québec. Il cite le fait que [2526] 27 d'entre eux ont été élus aux diverses législatures des Etats-Unis lors des récentes élections. Il ajoute que s'il était Canadien-Français il ne resterait pas ici, où il n'y a pas le moindre avenir, où la suprême ambition d'un homme est d'entrer au Parlement, où il n'y a rien à faire, rien à gagner, où l'on se déchire à belles dents à propos de races et de religion. Il irait aux Etats-Unis, où les Canadiens-Français trouvent moyen de s'enrichir dans le commerce et l'industrie. Quelqu'un l'ayant interrompu pour lui demander s'il est annexionniste, il évite de répondre. Comme on insistait pour savoir ce qu'il pensait de l'annexion, il finit par dire : cela viendra." Il devrait donc s'en prendre à la *Justice* d'abord et non à la *Presse*. D'après ce que j'ai entendu, les remarques de l'honorable député étaient bien sensées et nullement hostiles aux Canadiens-Français. »

Benjamin Beauchamp (Deux-Montagnes) : « Je n'ai pas pris part au débat en question, mais je n'hésite pas dire, que je ne puis approuver une dépense qui, dans mon opinion ne peut être fructueuse. Je ne crois pas que l'on puisse jamais atteindre le but que l'on a en vue. »

L'incident est clos.

20 mars 1889

Les grains de semence

Joseph Shehyn (Québec-Est) propose [2836-2837] une subvention de \$50,000 pour l'achat de grains de semence afin de venir en aide aux cultivateurs.

Mercier [2837-2838, extrait] : « C'est Son Eminence le Cardinal Taschereau qui a pris l'initiative de ce mouvement; c'est lui qui a attiré le premier l'attention du Gouvernement sur l'étendue du désastre et sur les dangers qu'il y a de voir une émigration en masse, se faire de nos campagnes ainsi ravagées, au printemps, parce que les gens n'auront pas de grains de semence. Si on ne trouve pas de bons grains de semence à leur distribuer, ces gens vont se décourager et prendre le chemin des Etats-Unis. »

Taillon [2838] : « Il y en a déjà beaucoup de partis. »

Mercier [2838-2839, extrait] : « Oui malheureusement. Nous devons une dette de reconnaissance à Son Eminence le Cardinal Taschereau, pour la large part qu'il a prise dans ce mouvement, qui lui a été inspiré par son ardente charité. L'absence de récoltes signifie rien moins que la famine, et la famine c'est l'émigration en masse. Son Eminence le Cardinal Taschereau a donc rendu un service immense au pays et il était juste qu'il eut la présidence du comité de distribution. Il a correspondu avec les autres évêques, et toutes les sommités religieuses et municipales des localités qui ont souffert du désastre de l'automne dernier. Pour cela il a dû faire un travail considérable; pour toutes ces raisons, nous ne pouvions pas faire autrement, que de lui accorder la présidence de ce comité . . . Nous avons un beau spectacle maintenant; le chef de l'opposition appuyant l'honorable trésorier. C'est une question de philanthropie [sic], mais aussi c'est une question nationale. Je dis que c'est une question nationale, en effet, il s'agit de garder dans le pays ces gens qui émigreraient certainement si nous ne venions pas à leur secours. Autrement, nous courrions le risque de voir nos belles campagnes se dépeupler. Pour toutes ces raisons j'espère donc qu'on sera unanime à adopter cette proposition. »

La proposition est adoptée. [2839]

Appendice

Public Lands, Woods and Forests

Version anglaise des déclarations de McIntosh à l'Assemblée le 25 janvier 1889 [2877-2878].

Session de 1890 (I)

Source : *Débats de la Législature de la Province de Québec – Quatrième session du sixième parlement de la province de Québec ouverte le 7 janvier et close le 2 avril 1890* (Québec : Belleau et Cie, 1890).

Le discours du trône n'y est pas inclus.

8 janvier 1890

Adresse en réponse au discours du trône

Auguste Tessier (Rimouski) [3-11, extraits] : « [5] Tel qu'on l'a dit quelque part, les chemins de fer sont les plus importants facteurs de la colonisation, et le gouvernement a agi avec sagesse et patriotisme en aidant activement à leur construction dans les endroits de la Province propres à être colonisés et qui étaient privés de voies de communication comme au lac Saint-Jean, dans la Gaspésie et dans la grande vallée de l'Ottawa. J'espère que cette politique large et progressive s'étendra à mon comté et qu'il en bénéficiera, en obtenant des subsides pour la construction d'un chemin de fer entre Métis et Matane, se continuant jusqu'à la Gaspésie et se ralliant à l'Intercolonial; il ferait progresser cette partie du pays où il y a déjà des paroisses importantes et des milliers d'acres de terre d'un sol fertile à coloniser, mais où les agriculteurs manquent de débouchés pour écouler les produits de leurs terres. En favorisant la construction de voies ferrées en ces endroits et en ouvrant des routes, l'on y attirera des défricheurs et l'on arrêtera l'émigration, toujours croissante, qui décime nos campagnes et conduit sur le sol étranger des bras dont le pays a besoin et qui pourraient contribuer à son développement et à sa prospérité . . . [9] 9. Que nous apprenons avec satisfaction que, suivant l'autorisation de l'Assemblée législative, une somme d'argent considérable a été mise à la disposition d'un comité spécial, afin de lui permettre de distribuer des grains de semence partout où, dans la province de Québec, le froid et les pluies avaient détruit la récolte en 1888; que le comité a terminé son œuvre, toute de dévouement, avec une impartialité et un succès dignes d'éloge; et que ces secours, distribués dans nos campagnes, en temps opportun, ont produit un excellent résultat, en empêchant l'émigration et la famine, et en fournissant un bon grain de semence. »

9 janvier 1890

Débat sur l'adresse

David [40-41, extrait] : « Le député de Montréal Est [David] accuse de trahison, les conservateurs qui, après avoir demandé et approuvé la formation d'un grand parti national, s'en sont séparés par intérêt personnel ou par esprit de parti. Il touche aux accusations faites par le député de Québec contre l'honorable Premier Ministre à propos de son interview publié dans un journal de New-York et il cherche à démontrer qu'elles sont ridicules. On fait un crime au Premier Ministre, dit-il, d'avoir dit que certaines gens dans le pays étaient favorables à l'annexion, et ceux qui lui reprochent cela sont les mêmes qui, par leur politique néfaste ont exilé plus d'un million de nos compatriotes. C'est là une de ces inconséquences dont ils sont coutumiers. »

Taillon [45, extrait] : « L'honorable député de Montréal-Est a parlé de l'émigration. Mais est-ce que le torrent de l'émigration sous le gouvernement libéral, le gouvernement Mackenzie, a été arrêté? Non, le gouvernement libéral n'a rien fait, et l'émigration a continué. Grâce à la protection, le gouvernement

conservateur a réussi à diminuer cette émigration. Encourageons nos manufactures, et l'émigration sera moindre. »

17 janvier 1890

Picard [70] : « Vous voulez faire de la spéculation et revenir aux abus de la Dominion Land Co. »

Mercier [71] : « Le député de Richmond et Wolfe fait une grave erreur. Dans le cas de la Dominion Land Co., et d'autres compagnies du même genre, d'immenses étendues de terres étaient concédées par lettres patentes en propriété. Ici rien de semblable. Il s'agit simplement de diriger les colons. C'est chaque colon en particulier et non pas la compagnie qui obtiendra le titre à la terre. Il s'agit d'appliquer la loi actuelle; les sociétés formées par le Lieutenant-Gouverneur tomberont de plein droit sous son empire. On ne demande pas de changement; mais simplement le pouvoir de former d'autres sociétés de colonisation en établissant leur siège dans des endroits plus avantageux; c'est l'opinion de Mgr Labelle aussi bien que du gouvernement. Ce qui a été dit de la société belge est également applicable à la compagnie déjà formée aux Etats-Unis pour le rapatriement des Canadiens-français, laquelle a déjà une somme de \$10,000 en banque. »

22 janvier 1890

Ordre de la Chambre pour toute correspondance à propos du rapatriement des Canadiens-français demeurant aux Etats-Unis [échange complet, 99-108]

Faucher de Saint-Maurice : « [99] M. l'Orateur, en décembre dernier j'avais l'honneur d'être invité à donner des conférences dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, et j'en profitai pour me renseigner autant que possible sur la position qu'occupent nos compatriotes canadiens-français aux Etats-Unis. Cette tâche me fut facilitée par l'exquise courtoisie de ceux qui avaient bien voulu m'offrir l'hospitalité et ce sont ces notes que je demanderai la permission de soumettre à la Chambre. Les premières me sont fournies par le *Auburn Daily Gazette*. On y verra comment nos compatriotes sont appréciés là-bas par leurs concitoyens d'autres origines.

"Quand nos concitoyens canadiens-français, dit-il, ont émigré en caravanes dans les villes de la Nouvelle-Angleterre, ils vinrent avec l'idée bien arrêtée de s'en retourner, comme nous l'avons dit, dès qu'ils auraient accumulé leur petit "magot." Mais les enivrements de l'Amérique républicaine ont été irrésistibles pour la plupart d'entre eux. De fait, sur la population canadienne-française qui a émigré dans la Nouvelle-Angleterre et l'Etat de New-York, durant les derniers trente ans, plus de 80 pour cent ont établi leur résidence permanente au milieu de nous; et même parmi ceux qui sont retournés au pays natal, quelques-uns nous reviendraient pour partager le sort des habitants du nouveau pays. [100] Les Canadiens-français ont commencé à émigrer dans la partie septentrionale du Vermont et de l'Etat de New-York après la révolution de 1837, quand le gouvernement anglais condamna à mort un grand nombre de ceux qui furent mêlés à ce mouvement. D'après les statistiques officielles, plus de 32,000 jeunes Canadiens-français s'enrôlèrent durant la guerre de sécession et combattirent vaillamment pour la défense du drapeau étoilé. Plusieurs restèrent sur le champ de bataille, plusieurs aussi montèrent en grade. Depuis cette époque, les familles de ces soldats de l'Union, qui avaient appris à apprécier la nouvelle république, abandonnèrent peu à peu les préjugés contre ce qu'ils appelaient "Le Bostonnais" et commencèrent à se fixer à Holyoke et à Worcester, Mass., ainsi qu'à Nashua N. H. Ils furent bientôt rejoints par d'autres qui, attirés par les salaires élevés qu'on payait à toute espèce de main-d'œuvre après la guerre, quittèrent le Canada par bandes et affluèrent dans les centres manufacturiers. La crise financière de 1873 n'enraya pas cette

immigration pour qu'on en doive parler, mais, quelque temps après, elle alla en diminuant parce que les salaires tombèrent presque au niveau de ceux payés en Canada. Néanmoins, malgré cette diminution dans le nombre des nouveaux arrivants, l'immigration continua sans cesse et toute [sic] porte à croire qu'il en sera ainsi dans l'avenir. Ci-suivent les centres canadiens de la Nouvelle-Angleterre : Dans le Massachusetts : Adams, 3,000; Boston, 10,000; Bowerville [sic], 2,200; Chicopee, 1,200; Brockfield [sic], 1,200; Fall River, 14,000; Fitchburg, 2,200 ; Haverhill, 3,000 ; Holyoke, 10,000; Indian Orchard, 2,500 ; Lawrence, 5,000; Lowell, 14,000; Lynn, 1,500; Manchaug, 1,600; Malboro [sic], 3,000; Milbury [sic], 1,500; New Bedford, 3,200; North Adams, 2,500; North Brockfield [sic], 1,200; Northampton, 1,200; Pittsfield [sic], 1,200 ; Salem, 2,500; Southbridge, 3,200; Spencer, 4,000; Springfield, 3,000; Clinton, 2,500; Three Rivers, 1,500; Turner Falls, 1,400; Ware, 1,100; Webster, 2,900; West Boylston, 1,200 ; West Gardner, 1,700 ; Worcester, 8,000. Dans le New-Hampshire : population totale, 40,000; Berlin Falls, 1,500; Great Falls, 2,300; Manchester, 14,000; Nashua, 5,000; Suncook, 2,800 ; Salmon Falls, 1,800 ; Rochester, 1,000 ; New-market [sic], 1,000. Dans le Vermont : Brandon, 1,400; Burlington, 3,000; Enisburg [sic], 1,000; Newport, 1,000; Northfield, 1,500; Rutland, 3,000; St. Albans, 2,000; St. Johnsbury, 2,000; Swanton, 1,200; Vergennes, 1,100; Vinnooski [sic], 2,000. [101] Dans le Maine, la plupart des centres Canadiens-français ont été établis d'une manière quelque peu différente. Les Français du comté d'Aroostook, les Acadiens du Madawaska, ont été citoyens de cet Etat depuis que le traité d'Ashburton, en 1842, a cédé la rive sud de la rivière St-Jean aux Etats-Unis, et leur histoire et leur condition générale sont bien connues de toute notre population. La population canadienne des villages de Skowhegan, Fairfield, Old-town et Orono, et des villes de Waterville et Bangor, était dans les commencements composée de bucherons et d'hommes qui y nuaient à l'époque de la fenaison et durant les mois de l'hiver, et qui se sont établis petit à petit dans ces localités, la plupart ayant été citoyens de l'Etat pendant plusieurs années. Les villes de Lewiston, Biddeford et Augusta, de même que Saccarappa et autres villages, furent colonisés par les Canadiens-français presque de la même façon que le furent les villages du Massachusetts. La population canadienne totale du Maine, d'après les renseignements authentiques, s'élève maintenant à 45,000 et est répartie comme suit : Dans l'Aroostook, environ 14,000; Lewiston, 8,000; Biddeford, 7,500; Brunswick, 2,000; Saccarappa, 2,000; Waterville, 3,500; Oldtown, 1,200; Skoegan [sic], 1,000; Augusta et autres villages, 3,000. Dans la plupart des cas, ces Canadiens-français sont citoyens et résident permanemment dans l'Etat. Ils possèdent, en proportion de leur population, plus de propriétés que les Canadiens-français des autres Etats, un grand nombre d'entre eux étant cultivateurs à l'instar de leurs ancêtres. La valeur de la propriété collective des Canadiens-français du Maine est portée à deux millions. Au point de vue politique, l'élément canadien-français acquiert une importance considérable dans les affaires d'Etat. Dans le comté d'Aroostook il constitue un facteur important dans les élections. Là il contrôle en grande partie les affaires municipales et scolaires, et sa gestion paraît avoir donné jusqu'ici satisfaction à tous. Dans les autres villes et villages ils se font naturaliser en grand nombre et leur influence politique gagne du terrain. A propos de leurs idées et de leurs projets en matière d'éducation, nous les laisserons parler eux-mêmes. Un des Canadiens-français les plus notables de Lewiston s'est exprimé ainsi : [102] 'Nos gens paraissent comprendre la nécessité de faire instruire leurs enfants et font toute sorte de sacrifices pour arriver à cette fin. Naturellement, ils sont intéressés dans la grande question des écoles paroissiales. Leur aspiration, leur but principal est de faire de leurs enfants, d'abord de bons chrétiens et des citoyens fidèles, respectueux des lois, aimant Dieu et leur patrie d'adoption sans cesser de parler leur belle langue maternelle qu'ils veulent conserver comme un legs de leur[s] aïeux de la belle France. Mais ils comprennent que l'anglais est la langue du pays et ils veulent que leurs enfants l'apprennent et la parlent aussi bien que n'importe qui. Ils savent qu'ils deviendront citoyens du pays le plus heureux et le plus libre sous le soleil, et ils se proposent d'élever leurs enfants avec cette pensée et ces aspirations. Suivant leurs croyances, un homme qui est bon catholique, respectueux de ses traditions, ne peut manquer d'être un bon citoyen des Etats-Unis.'"

Voilà ce qu'un journal protestant dit des nôtres. Maintenant, causons un peu de mes notes particulières cueillies auprès de médecins, d'avocats, de propriétaires de fabriques, de prêtres, tous gens bien

renseignés. Tout n'est pas rose pour l'ouvrier dans les fabriques des Etats-Unis. C'est ainsi qu'à Haverhill ils se lèvent à cinq heures du matin. Pour se rendre au travail, ils ont de trois quarts de mille à un mille de distance à parcourir. La plupart du temps ils font alors un piètre déjeuner. Ils doivent rester ainsi jusqu'à midi moins cinq, heure à laquelle ils refont le chemin parcouru le matin. A une heure moins le quart ils reprennent l'ouvrage. A Lowell[,] Massachusetts, il y a des rues entières qui appartiennent aux propriétaires de fabriques. Ils ont leur police à eux. A six heures la cloche sonne. Elle annonce la sortie de l'atelier. A dix heures autre coup : c'est le couvre-feu. On doit alors se coucher sous peine d'amende. A cinq heures et demie du matin, nouveau coup! Alors tout le monde s'habille. Les récalcitrants entendent frapper à leur porte et si l'on n'ouvre pas *presto*, la police a ses clefs et opère elle-même. Voilà le régime que suivent là-bas certains de nos compatriotes.

"Allez visiter nos cimetières," me disait le docteur Jacques – un médecin de Saint-Hyacinthe qui a su se créer à Worcester de belles relations et une grande fortune – "allez-y et vous ne trouverez que des croix de bois indiquant que là gisent de jeunes femmes, des jeunes filles, des [103] adolescents qui tous ont été emportés par la phtisie, cette compagne indispensable des fabriques américaines."

Voilà ce qu'il est bon de dire à nos compatriotes, n'est-ce pas? Maintenant, est-on en faveur du rapatriement de nos compatriotes aux Etats-Unis? Voici ce que dit l'*Union* de Lowell à ce propos :

"Avant l'ajournement, l'Assemblée législative de la province de Québec a discuté longuement la question du rapatriement. M. Mercier, premier ministre, a annoncé que le crédit de \$2,500, voté cette année, serait probablement le dernier, et que cette somme sera employée à compléter les investigations dans le but de découvrir jusqu'à quel point il est possible de créer un mouvement de rapatriement. Nous sommes, et avons toujours été absolument opposé à tout mouvement de rapatriement, et nous espérons que M. Mercier s'apercevra bientôt qu'un semblable mouvement est, non seulement très difficile, mais à peu près impraticable. Nous comprenons que l'on désire le retour au pays des Canadiens aux Etats-Unis. La chose est toute naturelle. Mais, que l'on vienne nous dire que le retour au Canada de tous, ou presque tous nos compatriotes, est chose désirable, nous protestons. Nous ne sommes pas du tout de cette opinion. Il nous semble que le gouvernement de la Province de Québec a un devoir bien facile à remplir. Qu'il aide et dirige ceux qui veulent se faire colons; qu'il leur procure des établissements avantageux, au lieu de les laisser à la merci de spéculateurs peu ou point scrupuleux; qu'il fasse des lois pour leur rendre l'existence au moins supportable et il aura obtenu de meilleurs résultats que ceux auxquels il pourra arriver en dépensant des sommes énormes pour faire des investigations. Qu'il y ait des Canadiens anxieux de retourner au Canada pour se livrer à la culture, la chose ne fait de doute pour personne. C'est à ceux-là que le gouvernement doit s'intéresser. Une chose non moins certaine, c'est que le plus grand nombre des nôtres sont établis aux Etats-Unis pour y rester, et comptent bien y rester en dépit de tous les encouragements des agents provinciaux. Ceux-là, qu'on les laisse donc tranquilles."

[104] Sous peu le gouvernement aura en mains un rapport curieux fait par M. Choquette, avocat de Worcester. Il traite de la condition faite aux Canadiens-français des Etats-Unis, il parle de la naturalisation, du rapatriement. Quand le gouvernement aura reçu ce document et qu'il aura jugé à propos de le mettre devant la Chambre, j'espère que mes collègues se feront un devoir de l'étudier, car il fourmille de faits, de statistiques on ne peut plus intéressants. »

Mercier : « Je ne crois pas qu'il existe dans les archives publiques de documents qui puissent être soumis à la Chambre en réponse à la motion du député de Bellechasse. Cependant, je consens volontiers à la motion, et toute correspondance qu'on pourra trouver sera produite. Je remercie l'honorable député de Bellechasse d'avoir soulevé cette question importante du rapatriement de nos compatriotes, et je lui sais gré des renseignements précieux qu'il a bien voulu communiquer à la Chambre. L'honorable député de Bellechasse a fait dernièrement un voyage aux Etats-Unis, où il a produit la meilleure impression, à en juger par les rapports des journaux. Vers la même époque, j'avais moi-même l'honneur, me rendant à l'invitation des Canadiens-français de Salem, de faire une conférence en cette ville. La conférence roulait sur

mon sujet favori, l'éducation. Je les ai encouragés à étudier l'anglais aussi bien que le français, et comme, dans une conversation lors de ma visite, quelqu'un exprimait la crainte qu'en apprenant l'anglais, les Canadiens-français des Etats-Unis oubliassent leur langue maternelle, je les rassurai en leur rappelant qu'ils se trouvaient absolument dans la même position là-bas que nous le sommes ici. Et si, malgré notre entourage, nous avons pu conserver intacte la langue de nos pères, tout en apprenant une autre, ils le peuvent aussi aux Etats-Unis. Le principe en est le même quoique la disproportion soit plus considérable. Nous avons appris l'anglais à nos enfants; ils doivent faire de même. L'anglais est la langue des affaires, mais le français, la langue du foyer. Il est, leur ai-je dit, une autre raison qui doit vous engager à apprendre l'anglais. Un grand nombre d'entre vous seront appelés à jouer, aux Etats-Unis, un rôle politique, et alors l'anglais vous sera nécessaire : 1° pour remplir vos devoirs officiels; 2° pour vous faire respecter comme race par les autres races qui vous entourent. [105] Nous ne pouvons rester insensibles à la condition de nos compatriotes des Etats-Unis : et que nos compatriotes anglais ne se formalisent pas de cette déclaration. L'Angleterre est leur mère-patrie à eux. Elle les protège en toute circonstance; et qui osera dire que cette sollicitude n'est pas légitime? Vis-à-vis des Canadiens français des Etats-Unis nous sommes, nous, nous formons le Canada-français, la mère-patrie, nous avons les mêmes droits, les mêmes devoirs. C'est à nous de voir à ce qu'ils grandissent et qu'ils prospèrent. C'est pour cela que nous envoyions l'an dernier des représentants officiels à la grande convention de Nashua. C'est pour cela que nous continuerons à suivre d'un œil vigilant tous leurs mouvements, que nous nous réjouissons de tous leurs progrès. Quant à la question même du rapatriement, je l'ai dit, l'an dernier, et je n'ai pas raison de changer d'opinion, – je regrette de le dire, – je crois que, comme thèse générale, c'est une cause désespérée – je ne pense pas qu'il soit possible de faire revenir, au moins comme règle générale, les fils des Canadiens-français qui sont nés aux Etats-Unis, parce que ces enfants sont nés dans les villes, dans des conditions spéciales toutes particulières, ont appris à vivre d'une manière dont ils ne pourraient plus vivre dans la province de Québec, et surtout sur des terres que nous pourrions leur offrir pour des fins de colonisation. De plus ils ont contracté des habitudes sociales d'abord et de famille ensuite qui ne peuvent pas être changées facilement. Quand je dis "des habitudes," je ne veux pas laisser croire qu'il y a dans ma pensée, une condamnation quelconque de ces habitudes. Ce que j'ai pu constater moi-même *de visu* est tout favorable à nos compatriotes. Ces habitudes qu'ils ont contractées là sont des habitudes sociales à raison des conditions sociales dans lesquelles ils se trouvent. Ce sont des habitudes qui ne déparent pas les mœurs canadiennes. Règle générale, les traditions de famille se sont conservées; les sentiments patriotiques et de religion sont conservés. Et j'irai plus loin. Je les ai trouvés dans certaines occasions plus français que nous ne le sommes nous mêmes. Se trouvant en minorité, ils sentent plus le besoin de se grouper. Se sentant plus faibles ils sentent le besoin de devenir un peu plus forts et s'unissent davantage. Ici, nous sentant très forts nous ne nous occupons pas des conséquences de divisions intestines. Là-bas, se sentant plus faibles ils comprennent les nécessités de serrer leurs rangs afin de ne pas laisser pénétrer dans leurs rangs mêmes des divisions qui les perdraient. [106] L'œuvre du clergé a été admirable et j'en appelle à tous ceux qui ont visité les Etats-Unis pour témoigner de l'exactitude de la déclaration que je viens faire. C'est que le clergé a fait là-bas ce qu'il avait fait dans la province de Québec – ou si vous voulez, dans la Nouvelle-France. Il a créé, il a introduit, plutôt, le système des paroisses. Il a réussi à construire une église catholique, un presbytère et une école. Avec ces trois choses il a réussi à grouper les Canadiens-français. Les Canadiens-français retrouvent là leurs paroisses de la province de Québec. Ils se groupent, ils se rencontrent le dimanche à la messe, causent à la porte de l'église comme dans une paroisse canadienne à la campagne. Et les enfants vont à l'école qui se trouve généralement à côté du presbytère ou dans le soubassement de l'église même. Il y a là toute une admirable organisation pour retenir nos compatriotes chez eux; la paroisse canadienne-française et catholique est la représentation pour ainsi dire de la patrie, de la province de Québec. Et nos compatriotes vont là comme ils iraient à l'église de leur paroisse. Ils se sentent heureux. Beaucoup retrouvent là une portion de la patrie absente, ils retrouvent le clocher de l'église, ils entendent le son de la cloche paroissiale qui les appelle au Service Divin, ils voient le prêtre canadien-français tel

qu'ils l'ont vu dans le Canada. Les enfants vont à l'école et apprennent l'anglais et le français comme il s'apprend dans la province de Québec et ils se croient encore un peu chez eux. C'est une illusion si vous voulez, mais une sainte illusion, une illusion bénie. Donc il est inutile, je crois, de songer au rapatriement des jeunes gens. Mais, je ne désespère pas de voir revenir, dans la province de Québec, un certain nombre d'anciens – qui ne sont pas encore très vieux – qui ne demandent qu'une occasion favorable de revenir ici. C'est pour cela qu'il s'est formé, dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, une société de colonisation toute spéciale, avec une organisation respectable, composée de personnes influentes et avec des ressources monétaires considérables. La société est au capital de cent mille piastres, dont dix mille piastres ont déjà été mises à la banque. Le certificat m'a été montré ici. Et cette société désire ramener ici un certain nombre d'anciens cultivateurs qui n'ont pas encore perdu complètement le goût de la culture, qui ont été forcés de s'absenter pour des raisons particulières parce que la plupart d'entre eux ne pouvaient faire face à leurs obligations. Pour dégrever leurs terres qui étaient hypothéquées, ils sont allés avec une famille nombreuse gagner un peu d'argent. La plupart d'entre eux ont réussi à payer leurs dettes. Mais ils ont une famille assez nombreuse, ils ne peuvent pas songer à retourner sur leurs terres qu'ils ont réussi à [107] dégrever, parce que cette terre était la leur. Ils demandent une terre plus large, plus considérable, plusieurs lots voisins où ils pourront se placer, les parents, les amis, le père et les enfants de manière à jeter les bases d'une organisation importante. Et leurs regards se sont jetés du côté de la Gaspésie. Je vous avoue, M. l'Orateur, que je ne les ai pas découragés, parce qu'il y a là les plus belles terres de la province de Québec; un sol magnifique, un sol léger, facile à cultiver et par dessus tout, un climat des plus agréables. le plus favorable et le plus doux que l'on puisse trouver dans cette partie du continent. Vous allez là l'été et vous trouvez un climat où la chaleur n'est pas considérable. Vous y allez le printemps, l'automne et vous trouvez que le froid quoique déjà considérable ailleurs est presque inconnu là-bas. Vous y avez des avantages nombreux à tous les points de vue; avantages que je n'ai pas besoin de développer dans ce moment-ci parce que je retiendrais trop longtemps l'attention de cette Chambre. Il me suffit de vous dire que quels que soient les avantages ou les désavantages de cette partie du pays, les Canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre, en autant qu'ils s'en sont exprimés par le moyen de cette société de colonisation, désirent se diriger du côté de la Gaspésie. Je ne les ai pas découragés. Au contraire, j'ai cru de mon devoir de les encourager, comme je croirai de mon devoir d'encourager toutes les sociétés de colonisation qui voudraient se diriger du côté du nord, dans la vallée du Lac St-Jean. Pour appuyer ce mouvement, l'an dernier, nous avons nommé trois agents, MM. Michaud, Tremblay et Proulx. Deux de ces Messieurs ont fait rapport. Ces rapports, je dois l'avouer, n'ont pas constaté un état de chose bien satisfaisant, ni bien encourageant pour la mission que nous avons jugé à propos de leur confier. Je ne veux pas dire que ces messieurs n'ont pas rempli leur devoir avec intelligence. Mais je dis que le résultat n'a pas répondu à nos espérances et à celles de la Chambre. C'est pour cela que l'an dernier, lorsque nous avons demandé de continuer le crédit, nous avons dit que nous voulions faire une dernière tentative et que si cette dernière tentative ne réussissait pas, alors nous devrions renoncer à l'idée de demander davantage ce crédit à la Législature. Dans ce but nous n'avons nommé qu'un seul agent, M. Ambroise Choquette, de Lewiston, Mass. [sic], celui qui a remplacé le regretté Ferdinand Gagnon, du *Travailleur* de Worcester. M. Choquette s'est mis à l'œuvre et je dois vous dire que d'après les informations que j'ai déjà, il va probablement obtenir à lui seul le résultat que les trois autres ont obtenu. Nous allons avoir son rapport qui sera [108] soumis à la Législature. Nous ne l'aurons pas malheureusement à temps pour cette session, parceque nous l'avons nommé trop tard – dans le mois d'octobre – et il n'a pu faire un rapport pour la présente session. Mais nous l'aurons l'an prochain et nous déciderons alors de la politique à suivre. En terminant, qu'il me soit permis de répéter ce que j'ai dit au commencement de mes remarques. Je remercie le député de Bellechasse d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette importante question, et chaque fois qu'il voudra nous faire part des études qu'il a faites sur la question, ses observations seront toujours bien reçues par la Chambre. »

McShane « fait l'éloge du peuple canadien-français. Il désire les voir augmenter en nombre et en prospérité dans ce pays, mais il ajoute que dans la plupart des cas ce serait une erreur de les faire revenir des Etats-Unis où ils gagnent beaucoup plus qu'ici; en se lançant dans les entreprises commerciales, ils réalisent parfois des fortunes, et reviennent dans leur pays millionnaires. Il cite des noms de Canadiens-français qui font autorité à la bourse de Chicago. »

Lussier « décrit la condition misérable de certains de nos compatriotes des Etats-Unis, et supplie le gouvernement de venir à leur secours, en leur procurant toutes les facilités imaginables pour revenir au pays. »

27 janvier 1890

François-Xavier Lemieux (Lévis) demandant l'ajustement des rentes des censitaires de la seigneurie de Lauzon [115-120, ici 120] : « Eu accédant à cette demande, que je fais comme député de Lévis, le gouvernement soulagerait une partie notable des électeurs de cet important collège électoral, ranimerait la confiance, aiderait aux familles, empêcherait l'immigration, enfin ferait un acte de justice qui lui assurera une sincère reconnaissance. »

Pelletier [120-121, extrait] : « Dans une visite que je fis à Saint-Bernard, je traitai un peu, dans un discours public, la question de l'émigration. Après mes remarques, on est venu me dire, que deux ou trois citoyens se préparaient à partir pour les Etats-Unis. Je vis ces gens-là et je leur demandai pourquoi ils partaient. La raison qu'ils me donnèrent, c'est qu'ils n'étaient pas capables de payer les arrérages qu'ils devaient au gouvernement, qu'il leur était impossible de vivre eux-mêmes sur ces terres là en payant les rentes dues au gouvernement, qu'il n'y avait pas d'avenir pour eux et qu'il leur fallait prendre le chemin de l'exil et s'en aller sur la terre étrangère. La tenure seigneuriale a été abolie dans la province de Québec, mais il y a encore certains comtés malheureusement qui sont restés sous la tenure seigneuriale. Le comté de Dorchester est un de ces comtés-là. »

Pelletier [121-123, ici 122] : « L'honorable Premier Ministre a déclaré devant cette Chambre que la question de rapatriement n'était pas une question à laquelle il fallait songer sérieusement, si ce n'est dans certaines limites et pour une certaine classe de personnes. S'il n'y a pas moyen de faire le rapatriement, on peut toujours s'occuper de cette question-ci. Et je déclare qu'il est à ma connaissance personnelle que dans la seigneurie de Lauzon, s'il n'y a pas de changements faits de la part du gouvernement, de manière à mettre les tenanciers dans une position plus régulière et moins dure que maintenant, il y a un grand nombre de familles qui seront obligées de partir pour les Etats-Unis. »

12 février 1890

Sur motion de M. **David**, secondé par M. **Boyer**,

Ordonné, Qu'il soit mis devant cette Chambre, – copie du rapport de M. Ambroise Choquette, et celui de M. P. E. Tremblay, sur l'émigration des Canadiens-français aux États-Unis et leur rapatriement.

Échange complet [275-278]

David : « [275] M. l'Orateur, j'ai plusieurs raisons pour désirer que les membres de cette Chambre prennent connaissance du rapport de M. Choquette. C'est un travail bien pensé et bien écrit. J'avouerai qu'il y a surtout un point qui m'a frappé. C'est celui où il traite des causes qui donnent lieu à l'exode con-

stant de nos nationaux. J'y trouve, en effet, la confirmation de ce que j'ai toujours pensé et de ce que j'ai maintes fois exprimé dans cette enceinte : une des causes de l'émigration est le manque de protection qu'offre la loi à l'ouvrier dans notre pays. Je ne dis pas que c'est la cause unique, ce n'est peut-être pas même la cause principale, mais c'est une des principales cela me semble indéniable. Aussi ai-je répété, chaque fois que j'ai présenté à cette Chambre une mesure amendant la loi ouvrière, qu'il fallait modifier le système en vigueur et protéger le travailleur contre les créanciers, les prêteurs d'argent et contre lui-même. Invariablement, alors, certains de mes collègues hochaient la tête d'un air de doute et m'accusaient d'exagération. Mais voici que le rapport de M. Choquette vient prêter à mes opinions un appui important. Il nous dit, dans son rapport soigneusement élaboré, que dans la province de Québec, la loi de la saisie des meubles est beaucoup trop sévère, que du moment que l'ouvrier s'endette, il lui est impossible de jouir du fruit de son travail, et que, poussé par la misère, le désespoir, et souvent la faim, [276] il finit par s'expatrier et trouve sur un sol étranger cette protection nécessaire à son existence que lui refusent les lois de sa patrie. Qu'on n'oublie donc pas, lorsqu'il m'arrivera de présenter des projets de législation ouvrière, que les réformes que je propose sont le résultat non pas de raisonnements abstraits, mais de données certaines, s'appuyant sur l'observation journalière, sur des recherches soigneuses faites dans les greffes des tribunaux, faits étudiés à la lumière de la science économique et de sentiments humanitaires. La comparaison de la loi de notre Province avec celle des autres Etats américains établit que la nôtre est au moins dix fois moins favorable aux ouvriers que celles de tous les Etats de l'Union américaine et même des autres provinces de la Confédération. Je puis citer et signaler une foule de statistiques à l'appui de cette proposition, entre autres les états limitrophes des Etats-Unis, où l'argent de l'ouvrier est insaisissable jusqu'à concurrence de \$10 et Ontario, où la saisie ne se peut pratiquer que sur une somme ne dépassant pas \$25.00. On oppose parfois à ces prétentions une objection que l'on semble croire capitale : – Que faites-vous donc, s'écrie-t-on, de l'intérêt des créanciers? Ceux qui ont étudié le système savent – ce qui est confirmé par l'expérience – que les lois contre la saisie sont tout aussi favorables aux créanciers qu'aux débiteurs. Il est constaté aujourd'hui que le crédit trop facile est une des grandes plaies sociales de notre époque et qu'elle entraîne bien souvent des catastrophes commerciales qui bouleversent les pays les plus riches. Il y a sous ce rapport une grande réforme à opérer. Pour s'en tenir à l'application du principe général au cas qui nous occupe, si l'ouvrier savait qu'il ne pourrait rien obtenir à crédit, il ne gaspillerait pas son salaire et quand une fois on est accoutumé à payer comptant, on s'en trouve mieux, même dans les temps de chômage, car le chômage est toujours plus court lorsque la faim stimule à l'ouvrage, et la paresse est vite secouée sous l'aiguillon de la nécessité. La conclusion du rapport n'est pas nouvelle; on nous dit qu'il est à peu près inutile de vouloir faire revenir au pays nos compatriotes exilés. Cette conclusion, bien des gens la déplorent, mais on ne peut nier qu'elle soit juste, et si on en recherche les causes, on les trouvera facilement. Les Canadiens des Etats-Unis reviendront ou, plutôt, ceux du Canada resteront sur le sol natal quand nous pourrons faire des sacrifices suffisants pour leur assurer une existence indépendante et heureuse, à l'abri des vexations et des persécutions; quand on dépensera autant d'argent [277] pour la colonisation que nous en avons dépensé pour les chemins de fer – politique sage et nécessaire que j'approuve parfaitement. Qu'on songe au nombre de paroisses que l'on pourrait établir avec un million par année! Nous garderons nos enfants quand nos manufactures et nos fabriques auront acquis leur plein développement, nous abattons les barrières qui nous isolent du monde commercial, quand nous pourrions lutter avec les industries américaines sur leurs propres marchés et avec les avantages que nous offre une main-d'œuvre exceptionnellement favorable. Nous les garderons, ces chers compatriotes, lorsque notre enseignement public sera réformé de manière à leur ouvrir la porte d'une foule de professions, qui par suite du système, leur sont virtuellement fermées. Loin de moi la pensée de blâmer en quelque façon que ce soit, l'œuvre magistrale du clergé canadien, qui a doté notre pays d'institutions qui font sa gloire, qui ont été et sont encore la sauvegarde de notre religion, de notre langue et de nos lois. L'éducation classique sera toujours la base des hautes études. Mais ce qu'il nous faut ici, pour lutter en concurrence amicale avec les races qui nous entourent, c'est l'éducation pratique : il faut devenir, comme les Amé-

ricains, des hommes pratiques. Encourageons donc les écoles industrielles de tous genres. Voilà une des réformes, peut-être la principale, qu'il nous faudra opérer pour retenir nos compatriotes chez-nous. Enfin pour résumer ma pensée, nos compatriotes resteront ici lorsque nous pourrons leur faire des conditions égales à celles qu'ils trouvent là-bas. »

McShane « said he was altogether opposed to repatriation. Forty-five thousand of our people had left Quebec in the last five years for the States; why did they go there? Because they could get work there; because they could better themselves; because there they could occupy positions, by their honesty and industry, better than they ever could expect here. These people could never be brought back were we to spend all the money [sic] in the world on them. If Mr. Choquette took an interest in the country and was working for the benefit of the French Canadians, let him do what he can to keep our people at home. If he wanted to spend his own money on the repatriation of the French Canadians, good and well; but let him not ask money from the Province. It was useless. These men were sent by the Government to the States in the interest of repatriation, and they got thousands of dollars each, but how many people [278] did they bring back? Not a single one! Let us spend our money on our people here, developing our resources to provide work for them, teaching them to make butter and cheese and give them seed grain in bad seasons; but they might as well try to turn the Atlantic into the river as to try to bring these people back. Let them talk sense. People went where they could make money. He would help the member for Montreal East to remove any laws that pressed upon the workingmen, but let there be no bunkum talk. He hoped this repatriation business was done with now for ever. »

Picard « observe qu'il est étrange pour M. David de demander la protection pour les habitants de cette Province quand il combat la politique de protection du gouvernement fédéral. »

David : « dit qu'il est favorable à la protection pour un certain temps mais qu'il approuve le libre échange en principe. Il croit la protection bonne pour d'ici à quelques années, jusqu'à ce que nos manufacturiers soient à même de lutter avec les manufacturiers américains. »

Picard : « Pourquoi l'honorable membre a-t-il combattu la poli[tique] de protection dans la dernière lutte de Montréal-Est? Qu'il tâche de mieux concilier à l'avenir ses actes avec ses paroles et ses écrits. On ne peut pas compter beaucoup sur un pareil homme. »

Lussier « déplore le peu de persévérance et de confiance dans l'avenir de ceux qui parlent d'abandonner la cause du rapatriement. On oublie ce grand principe que pour exploiter les ressources d'un pays, il faut avoir des bras et encore des bras. Le gouvernement national a bien compris cela, c'est pourquoi il a secondé de tout son pouvoir les efforts de Mgr Labelle, l'apôtre de la colonisation. »

27 février 1890

Débat à la seconde lecture du bill expliquant la loi relativement à la coupe du bois marchand dans certains cas.

Picard [473-499, ici 483] : « Je terminerai par une requête venant du révérend M. Ed. Brunelle, prêtre, et curé de St.-Valère de Bulstrode, signée par lui, et de 150 colons des townships de Bulstrode et de Stanford, se plaignant des rigueurs de la loi nouvelle envers les colons et demandant le rappel de la réserve des 30 mois. La Chambre et le public verront, j'espère, que la loyale opposition de Sa Majesté en cette Chambre n'est point la seule qui se plaint de la nouvelle loi des terres de la Couronne . . . "Que cette loi est bien

dommageable à vos requérants et à tous les colons qui désirent s'établir sur les terrains du gouvernement, car du moment que les commerçants de bois sont informés que les droits de terre compris dans leurs licences ont été vendus ils s'empressent de faire couper tout le bois sur ses lots, et ayant 30 mois devant eux, ils ont amplement le temps de piller les terrains vendus, et lorsque les trente mois sont expirés, les pauvres colons qui ont acheté ce terrain pour s'y établir, et y établir leurs enfants, afin de les empêcher d'émigrer aux Etats-Unis n'ont pas même le bois pour se bâtir sur les terrains et leur aider à payer le prix du fonds au gouvernement et sont obligés de les abandonner." »

8 mars 1890

Échange complet [620]

Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de rapatriement; pour l'année financière finissant le 30 juin 1890.

Faucher de Saint-Maurice « relève une inexactitude qu'un journal des Etats-Unis met dans la bouche de M. Choquette, agent de rapatriement. Ce monsieur aurait dit qu'une des causes de l'émigration est le fait que les lois des Etats-Unis protègent mieux l'ouvrier en ce qu'elles exemptent de saisie ses meubles et son salaire. Le fait est que la saisie existe là-bas comme ici. »

Lussier « proteste contre ce crédit du rapatriement. C'est, dit-il, de l'argent mal dépensé, puisqu'il est établi que le projet de rapatriement n'est pas réalisable. Les agents sont les seuls à en profiter. »

Mercier « dit que l'idée du rapatriement n'est pas morte et qu'il vaut mieux laisser l'item pour une année encore. C'est une question remplie de difficultés et d'incertitudes. Le travail des trois agents nommés par le gouvernement n'a pas été un succès. Ils ont fait chacun un rapport. Celui de M. Choquette est bien fait. Il laisse à la Chambre le soin de juger le mérite des deux autres. »

19 mars 1890

Sur motion de l'honorable M. **Blanchet**, secondé par l'honorable M. **Taillon**,

Ordonné, Qu'il soit mis devant cette Chambre : – une copie de la correspondance entre le Rév. M. Morissette, prêtre, curé, et des habitants de Saint-Ephrem de Tring, dans le comté de Beauce, au sujet d'une demande pour indemniser les victimes des tempêtes de grêle, dans cette paroisse durant l'été de 1888 et 1889.

Blanchet [749, extrait] : « Le député de Beauce [Blanchet] déclare qu'il désire savoir s'il y a une différence entre son comté et les comtés de Chambly, de Laprairie, d'Ottawa et de Soulanges, où des désastres semblables et autres ont été secourus généreusement par le gouvernement. Serait-ce, dit-il, parce que ces comtés sont représentés par des amis de l'administration. Si tel est le cas, il tient à le savoir afin que ses électeurs sachent aussi à quoi s'en tenir sur l'esprit de justice du gouvernement. Il termine en faisant remarquer qu'il serait plus sage d'empêcher nos colons ruinés par des malheurs de cette nature d'émigrer aux Etats-Unis pour gagner le pain de leur famille en venant à leur secours en temps opportun, que de voter des sommes assez élevées pour essayer de faire venir de ces mêmes Etats-Unis des gens qui ont déclaré vouloir y rester. »

Session de 1890 (II)

Source : *Débats de la Législature de la Province de Québec – Première session du septième parlement de la province de Québec, ouverte le 4 novembre et close le 30 décembre 1890* (Québec : Belleau et Cie, 1890).

20 novembre 1890

Achille-Ferdinand Carrier (Gaspé) demandant les documents touchant à la compagnie de chemin de fer de la Baie des Chaleurs et aux réclamations pour non-paiement [97-102, ici 98] : « Quant aux réclamations qui ne sont pas encore acquittées, j'espère que le gouvernement se fera un devoir de les faire payer sans retard. La négligence de la compagnie et de ses entrepreneurs a semé la ruine dans cette région, et je suis informé que, si les réclamations encore dues ne sont pas payées prochainement, une foule de gens habitant les localités traversées par ce chemin de fer seront obligés d'émigrer aux Etats-Unis. C'est un malheur que le gouvernement, j'en suis sûr, se fera un devoir de prévenir. On me dira sans doute que c'est la compagnie qui devrait voir à tout cela et payer les travaux qui ont été faits à son profit. Cela serait bien vrai, si la compagnie avait les moyens voulus pour exécuter son entreprise; mais il paraît assez évident qu'elle manque des ressources nécessaires. »

26 novembre 1890

Blanchet [117-123, extraits] propose « [117] Que la formation des sociétés d'agriculture, la création du conseil d'agriculture, la fondation des cercles agricoles, de la société d'industrie laitière, du haras national, l'introduction des beurreries et des fromageries, ont contribué puissamment à l'avancement des intérêts agricoles, et pour assurer leur complet développement, il est urgent d'adopter les moyens les plus efficaces pour engager les cultivateurs à adopter immédiatement un système d'ensilage déjà si favorablement connu en Europe et en Canada, que l'introduction rapide et pratique de l'ensilage permettra aux cultivateurs de lutter avec plus d'avantage contre la sévérité de notre climat, de se livrer avec plus de profit à l'élevage des bestiaux et à l'industrie laitière, – les deux branches les plus rémunératives de la culture tant pour la consommation locale que pour l'exportation à l'étranger, et à obtenir par là des revenus considérables qui leur permettront d'améliorer leurs terres et leurs méthodes de culture et contribueront à diminuer l'émigration . . . [122] Il est plus temps que jamais de nous mettre sérieusement à l'œuvre, en travaillant de concert à améliorer le sort de la classe agricole, et, en enrayant par là même ce courant malsain d'émigration qui menace notre avenir. Il n'y a pas de plus beau rôle pour le législateur que celui de procurer le bien-être à ses concitoyens en mettant à leur disposition les moyens de développer leurs ressources et de doubler leurs revenus, sans leur imposer en retour des charges trop lourdes pour leurs épaules courbées déjà par tant de rudes labeurs. » Le député réitère les résolutions.

3 décembre 1890

Nantel [171-178, extraits] : « [171] Attendu que, pour recueillir les fruits de cette politique si onéreuse pour les finances provinciales, il est devenu nécessaire d'établir dans cette province une loi relative à la concession et à la tenue des terres de la couronne, qui puissent permettre de lutter avantageusement avec les contrées voisines, tant pour favoriser l'établissement de nos compatriotes et les garder au pays, que pour y attirer l'émigration étrangère . . . [172] Qu'il soit résolu que cette Chambre prie le gouvernement d'introduire des [lois] analogues à celle des Etats-Unis et d'Ontario, sous le double rapport des *Homesteads*, octrois gratuits . . . Notre pays est riche, mais il a à soutenir la concurrence de pays voisins

qui ne sont pas moins riches, et, dans cette grande lutte des peuples du continent américain pour détourner à leur profit la migration européenne, nous avons quelque chose de plus à faire que les autres provinces voisines, – de plus que les Etats-Unis. Chez nous, la lutte est doublement active : il faut attirer l'étranger sur nos rivages et combattre en même temps le fléau de l'émigration qui décime notre population rurale et urbaine. Depuis longtemps cette question de l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis occupe l'esprit de nos hommes d'Etat; on n'a pu trouver de solution satisfaisante à ce problème qui fait le désespoir de nos hommes d'Etat les plus éclairés et les plus patriotiques. Plusieurs ont mentionné pour expliquer l'émigration, entre autres causes le luxe, l'indolence, le peu de calcul et d'instruction agricole de notre population, la longueur de nos hivers, l'intempérance, etc. Je crois, M. l'orateur, qu'à toutes ces causes il faut en ajouter une très importante : c'est l'infériorité du mode de concession et de tenure des terres publiques pour les fins d'établissement agricole. Notre législation agraire, sous ce rapport, n'offre pas autant d'avantages que celle des autres pays aux étrangers ni même à nos propres compatriotes. Elle demande une réforme. [173] Un des grands remèdes à l'émigration nous le trouverons, je crois, dans une saine législation agraire . . . L'admirable législation intérieure des Etats-Unis nous a arraché des milliers de Canadiens-français. Cette législation, en conviant le grand capitaliste à toutes les industries par ses dispositions libérales, attire en même temps sur le sol américain le plus pauvre des travailleurs par la loi des *homesteads*. Le *homestead* a fait la prospérité des Etats-Unis. Toutes les nations du monde sont venues s'asseoir au foyer de ce pays comme à un immense banquet et elles ont fini par s'associer de cœur à la nation dont l'étranger fait aujourd'hui la force et la grandeur . . . [177] Pourquoi nos colons ne seraient-ils pas mis sur le même pied que dans les pays où nos gens émigrent en si grand nombre? Nous voulons ce courageux ennemi de la forêt, ce vaillant pionnier de la civilisation, libre sur un patrimoine libre. L'institution du *homestead* dans son application libérale, telle qu'elle est entendue et pratiquée aux Etats-Unis, est appelée à nous doter de cette grande réforme.

Duhamel (Laprairie) [178-181, ici 179] : « Mais une chose est certaine, c'est que pour faire toutes ces choses, pour ouvrir tous ces chemins de colonisation, pour bâtir à coups de millions à même nos revenus, les chemins de fer, les chemins de colonisation que nous avons bâtis et que nous faisons bâtir, il faut des revenus. Et si nous donnons aux colons à pleines mains, qu'ils nous donnent au moins par parcelles. Mais, dit l'honorable député, si vous voulez arrêter le flot de l'émigration, retenir dans la province de Québec les enfants de cette province, il faut leur accorder les mêmes avantages qu'Ontario, les Etats-Unis, et le Dominion, dans le Nord-Ouest, accordent aux colons. »

Poupore [198-200, ici 198] : « Nothing is said in the motion finding fault with past legislation regarding the Department of Crown Lands, but simply a motion asking the Government to introduce such laws as will place the settler of the Province of Quebec upon the same footing with regard to free homestead grants as that class is placed upon in the Province of Ontario and the United States. Every year, large sums have been voted to bring back to the Province French-Canadians who had gone to the United States, and if it was so desirable to bring back those who went away of their own accord, how much more so it must be to keep those here who want to remain, and the very best means of doing so would be to offer them free grants of lands. »

11 décembre 1890

Charles-Eugène Pouliot (Témiscouata) [328-333, extraits] : « [330] Et, M. l'Orateur, ces premiers colons qui ont laissé les vieilles paroisses pour aller s'établir sur des terres nouvelles, à plusieurs milles du fleuve Saint Laurent, ont aujourd'hui leurs enfants qu'ils veulent établir autour d'eux. Malheureusement, comme l'a fait observer l'honorable député de Matane, et il n'y a pas à se le cacher, les cultivateurs des comtés

en bas de Québec passent par une crise terrible. Pour ma part, il n'y a rien de si triste lorsque je vois, presque toutes les semaines, un certain nombre de mes compatriotes qui prennent la route des États-Unis pour y gagner leur pain à de meilleures conditions qu'ils ne le font dans la province de Québec. Et je sais que s'il y a une chose que le gouvernement est disposé à faire, – je m'appuie pour dire cela sur ce qu'il a fait dans le passé, – c'est de travailler de toutes ses forces à retenir dans la province les habitants qui veulent y rester. M. l'Orateur, on peut différer d'opinion sur certaines mesures du gouvernement, mais j'ai entendu toutes les déclarations qui ont été faites par les honorables Membres des deux côtés de cette Chambre, depuis que nous sommes ici en session et j'ai remarqué avec plaisir que du moment qu'il s'agissait d'agriculture, du moment qu'il s'agissait de colonisation; du moment qu'il s'agissait de retenir dans la province, les habitants de la province de Québec, nous étions tous disposés – conservateurs comme libéraux – à nous donner la main et à prendre toutes les mesures nécessaires pour enrayer le mal qui est devenu un mal national. Je prétends que nous devons faire tout notre possible, que le gouvernement doit faire tout en son pouvoir, comme il a fait dans le passé, afin de retenir nos compatriotes dans le pays . . . [331] Et s'il y a une chose qui fait plaisir au cœur et s'il y a une chose qui me console c'est de voir et d'entendre, lorsque je vas [sic] dans ce comté, un grand nombre de cultivateurs venir me dire : "En dehors de la politique, une fois les élections passées on a pu croire pendant longtemps que le gouvernement n'aurait pas oublié, nous commençons à nous décourager et à croire que nous vivions dans un pays où tout était pour les autres et rien pour nous. Nous commençons à croire que nous étions des enfants abandonnés; mais aujourd'hui nous comprenons que la province veut venir à notre aide, on va nous donner des chemins de colonisation pour nous permettre d'établir les magnifiques terres que nous avons." Nous disons à nos enfants : "Restez avec nous, nous allons avoir des chemins de colonisation et nous pourrions fonder dans la forêt des paroisses magnifiques." "Et nous aurons la consolation de voir nos enfants, au lieu de prendre le chemin de l'exil, prendre le chemin de la forêt et devenir des citoyens utiles à leur patrie." M. l'Orateur, grâce aux progrès de la province de Québec, ce qui se fait dans le comté de Bonaventure, ce qui se fait dans la vallée du Lac St. Jean, ce qui se fait dans la vallée de l'Ottawa, nous voulons l'avoir nous aussi dans le comté de Temiscouata . . . [331-332] Dans le comté de Temiscouata, dans un certain nombre de paroisses, les citoyens, ayant à leur tête les membres du clergé et des personnes très importantes dans le comté, se sont réunis en association et se sont dits : "Plutôt que de voir nos fils prendre le chemin des États-Unis, nous allons demander au gouvernement de venir à notre aide. Nous avons les terres les plus fertiles, et tout ce que nous demandons au gouvernement, c'est ceci : aidez-nous – nous ne demandons pas de mesures nouvelles, nous ne demandons même pas des *homesteads*, comme a demandé l'honorable député de Terrebonne dans son éloquent plaidoyer l'autre jour – tout ce que nous demandons, ce sont des chemins afin de pouvoir arriver à ces terres" . . . [333] Tout ce que nous demandons, comme je viens de le dire, c'est ceci : Donnez nous un chemin. Le gouvernement à [sic] les terres les plus fertiles dans notre comté. Nos cultivateurs au lieu de prendre le chemin des États-Unis veulent aller y établir leurs enfants – le clergé est à leur tête et prêt à les encourager malgré les obstacles de toutes sortes. Il y en a déjà quelques-uns – les plus braves – qui sont allés s'établir au milieu des bois mais ils souffrent de ce défaut de communication. »

Tessier [333-334, extraits] : « Il est utile de connaître la topographie, la configuration du sol des différentes parties de notre pays, qui offrent des ressources et des avantages à la colonisation. Les comtés de Rimouski et de Matane offrent ces avantages et ces ressources, et, avec l'aide du gouvernement, il s'y fera des progrès immenses, et l'émigration qui décime nos campagnes pourra être enrayerée . . . Je me fais aussi un devoir d'appuyer énergiquement ce que mon honorable ami le député de Matane a dit au sujet de la construction du chemin de fer de Matane, et j'espère que le gouvernement favorisera ce chemin de fer aussi largement que les ressources de la province le permettront. Ce chemin de fer sera de la plus grande importance pour le pays qu'il traversera; il y a là des paroisses prospères et d'immenses étendues de terres fertiles à coloniser, et pour arrêter le fléau de l'émigration qui décime ces campagnes il faut une

voie ferrée qui donnera aux agriculteurs un débouché qui leur permettra d'atteindre les grands centres, d'arriver aux marchés où ils pourront écouler les produits de leurs terres. »

Mercier (Bonaventure) [334-337, ici 335-336] : « La construction du chemin de fer qui est demandé aura deux résultats immédiats et bien désirables. Le premier ce sera de développer cette industrie de l'élevage des animaux, grâce à l'excellente qualité des pâturages. Par cette voie les animaux pourront être transportés facilement de manière à arriver aux grands marchés. Aujourd'hui il est inutile pour les cultivateurs d'y songer, car, sans ce débouché, ils ne peuvent pas se servir des avantages naturels qu'ils ont à leur disposition. Mais le résultat, peut-être le plus important, qui n'est que la conséquence de l'autre, ce sera d'y garder la population. Si on ne va pas au secours de cette population, l'émigration va non-seulement continuer, mais va devenir plus considérable, parce que les jeunes gens se découragent. Il [sic] sont dans des conditions défavorables, ils ne peuvent pas progresser. Ils ont des belles terres. Ils ont des avantages naturels, considérables même, ils ont cette industrie de l'élevage des animaux qu'ils pourraient développer avec facilité s'ils avaient des communications. Mais ils se découragent. Ils se disent : Il est inutile de rester dans ce pays où nos pères eux-mêmes ne peuvent gagner assez pour vivre même modestement. Tandis que si vous leur donnez le débouché nécessaire, vous allez créer une industrie locale considérable, et vous allez garder les jeunes gens chez eux. »

12 décembre 1890

La Chambre en comité des subsides

Nantel [353-364, ici 362] : « Voila où nous en sommes, et l'on dit que la province est riche, que l'administration est sage et prudente, qu'elle fait le bien du pays et éclipse par l'éclat de ses œuvres le règne de ceux qui l'ont précédée. La province est riche en ressources naturelles, inexploitées et restées inutiles encore; en production, en épargne, la province n'est pas riche, elle n'est guère plus riche aujourd'hui qu'il y a une dizaine d'années, si l'on en croit les rapports municipaux . . . Et l'agriculture! Ah l'agriculture malgré toutes les vantardises officielles, est si peu prospère que notre campagne souffre d'une double émigration : celle qui se dirige vers les villes et celle qui, plus intense que jamais, va se perdre, pour nous, dans le gouffre de la république américaine. (Appl.) Non, notre province n'augmente pas et nos charges, de toutes parts, croissent en nombre et en lourdeur, se multiplient avec une rapidité qui donne le vertige. »

20 décembre 1890

Débat sur la résolution concernant les asiles d'aliénés

Pelletier [444-461, ici 457-458] : « Il n'y a pas moyen de nier que la masse du peuple n'est pas riche. Nos cultivateurs, qui sont après tout, la dernière ressource de la richesse publique sont déjà obérés, le sol est grevé par les contributions scolaires, municipales, paroissiales et de fabriques. Il y a quelques années, nous avons été obligés de voter une somme considérable pour permettre à un grand nombre de cultivateurs d'avoir des grains de semence, et leur permettre d'ensemencer leurs terres au lieu de s'en aller aux Etats-Unis. Beaucoup de nos gens ont emprunté, hypothéqué leurs propriétés, et un certain nombre, j'irais même jusqu'à dire un grand nombre, non seulement ne paient pas régulièrement des acomptes sur leurs capitaux, mais ont beaucoup de difficultés à rencontrer même les intérêts. Dans ces circonstances je me demande s'il est juste d'endetter la province pour bâtir ou acheter des asiles d'aliénés? Le paiement des intérêts sur notre dette actuelle absorbe presque la moitié du total de nos revenus. Nous allons encore emprunter et augmenter par conséquent le chiffre des intérêts annuels; nous allons continuer la politique

des chemins de fer, qui absorbent des montants si considérables. Comment comblerons-nous les déficits annuels qui pourront s'en suivre? Nous avons le droit d'imposer la taxe directe; si nous l'osions, nous dépeuplerions la province, et le gouvernement qui le premier ferait cette tentative, serait le premier à être obligé d'émigrer. En augmentant nos dépenses et notre dette, nou[s] prenons une responsabilité considérable. »

Pelletier [462-466, ici 466] : « L'honorable Premier Ministre disait ces jours derniers que si nous n'avions pas d'argent en caisse, nous avons les moyens d'emprunter. Je ne crois pas pour ma part que la province ait le moyen d'emprunter des millions pour construire des asiles, lorsque tous les jours, nous voyons nos concitoyens émigrer par centaines aux Etats-Unis, pour aller gagner pour eux et leur famille le pain que ne leur donne plus, en quantité suffisante, le sol de la patrie. (Appl.) »

29 décembre 1890

Débat sur l'amendement de la loi des mines

Blanchet [538-545, ici 539-540] : « Voyez ce qui se passe sur nos mines d'amiante et de phosphate : les villages y naissent comme par enchantement; les journaliers y reçoivent des gages élevés; les cultivateurs des environs en bénéficient les premiers; le commerce y fleurit et la prospérité de la province s'accroît de toutes ces richesses nouvelles. Plusieurs milliers d'ouvriers sont employés depuis quelques années à ces grands travaux, et je ne crains pas de dire que depuis que ces mines sont ouvertes, il a été payé par les propriétaires et les compagnies qui les exploitent, au delà de deux millions de piastres en salaires de toutes sortes. Cette somme énorme, venue en grande partie de l'étranger, a fait vivre dans l'abondance des milliers de familles pauvres et a retenu, au milieu de nous, une population forte et vigoureuse qui aurait été, faute d'emploi, grossir les rangs et les revenus de nos puissants voisins. Il est donc évident que pins nos mines s'ouvriront et seront exploitées, plus l'agriculture surtout en bénéficiera. Les millions que les capitalistes dépenseront, en travaux préliminaires et permanents, iront garnir les goussets des ouvriers, des cultivateurs et des commerçants voisins. La prospérité des uns fera la richesse des autres, et ces deux grandes industries, agricole et minière, si intimement liées par leur nature et par les travaux qu'elles nécessitent, tout en enrichissant ceux qu'elles emploient, les ouvriers et les journaliers surtout, contribueront principalement à faire oublier à nos cultivateurs et à nos colons la rigueur de notre climat, la pauvreté de nos récoltes et à faire disparaître de notre sol un mal plus funeste encore : la plaie dévorante de l'émigration. En se développant ainsi l'une à côté de l'autre, dans une lutte pacifique mais persévérante, elles deviendront la base la plus puissante de la colonisation qui n'est que l'expansion de l'agriculture sur une plus grande surface, et elles donneront ainsi plus de force et de stabilité au pays. »

Session de 1892

Source : *Débats de l'Assemblée législative de la Province de Québec – Première session de la huitième législature de la province de Québec – Ouverte le 26 avril et close le 24 juin 1892* (Québec : L. J. Demers et Frère, 1895).

28 avril 1892

Débat sur l'adresse en réponse au discours du trône

Charles Fitzpatrick (Québec-Comté) [24-26, ici 25-26] : « I am sorry to notice that there is no reference in the Speech to emigration, though the press is constantly informing us that the principal use to which many of the railways in the country is now put to the conveyance of residents of this Province to a foreign land by the train load. Nor can they be well replaced, for strangers can never properly replace those who have been born and brought up in the country. »

Michael Felix Hackett (Stanstead) [26-27, extrait] : « I believe that the infamous Mining Act was one of the causes which have driven so many of the best citizens of the Province out of it and have, at the same time, prevented immigrants with means from coming here, causing them to pass it by on their way to another land. »

3 juin 1892

Beaubien (Nicolet) [138-159, ici 149] : « On se plaint, avec raison, de l'émigration qui nous décime, on va même jusqu'à nous la reprocher, de l'autre côté de la Chambre. Nous voulons tous l'enrayer. Que l'on répande partout la pratique de l'ensilage. Le sol deviendra attrayant parce qu'il sera rémunérant. Le silo est la banque d'épargne du cultivateur qui lui gardera toujours en réserve l'abondance pour tout son établissement. L'hiver comme l'été et l'été comme l'hiver, son bétail sera toujours grassement nourri, il en augmentera sans cesse le nombre et par là même aussi, sa provision d'engrais. »

Antoine-Paul Cartier (Saint-Hyacinthe) [160-162, ici 161-162] : « Le cultivateur n'est-il pas l'homme le plus libre, le plus indépendant et le plus heureux? C'est à lui que la société vient demander le pain de chaque jour. Le cultivateur est le roi de la terre. Travaillons à lui donner le goût de la culture, et l'on verra, dans un avenir prochain, qu'il s'attachera au sol et qu'il ne pensera plus à aller aux États-Unis grossir le nombre de nos Canadiens qui vont, là, ruiner la santé de leurs femmes et de leurs enfants. Je regrette de le dire, M. l'Orateur, notre race canadienne-française a perdu sa vigueur d'autrefois. Pourquoi? Parce qu'un grand nombre de nos jeunes Canadiennes sont allées, dans l'atmosphère malsaine des usines américaines, puiser les germes de décadence. Encourageons tout ce qui peut promouvoir l'agriculture, et l'on verra renaître l'aisance dans notre province si fertile. Nos cultivateurs, stimulés par une culture payante, se livreront avec plus d'ardeur au perfectionnement de leur condition. Leurs champs seront mieux cultivés, leurs animaux mieux soignés, de gros bénéfices tomberont dans leurs goussets et tous béniront le gouvernement d'avoir compris qu'il doit travailler à promouvoir l'agriculture. En face du mouvement de dépopulation de nos campagnes, il faut faire les efforts les plus efficaces pour retenir nos compatriotes sur le sol de la patrie, en leur prouvant que la bonne culture, conduite avec intelligence et économie, produit les résultats les plus avantageux. Tous les jours nous avons à regretter que nos cultivateurs quittent leur sol natal pour aller chercher fortune ailleurs. Pourquoi s'expatrient-ils? Pourquoi disent-ils adieu à ce qu'ils ont de plus cher et de plus sacré? La cause de ce malheur que nous déplorons, M. l'Orateur, a sa

racine dans l'insouciance de nos gouvernants et la routine d'un trop grand nombre de nos cultivateurs. Mais la cause principale, immédiate, c'est que les cultivateurs de nos belles paroisses n'apportent pas assez de soin à développer chez leurs enfants, le goût de la culture. Je suis heureux de constater que le gouvernement actuel de la province, voulant mettre un frein à cette épidémie désastreuse de l'émigration, dans l'intérêt du pays, adopte comme clause principale de son programme, l'encouragement de l'industrie laitière, la source la plus intarissable de revenus pour le cultivateur. »

30 mai 1892

La Chambre en comité des subsides

Victor Gladu (Yamaska) [170-182, ici 182] : « Depuis bientôt quinze ans, le peuple des campagnes, outre ses autres contributions locales, paie un tribut de quinze millions par an au système protecteur qui ne lui a encore rien donné en échange, si ce n'est l'appauvrissement et l'émigration, mais a, en revanche, enrichi d'autant une certaine classe de manufacturiers maintenant plusieurs fois millionnaires. Je dis donc que le gouvernement, s'il veut être équitable et s'éviter une ignominieuse défaite au premier appel populaire, devra imposer ses taxes de manière à ce qu'elles ne frappent pas le peuple des campagnes, ni la classe moyenne du peuple en général, mais à ce qu'elles soient prélevées uniquement sur certaines classes riches, en autant que les conditions de leur établissement et la source de leur fortune seraient une justification de cette imposition de taxes sur elles. »

7 juin 1892

Item : Palais de Justice de Montréal

Alfred Girard (Rouville) [192-193, extrait] : « Quant à moi je n'irai pas dans un moment d'orgueil jeter à la ville de Montréal, une somme de \$100,000, pendant que les campagnes sont négligées. Cette politique qui consiste à priver les campagnes pour l'avantage des villes, est à la fois de l'étroitesse et de l'extravagance. C'est le pendant de la politique du gouvernement fédéral, qui est en train de chasser les cultivateurs du pays. Puisque le programme du gouvernement est l'économie avant tout, et qu'il n'y a pas assez d'argent pour les travaux et les améliorations utiles dans les campagnes, il ne doit y en avoir assez pour les dépenses, quand ce n'est pas d'absolue nécessité dans les villes. »

Girard [194, extrait] : « Je profite du sous-amendement pour ajouter quelques mots à ce que j'ai dit précédemment sur cette question. Pour défendre cette dépense de \$100,000, la droite a dénaturé le sens de mes paroles. Je considère que le montant demandé est mal venu dans un temps où l'on fait de l'économie aux dépens des campagnes, déjà tellement appauvries par la politique fédérale que nos cultivateurs sont obligés d'émigrer en foule. Voilà douze ans qu'on demande les travaux d'amélioration que le gouvernement veut faire exécuter, et puisqu'ils ne sont pas encore faits, c'est qu'ils ne sont pas d'urgence absolue et peuvent encore être retardés. Pourquoi, par exemple, donner maintenant \$42,000 pour un escalier en fer dans le palais de justice? Ce n'est pas le temps de faire du luxe, quand nous sommes aussi endettés que le prétend le gouvernement. J'ai autant à cœur que la droite que la ville de Montréal soit embellie par des édifices dignes d'elle, mais on a bien mauvaise grâce de venir parler d'une pareille dépense aujourd'hui. Les villes ne doivent pas être plus favorisées que les campagnes. »

10 juin 1892

Suite du débat à la seconde lecture du bill amendant la loi concernant les terres publiques [révisant la réserve des 30 mois]

Joseph Girard (Lac-Saint-Jean) [227-230, extraits] : « [228] Examinons maintenant l'état de choses actuel. La province vend ses terres \$20, pas un sou de plus. Un pauvre diable achète un lot de terre qu'il a choisi sur la Couronne. A coup sûr, il est pauvre, très pauvre. Là, sur son lot, il y a un reste de bois marchand sur lequel il compte pour payer au gouvernement le prix du fond de son terrain. Le surplus sera appliqué à l'aider à vivre. Mais la loi intervient et lui confisque toutes ses coupes, tant qu'il n'a pas été en moyen d'obtenir ses lettres patentes. Je dis, moi, que c'est un vol. Si la province vend ses terres \$20, qu'a-t-elle à réclamer lorsqu'elle est payée capital et intérêts par un colon qui l'habite, qui réside et qui augmente sa valeur tous les ans. Voilà ce que dit le 1er paragraphe de la section 3. Le squatter est celui qui se fixe sur les terrains de la Couronne sans payer un premier versement. Pourquoi existe-t-il ce mauvais système d'agents. Celui-là, par exemple, c'est un misérable, un voleur. Et pourtant, M. l'Orateur, qu'est-ce que ce voleur? Un brave canadien ruiné par un malheur inattendu, qui va cacher sa douleur clans la forêt où il compte refaire son passé, ou bien, un de ces braves destinés à souffrir toute leur vie, et qui ne peuvent avoir l'aisance amenée par la civilisation . . . [229] Comment le traite-t-on? On confisque [sic] toutes ses coupes aussi longtemps qu'il n'est pas assez riche pour trouver dans sa poche le montant réclamé par le gouvernement pour acheter son terrain; on lui retient 25, 30, 50 cts et, pardessus [sic] le marché, on lui charge l'intérêt du capital, plus une rente d'occupations qui fait qu'on fait payer à ce brave homme 60 à 80 cts ce qui en vaut vingt, tandis qu'on lui a enlevé le même montant, fruit de ses sueurs et de son travail. Et après cela, on crie à l'émigration! Est-ce assez curieux? On prend tous les moyens d'appauvrir le pauvre et on crie quand il s'en va. La loi actuelle empêche le squatter de voler, lui rend justice et l'enrichit chaque année du fruit de son travail au lieu de l'en priver. »

Nantel [231] : « La clause établissant la réserve des 30 mois a été cause du dépeuplement des cantons du Nord. J'ai toujours combattu de tout temps, cette clause du délai de trente mois. »

Session de 1893

Source : *Débats de l'Assemblée législative de la Province de Québec – Deuxième session de la huitième législature de la province de Québec – Ouverte le 12 janvier et close le 27 février 1893* (Québec : L. J. Demers et Frère, 1895).

13 janvier 1893

Adresse en réponse au discours du trône

Joseph-Adéland Descarries (Jacques-Cartier) [341-354, ici 348-350] : « Et le discours de Son Honneur nous fait remarquer que la question agricole doit d'être l'un des principaux objets de notre sollicitude. Aussi son gouvernement, nous dit-il, se propose de continuer pendant les trois années qui vont suivre l'encouragement de la fabrication du beurre pendant l'hiver, et de plus à favoriser de tout son pouvoir l'organisation en syndicats des beurreries et des fromageries. Je prie le gouvernement de donner à la question de l'agriculture sa plus grande attention, sa sollicitude la plus dévouée. On se plaint de l'exode de nos compatriotes, on crie sur tous les toits que nos campagnes se dépeuplent; que les cultivateurs abandonnent leurs fermes pour aller user sur une terre étrangère leurs forces, leur vie! A quoi cela est-il dû? Est-ce que le sol de la patrie est stérile? est-ce que le cultivateur ne trouve pas ici la liberté, des institutions capables de satisfaire ses aspirations? est-ce que le clocher natal n'a plus le don de l'émouvoir? est-ce que la patrie n'est plus la patrie? Oh! non, il y a une raison bien simple, c'est que le cultivateur bien souvent n'est pas en état de cultiver. Ah! loin de moi, la pensée de vouloir en parlant de la sorte, insinuer la moindre chose qui pourrait être désagréable à la classe si belle, si courageuse, si forte, si patriotique, des cultivateurs, des habitants de mon pays, c'est-à-dire des propriétaires du sol. Mais ces messieurs peuvent-ils savoir sans l'avoir appris ce qui ne s'apprend que par l'étude, l'expérience, l'observation, les patientes recherches? C'est impossible. Que faut-il donc? Donner à l'agriculture une attention qu'elle n'a pas eue, un encouragement qu'elle n'a pas reçu: donner aux cultivateurs une instruction agricole qu'ils n'ont pas encore pu se procurer. Et comment? Par l'établissement des cercles agricoles. Mais on dira : il y a déjà les sociétés d'agriculture. C'est vrai, mais ce n'est pas suffisant. Les sociétés d'agriculture ont leur rôle qui s'est borné jusqu'à présent à faire des exhibitions. C'est très bien d'exhiber de beaux animaux, de magnifiques produits de la ferme! Mais qui enseigne à la masse à élever ces beaux animaux, à faire pousser ces superbes céréales, ces végétaux [sic] splendides! Suffirait-il de montrer au peuple un château superbe pour lui enseigner à en faire un semblable? Il faut donc enseigner à la masse des agriculteurs les meilleures méthodes d'agriculture. Le cercle agricole sera cette école. Il pourra être établi dans chaque paroisse. Il faut répandre l'instruction agricole comme l'instruction primaire. Le gouvernement donne pour encourager les sociétés d'agriculture \$656 par comté, à condition qu'il y ait assez de [sic] membres faisant partie de la société pour donner droit à ce montant, à raison de deux piastres par membre. Dans la plupart des comtés, il n'y a pas assez de membres pour payer toute l'indemnité. »

Stephens (Huntingdon) [365-366, extrait] : « The exodus in this Province was undeniable. People leave the country because they cannot live here, for everyone knows that the population is naturally sedentary and hard working. The present tariff was made for manufacturers only and bears heavily on agriculturists. I think that as long as this state of things exists agriculture will always be at a disadvantage. In this direction I think great improvement might be made in primary education. The farmers of this country must learn to read and write and study by themselves. Practical farmers are what the country wants, not men of theory only. That was the first point. Farmers must also be taught to improve their stables. »

François-Gabriel Miville Dechêne (L'Islet) [370-371, extrait] : « Le député de Jacques-Cartier a cru avoir fait une merveilleuse découverte. Il a trouvé la cause de l'émigration des nôtres aux Etats-Unis. Or, savez-vous cette cause? L'ignorance de nos cultivateurs, qui ne savent pas la culture. Ce compliment n'est certes pas flatteur pour les braves électeurs de l'honorable député. Non, ce n'est pas là la cause de l'émigration qui décime notre population. Il y a sans doute les mauvaises années, quand la récolte manque, mais la vraie cause, c'est l'abominable tarif d'Ottawa qui écrase le peuple d'impôts. »

26 janvier 1893

Débat sur l'abolition du Conseil législatif

Marchand [464-465, extrait] : « L'état de ma santé ne me permet pas de prendre la parole. Je me contenterai de présenter comme sous-amendement, secondé par M. Tessier, député de Portneuf, que tous les mots après "que" soient retranchés de la motion principale, et remplacés par les suivants :

"Attendu que notre situation financière, telle qu'exposée par l'honorable Trésorier de la province, exige des mesures de rigoureuses économies;

"Attendu la grande pénurie dont souffre la population de cette province, à cause des difficultés éprouvées pour l'écoulement de nos produits agricoles et autres;

"Attendu qu'en raison de cette pénurie, nos campagnes se dépeuplent rapidement par l'émigration et qu'il est impossible dans les circonstances d'exiger le paiement de nouveaux impôts sans augmenter cette immigration;

"Attendu qu'il n'existe qu'un seul moyen praticable d'équilibrer nos finances provinciales, celui de la plus stricte économie dans l'administration de la chose publique, et partant l'abolition de tout ce qui, dans les rouages législatifs et administratifs de notre organisation provinciale, n'est pas essentiel à son bon fonctionnement;

"Attendu qu'en obéissance au vœu populaire, exprimé lors des dernières élections générales, il est du devoir de cette Législature d'épuiser tous les moyens d'économie et de retranchement, à sa disposition, qui ne seront pas incompatibles avec l'intérêt public et les obligations existantes avant de consentir à la perception de nouveaux impôts sur le peuple;

"Cette Chambre est d'opinion qu'il est nécessaire, pour mettre à effet cette politique d'économie qui s'impose, d'opérer, sous le plus court délai possible, les réformes et les retranchements suivants dans notre système législatif et administratif... »

Le député recommande notamment l'abolition du conseil législatif, l'abandon de Spencer Wood, la diminution du nombre de ministres, la fin de certains subsides ferroviaires, des retranchements dans la fonction publique et d'autres coupures.

La séance se termine avec l'ajournement du débat.

Session de 1893-1894

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 8e Législature, 3e Session (1893-94)* (Québec, 1980).

10 novembre 1893

Adresse en réponse au discours du trône

Jérôme-Adolphe Chicoyne (Wolfe) [8-10, ici 10] : « Le gouvernement s'occupera encore des remèdes à apporter au plan de l'émigration. Pour cela il donnera plus d'encouragement encore à la colonisation. Nos compatriotes commencent à s'apercevoir que les Etats-Unis ne sont pas un paradis terrestre. L'ouvrage y manque, la misère règne en maîtresse dans plusieurs endroits et, avec l'aide que nous allons leur donner, ils comprendront qu'il vaut mieux pour eux rester Canadiens en allant coloniser nos terres fertiles. »

Mercier [13-14, extrait] : « Il répond aux insinuations du représentant de Wolfe (M. J.-A. Chicoyne) à propos de sa campagne en faveur de l'indépendance . . . Il nie que les succès remportés par la province à Chicago soient un argument contre la rupture du lien colonial. Il a visité les Etats-Unis et y a trouvé un million de Canadiens français respectés des autres nations et vivant prospères et heureux. Ils ne sont pas des esclaves comme on veut le faire croire. Il est faux que j'ai déprécié mon pays aux Etats-Unis . . . Aussi l'émigration se poursuit-elle. Nous avons réussi à l'entraver jusqu'à un certain point en améliorant le sort du cultivateur et de l'ouvrier, en dépensant beaucoup d'argent dans le peuple, sous forme de travaux publics, de chemins de fer, d'aide à la culture, de gratifications de 100 acres aux nombreuses familles, en abolissant la taxe sur les municipalités, en payant raisonnablement les jurés. Il poursuit en revendiquant pour son gouvernement le mérite d'avoir amélioré presque tous les chemins de fer les plus pitoyables du pays, et cite en exemple les chemins de fer de Québec et Lac-Saint-Jean, de Témiscouata, etc. Mais, aujourd'hui, [l']émigration est reprise de plus belle; la pauvreté, la misère régissent partout et chassent nos compatriotes aux Etats-Unis, où ils trouvent de l'ouvrage et les moyens d'instruire convenablement leurs enfants. Je ne dis pas cela pour engager nos compatriotes à aller à l'étranger : au contraire, je regrette amèrement de ne plus pouvoir les retenir ici pour nous aider à développer les ressources nationales. »

Adélard Turgeon (Bellechasse) [16-24, extraits] : « [18] La session de 1892 fut consacrée à doter la province de Québec d'une loi d'impôts probablement unique en son genre. Cette loi, au point de vue économique, est un contresens. On voit que le gouvernement a agi en aveugle, n'ayant aucun système défini, aucun plan arrêté, créant des impôts suivant le caprice ou les besoins de l'honorable trésorier provincial (l'honorable J. S. Hall). Cette loi pèse d'une manière exorbitante sur certaines classes de notre société. Elle s'appesantit sur le commerce et sur l'industrie, atteint le cultivateur dans ses mutations de propriétés et frappe même le pauvre malheureux qui n'a qu'un moulin à scie ou à farine pour gagner le pain de sa famille. Cette loi a déjà porté des fruits merveilleux! Cette politique, appuyée d'ailleurs par la politique inique du gouvernement d'Ottawa, a eu pour effet d'encourager l'émigration qui décime nos campagnes, de nous enlever chaque année la fleur de notre jeunesse et de chasser des familles entières du sol national . . . [21] L'honorable commissaire de l'Agriculture (l'honorable L. Beaubien) a maintes et maintes fois déclaré dans cette Chambre et dans les assemblées publiques, que pour lui la colonisation était une cause sacrée et qu'il la plaçait au-dessus des mesquines considérations de parti. L'honorable ministre n'a plus le droit de tenir ce langage jusqu'à ce qu'il ait réparé les injustices commises. L'honorable ministre ne peut plaider ignorance, car je [l]ui ai moi-même représenté les besoins du comté de Bellechasse; il a donc agi en connaissance de cause, sciemment et délibérément, commettant une injustice sachant qu'il la com-

mettait. Oui monsieur, je lui conteste le droit de venir dans les grandes assemblées nationales ou autres, déclarer que la colonisation est une cause sacrée pour lui, et qu'il est prêt à tous les sacrifices pour retenir le colon sur le sol natal. Les paroles sont bonnes, mais les actes valent encore mieux. C'est dans des circonstances [sic] pénibles comme celles que nous traversons, quand l'émigration décime notre population, quand un million de Canadiens français ont déjà traversé les lignes, que le gouvernement leur refuse une obole pour leur rendre moins lourd le fardeau qu'ils ont à supporter, et cela pour se venger d'un adversaire ou pour faire les petites affaires d'un ministre ou d'un partisan. J'ai le droit de dire au gouvernement qu'il a forfait à son devoir et, plus que l'honorable commissaire des Terres de la couronne (l'honorable E. J. Flynn) en 1888, j'ai le droit de lui demander s'il a rendu justice à tous les comtés comme il le promettait et s'il a banni la politique de l'emploi de ces deniers? »

29 novembre 1893

Taxes des institutions religieuses

Stephens [137] : « Propose, appuyé par le représentant de Montmagny (M. N. Bernatchez), que cette Chambre est d'opinion que tous les immeubles de la province employés dans un but commercial, industriel, manufacturier ou d'éducation, avec l'intention d'en retirer un profit, pourront être taxés pour des objets municipaux, c'est-à-dire les immeubles employés dans le but d'exploiter ces industries, et que toutes les industries qui feront concurrence à d'autres industries ou commerces, seront taxées de la même manière. Il désapprouve fortement les exemptions fiscales excessives qui prévalent dans la province. La commission désignée pour enquêter sur les causes de l'important mouvement d'émigration aux Etats-Unis rapporte que cette exemption excessive en est l'une des principales causes. Le compte-rendu du secrétaire et registraire démontre que plus d'un neuvième de la totalité des propriétés taxables de la province en est exempté. Dans plusieurs cas, la valeur exemptée de taxe est beaucoup plus considérable que la moitié de la valeur totale de la propriété. De prime abord, tout le monde approuve le principe général voulant que les institutions d'éducation et de charité soient exemptées mais, en fait, ce principe est mauvais. Ces institutions charitables font concurrence à la main-d'œuvre ordinaire en ne chargeant qu'un prix très bas pour leurs travaux de couture et de blanchisserie, ce qui contribue à faire baisser le niveau des salaires raisonnables et à appauvrir l'ensemble de la population. »

26 décembre 1893

La Chambre en comité des subsides

Beaubien [332-340, extraits] promouvant des écoles d'agriculture et l'industrie laitière : « [337] Mais il faut à notre agriculture un recours immédiat, il nous faut une source de prospérité que nous puissions diriger sur nos campagnes, surtout celles où le dépeuplement ronge, où bon nombre de fermes sont aujourd'hui sans occupants. L'industrie laitière vient merveilleusement à la rescousse. Elle va constituer l'appât effectif pour entraîner le cultivateur à la bonne culture. Par elle il pourra devenir prêteur, d'emprunteur qu'il est souvent; par elle les fermes dont l'habitation confiée à un voisin "est au cadenas", vont trouver des occupants heureux et prospères; par elle le désert fait dans quelques-unes de nos paroisses par la culture épuisante va se repeupler, la population devenir dense, là où elle est éparse. Notre sol partout nourrira abondamment une population heureuse. Et plus d'émigration. Dans les vieilles paroisses il n'y aura pas assez de bras, le travail sera mieux rémunéré qu'à l'étranger. Bien plus, nos compatriotes reviendront des Etats-Unis; ils trouveront de l'ouvrage ici, pendant qu'il manque là-bas. L'expérience des deux dernières années surtout, nous a démontré ce que pouvait faire pour notre agriculture, cette industrie du

beurre et du fromage. Un de nos grands financiers vient de nous déclarer qu'elle a mis notre province à l'abri de la terrible bourrasque financière qui vient de balayer les Etats voisins de l'union américaine. Pendant que les institutions financières croulaient là, les unes après les autres, au milieu de l'épouvante générale, les nôtres dans un milieu serein, continuaient paisiblement leur marche heureuse et prospère. Grâce à l'industrie laitière, le cultivateur payé comptant pour ses produits a pu solder comptant aussi les factures de son marchand fournisseur; celui-ci a rencontré efficacement toutes ses obligations; la succursale prospère a pu payer la grande banque centrale, et ainsi notre agriculture a épargné à la province les désastres qui ont sévi ailleurs . . . Tout à côté de ce mot je veux mettre celui de repeuplement. Repeuplement de nos vieilles paroisses. Dans quelques unes la désertion a passé comme un ouragan, comme un incendie, laissant des vides partout. Nombre de maisons sont fermées à la clef, confiées à un voisin. Si celui-ci trouve l'occasion, ce qui n'arrive guère, il en tirera un parti quelconque, au profit des absents. Combien de terres abandonnées avez-vous dans votre paroisse, demandais-je l'autre jour à un de nos bons curés qui se dépêchait de fonder un cercle agricole? Trente à quarante, me répondit-il, avec un soupir. Et les paroissiens? Partis pour les villes. Ne faut-il pas remplir ces vides désolants pendant qu'on est à faire de nouvelles trouées dans la forêt vierge. Emparons-nous du sol répète-t-on souvent. Encore faut-il pouvoir le garder. Le général habile, après la victoire, laisse bonne garnison dans les villes conquises . . . [338] Dans un but excellent à leur point de vue, des hommes en position de commander l'estime du public, sont venus parmi nous recruter des paroisses entières, pour en peupler notre Nord-Ouest canadien. Aidés des facilités qu'accorde libéralement la Compagnie du chemin de fer du Pacifique, elles expédient au printemps plusieurs trains emportant des colonies complètes. Ces familles transportées, avec leurs effets et même leur roulant, s'en vont à deux ou trois mille milles de distance. C'est toute une paroisse qui voyage là et qui va s'implanter sous d'autres cieux. Ne pourrions-nous pas essayer quelque chose de semblable pour aller dans un même but à une petite distance, en restant chez nous, dans notre province? . . . Réussirions-nous ainsi à guider le courant de l'émigration vers les terres de la couronne, à le coordonner de manière que là comme ailleurs, l'union fasse la force : c'est ce que j'espère, grâce au mouvement puissant que nous constatons. Et le colon loin d'avoir à prendre seul et tristement le chemin de la forêt, pour y souffrir longtemps, y arrivera au contraire heureux, trouvant de nouveaux voisins, enchantés de lui accorder aide et bonne compagnie . . . [339] En compagnie, et compagnie nombreuse, le compatriote est toujours heureux, travaille avec ambition. Ne le laissons plus s'isoler et s'exiler. Faisons pour notre colonisation ce que le Pacifique fait pour celle qui l'intéresse. En dressant la liste, dans chaque paroisse, de ceux qui veulent prendre des terres nouvelles nous raccolerons [sic] peut-être en même temps ceux qui se proposent d'émigrer aux Etats-Unis, ou ceux qui en reviennent; ces derniers sont nombreux cette année. Nous aurons ainsi comme une tenue de livre qui nous dira les éléments que nous avons à guider et protéger. Pour réparer les brèches faites par l'émigration dans nos vieilles paroisses, pour combler les vides, remplir les cadres, je désire depuis longtemps me procurer la liste de ces fermes abandonnées, ce que l'on demande pour chacune d'elles, si elles peuvent être louées pour dix ans avec privilège pour le locataire d'acheter en aucun temps de son bail; comment elles sont pourvues de maison et de bâtiments de ferme, quel est l'approvisionnement d'eau et de combustible, quelle étendue totale et celle en culture etc., etc. Je suis en voie de réussir. Ces informations seront répandues par les cercles et par le pays. Elles serviront à ceux qui désirent prendre des terres nouvelles et à ceux qui songent à revenir au pays. Plus d'un qui connaît la bonne culture pourra ainsi se monter du coup et commencer une exploitation rémunératrice sans avoir à s'imposer la longue et ardue tâche du colon, la lutte avec la forêt, l'embarras des souches, l'éloignement des marchés. Et la paroisse, petit à petit, réparera ses pertes, de nouveaux enfants prendront la place de ceux qu'elle a perdus. Le cœur du pays, les vieilles paroisses, sera bon et fort, les extrémités s'en ressentiront, soyez-en certains . . . [340] Je remercie cette Chambre de sa bienveillante attention, des marques de sympathies que j'ai reçues des deux côtés, je puis le dire. Je sollicite de nouveau l'aide de tous les hommes de bonne volonté, de tous ceux qui ont à cœur le succès de notre agriculture, pour que nos écoles regorgent d'élèves (garantie d'un succès agricole durable); que la

fabrique de beurre ou de fromage soit érigée là où elle n'existe pas encore, (garantie que notre culture, va devenir de suite lucrative); pour que le cercle agricole soit fondé là où il n'existe pas encore; pour que l'on organise la colonisation, que l'on tende au colon une main amie qui le guide vers la bonne terre, qui l'y protège et encourage; que l'on ramène dans nos vieilles paroisses les compatriotes qui les ont désertées et qui sont loin de prospérer aujourd'hui en pays étranger; que l'on enraye l'émigration dans notre province, que chaque Canadien trouve un foyer heureux dans le pays. Nos banquiers nous disent que cette année notre industrie agricole laitière a fait notre province financièrement solide et riche. Continuons ce qui est si bien commencé. »

Session de 1894-1895

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 8e Législature, 4e Session (1894-95)* (Québec, 1980).

21 novembre 1894

Débat suivant l'adresse en réponse au discours du trône

Victor Allard (Berthier) [9-11, ici 10] : « Un des principaux éléments de notre richesse, c'est le fromage et le beurre. Je dois féliciter et remercier le gouvernement au nom de la province et de mon comté particulièrement, de l'encouragement donné à cette industrie. Travaillons à enrichir le cultivateur et, de cette façon, nous serons mûrs de le garder avec nous; nous l'empêcherons d'aller dépenser son énergie et sa vie au service des Américains. J'ai constaté les bienfaits de cette industrie dans mon comté et surtout les bienfaits des actions de ceux qui veulent bâtir des fromageries dans les places nouvelles. Dans deux paroisses de mon comté, où l'on constatait un va-et-vient continu du Canada aux Etats-Unis, nous voyons aujourd'hui que grâce aux actions du gouvernement pour l'industrie du fromage dans ces endroits pauvres, les colons vivent heureusement. Le fromage est un succès. Le beurre a besoin à son tour de protection. »

Marchand [11-12, extrait] : « La seule question sur laquelle le gouvernement a jugé à propos d'insister véritablement, c'est celle de l'agriculture. Nos ministres se donnent à ce sujet tout le crédit possible. C'est grâce à eux que le peuple a appris à fabriquer le beurre et le fromage et qu'il jouit aujourd'hui de la plus somptueuse opulence. Cependant, M. l'Orateur, il est inutile pour moi de démontrer que si de nombreux progrès se sont réalisés dans l'agriculture, c'est grâce à l'initiative du peuple, à l'intelligence de nos braves cultivateurs qui ont lutté avec courage dans des circonstances désavantageuses et qui n'ont pas fui le sol natal en dépit d'une politique ruineuse d'Ottawa qui voulait les en chasser, les écraser par le fardeau des taxes fédérales et les priver d'un marché pour leurs céréales par sa politique de "la muraille de Chine." »

Taillon (Chambly) [12-14, ici 13-14] : « Maintenant le chef de l'Opposition prétend que la politique conservatrice chasse les Canadiens du pays. L'étude des faits quotidiens devrait lui démontrer qu'au contraire la "protection" a puissamment ajouté à la prospérité industrielle du pays de même que par la solidarité qui existe entre les diverses parties de l'organisme social, elle a augmenté la prospérité agricole. La politique conservatrice, dit encore le chef de l'Opposition, a ajouté à la misère publique. Ce n'est pas la vérité historique, mais cet argument basé sur le taux est bon tout au plus pour ceux qui n'ont rien de bien à dire de leur parti et qui, ne pouvant pas s'élever cherchent à abaisser leurs adversaires. Les conservateurs d'Ottawa, loin de ruiner le pays, ont ajouté à son progrès et nous ferons de même dans notre sphère d'action. On nous dit que nous n'avons pas besoin de nous vanter des progrès accomplis dans cette province parce que s'il y a un peu de progrès, s'il y a amélioration, cela est dû seulement à l'énergie du peuple qui lutte courageusement tandis que nous et nos amis n'épargnons rien pour leur rendre la situation impossible par les impôts de douane et autres taxes. M. l'Orateur, ces paroles ne sont pas conformes aux faits. Le temps n'est plus où un Cartwright se drapant dans sa dignité répondait à ceux qui lui demandaient de faire quelque chose pour atténuer la misère générale : La prospérité d'un peuple ne se fait point d'un trait de plume. A ce chapitre noir, ont succédé des pages plus brillantes. Nous avons vu un Sir Leonard Tilley, ne pas craindre de parcourir le pays en tout sens, s'aboucher avec les hommes de la finance et du commerce, recueillir constamment leurs témoignages et tenir toujours le tarif sur le métier afin qu'il fut prêt à couvrir toutes les éventualités du commerce. Merci à ce travail intelligent et ininterrompu si notre

industrie a prospéré. Et quand je parle ainsi, est-ce que je traite d'affaires qui ne nous regardent point? Non monsieur. Il y a solidarité entre toutes les classes de la société, la prospérité de l'une contribue à la prospérité de l'autre et quand nous voyons l'industrie prospérer nous pouvons dire que l'agriculteur et toutes les autres classes de la communauté s'en ressentent. »

Gladu [16-19, ici 17-18] : « Le discours du trône nous fait une peinture riante de l'état prospère de notre agriculture. On croirait relire les *Bucoliques* de Virgile chantant les beautés de la nature agreste, et l'honorable [sic] premier ministre nous a dit aussi qu'à Ottawa ses amis fabriquaient la richesse et la prospérité. Oui la prospérité pour les manufacturiers, les monopoleurs millionnaires et la pauvreté pour le peuple qui leur paie de lourds impôts, dont un dixième seulement va dans le trésor, et le reste dans le gousset de ces messieurs. Aussi, un très grand nombre de cultivateurs et autres ne pouvant suffire à payer les impôts de la politique fédérale et les taxes du gouvernement local, laissent en masse la province pour aller gagner leur pain en pays étranger. Allez dans les campagnes où vivent et peinent les cultivateurs sous le poids des taxes qui les écrasent, et demandez-leur comment ils se trouvent de la prospérité que leur procure la politique conservatrice. Je puis vous assurer que leur réponse sera loin d'être sur le ton de la chanson ministérielle. »

Thomas Chase Casgrain (Montmorency) [19-24, ici 23] : « Quel est le résultat de notre politique actuelle? C'est qu'aujourd'hui notre province est prospère. C'est qu'aujourd'hui le cultivateur a de l'argent. Autrefois, notre marché était inondé par l'argent américain, envoyé ici par nos gens qui étaient obligés d'aller gagner leur vie aux Etats-Unis, mais aujourd'hui l'argent canadien a remplacé l'argent américain et, à ce sujet, voici ce que me disait un marchand important de cette ville : Autrefois nous recevions tous les jours une moyenne de \$400 en argent américain venant des Etats-Unis, maintenant nous ne recevons certainement pas \$50 par jour, mais l'argent américain devenu rare par suite de la crise qui sévit aux Etats-Unis a été remplacé par l'argent canadien et si nous n'avions eu les beurreries et les fromageries qui donnent cet argent aux cultivateurs, nous aurions simplement fermé nos portes en attendant des temps meilleurs. Voilà un témoignage et un témoignage précieux, mais nous en avons un plus précieux encore et plus éloquent : c'est que les gérants des banques, lorsqu'est venu pour eux le temps de rendre compte à leurs actionnaires des affaires de l'année, ont déclaré que dans la province de Québec les affaires étaient bonnes, grâce à l'industrie laitière si encouragée par le gouvernement, et que la province de Québec était, à ce moment, la plus prospère de la Puissance. »

22 décembre 1894

Interpellations : M. Carufel agent de colonisation [208]

Edouard-Hippolyte Laliberté (Lotbinière) : « M. L.-E. Carufel a-t-il été nommé agent de colonisation ou à un autre emploi? Quand? A quel salaire? Quelles sont ses fonctions? Où tient-il son bureau d'agence? »

Beaubien : « M. L.-E. Carufel a été nommé agent surnuméraire de colonisation et de rapatriement avec un salaire de \$1 000.00, le 21 mars 1894. Par ordre en conseil du 24 août dernier, M. Carufel a été nommé "permanemment" agent de colonisation et de rapatriement à Montréal, avec le salaire de \$1 000.00 qu'il touchait déjà. Il a été ainsi nommé en remplacement de M. Didace Tassé, décédé. Ses fonctions sont de s'occuper de rapatriement et des intérêts de la colonisation en cette province et plus spécialement dans le district de Montréal. Il doit se renseigner sur la qualité des lots à concéder et sur le nombre et la qualité des propriétés à vendre dans les vieilles paroisses; et préparer pour le *Journal d'Agriculture* des articles propres à encourager la colonisation. Il tient son bureau à Montréal. »

Session de 1895

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 8e Législature, 4e [sic] Session (1895)* (Québec, 1980).

30 octobre 1895

Lieutenant-gouverneur, discours du trône [2-3, extrait] : « Pendant que toutes les branches de l'agriculture accomplissent des progrès qui attirent sur nous l'attention des provinces sœurs et des pays étrangers, de nouvelles régions sont ouvertes à l'exploitation agricole. Les terres fertiles de la Matapédia, du Lac-Saint-Jean, du Témiscamingue et du nord de Montréal sont prises par des colons courageux venus des anciennes paroisses et de quelques villes du Canada et des Etats-Unis. Ce mouvement de colonisation, que mon gouvernement a favorisé le plus possible, s'explique surtout par le succès de l'agriculture dans toute la province, et par l'attention et la sollicitude que les classes dirigeantes témoignent à cette industrie. Le peuple apprécie de mieux en mieux la noblesse et les avantages de la carrière agricole, et il y a lieu d'espérer que cette juste appréciation offrira un remède efficace à la dépopulation des campagnes et à l'émigration qui ont fait tant de mal à cette province. »

31 octobre 1895

Adresse en réponse au discours du trône

Girard (Lac-Saint-Jean) [7-10, ici 9-10] : « Le grand tort des gouvernements antérieurs a été de négliger trop la classe agricole au profit des industries, des sciences et du commerce; si on eut poussé le cultivateur dans la voie du progrès depuis trente ans, comme on a poussé les autres branches, chose qui d'après moi aurait pu se faire facilement, la province de Québec serait plus riche qu'elle n'est, l'exode qui la ruine n'aurait pas été aussi considérable. En laissant le cultivateur à lui seul, il a fait de son mieux pour défendre ses intérêts et progresser, mais ne se sentant pas appuyé et encouragé comme les autres classes de la société dans la province, il a été plus lent et a moins bien réussi, ne suivant pas d'aussi près les progrès à faire dans son art. Il est resté stationnaire et a suivi des méthodes moins perfectionnées, qui nécessairement ont amené l'épuisement de son sol et conséquemment des récoltes moins payantes, des recettes moins considérables avec des dépenses toujours égales, puis la gêne puis, pour un grand nombre, le découragement de l'expatriation. Aujourd'hui on veut reprendre le temps perdu, on veut s'emparer du sol de nouveau pour le garder cette fois-ci. Pour cela il faut de nouvelles méthodes, de nouveaux moyens; il faut aux cultivateurs comme à l'homme de profession libérale, comme au commerçant, comme à l'ouvrier, étudier tous les jours, suivre de près les changements et les progrès de son art, les fluctuations du marché. Il lui faut comme aux autres les connaissances nécessaires pour défendre plus sûrement ses intérêts dans les luttes de la vie. Il lui faut lui aussi ses chambres de commerce ou de direction où l'on surveille de plus près les intérêts généraux de la société . . . Pour ma part je suis convaincu que sans les efforts faits par le gouvernement actuel pour favoriser la colonisation et l'agriculture, tant dans les voies de transport que dans l'amélioration des chemins locaux, nous verrions encore aujourd'hui ce que nous avons vu dans les dix dernières années, c'est-à-dire un courant d'immigration parfaitement nul et un exode considérable. »

7 novembre 1895

Gladu [52-55, ici 53-54] : « On a tenté depuis 1878, au moyen de brillantes théories, de faire croire aux agriculteurs que la politique protectionniste créerait de grandes industries manufacturières, assurerait de l'emploi permanent et de forts gages aux travailleurs, ferait augmenter la population, et créerait en même temps un vaste et excellent marché où les produits de l'industrie agricole se vendraient toujours à des prix rémunérateurs [sic]; on a fait croire au peuple que la province de Québec était destinée à devenir un grand centre manufacturier . . . Les funestes résultats de la politique de protection sont tellement patents que notre ministère protectionniste et conservateur se voit forcé de déclarer aujourd'hui, non pas, comme on disait autrefois, que la province de Québec était destinée à être un grand centre manufacturier, mais bien que la province de Québec, comme on en trouve l'aveu précieux dans le discours du trône, est une province essentiellement agricole, et que de la prospérité de nos agriculteurs dépend la prospérité des autres classes de la société. L'ex-gouvernement Mercier avait bien compris cette vérité, et persuadé que le succès de l'agriculture bien organisée et secondée était le salut de la province, il a fondé en 1888 le ministère de l'Agriculture et fait passer une loi réglementant les beurreries et les fromageries. Il posait ainsi les intérêts agricoles sur des bases solides, et il donnait l'essor à deux des industries agricoles les plus importantes . . . Ce qui fait le malaise de nos cultivateurs, c'est qu'ils n'ont pas de marché permanent et rémunérateur pour leurs produits, qu'ils sont obligés de les sacrifier, la moitié sinon les trois quarts du temps, et qu'au lieu de pouvoir acheter à bon marché les choses nécessaires à leurs familles, comme il le faudrait pour qu'il y eût équilibre, ils sont, grâce à la politique fiscale fédérale, forcés de payer tout ce qu'ils consomment 30 et 40% plus cher que ça ne devrait coûter sous un tarif modéré; de là le déficit entre le revenu et les dépenses, l'appauvrissement, le découragement et l'émigration. Si vous ajoutez, à ce triste état de choses, l'endettement du Dominion, la dure taxe directe imposée par le gouvernement provincial, les pots-de-vin à ses amis, et l'augmentation sans profit de la dette et des dépenses provinciales, vous avez là deux des principales causes de malaise chez les agriculteurs. C'est là l'œuvre du Parti conservateur à Ottawa et du Parti conservateur à Québec. »

20 novembre 1895

Article 5931 des statuts refondus [113]

Stephens : « Propose, selon l'ordre du jour, et appuyé par le représentant de Rimouski (M. A Tessier), que le bill (bill no 82) modifiant l'article 5931 des statuts refondus de la province de Québec soit maintenant lu pour la deuxième fois. Le bill exempte de saisie les salaires des ouvriers journaliers payés à la journée, à la semaine ou au mois y compris ceux qui exécutent des travaux manuels dans les fabriques et ateliers, sauf, et excepté pour une dette provenant d'une amende ou "ex delirio" ou "quasi delirio" ou pour des frais auxquels ils auraient été condamnés dans les procédures intentées par eux. La saisie du salaire des ouvriers est devenue un abus et un moyen d'augmenter indéfiniment les frais de sorte qu'un ouvrier ne peut jamais s'acquitter de sa dette. Il est au courant d'un cas où une dette de 50 cents a coûté \$20.00 de frais à un pauvre homme. De telles conditions forcent des ouvriers à émigrer pour fuir la persécution. On dit qu'une telle exemption détruirait le crédit des ouvriers, mais il considère que ce serait le contraire qui se produirait. Mon bill a pour objet de mettre fin à cet abus. »

26 novembre 1895

Dechêne [131-139, ici 133] : « Le gouvernement actuel, en ne dirigeant l'activité de nos cultivateurs que sur un seul sujet, la production du fromage et du beurre, a préparé les causes de ce qui nous arrive. Les

produits de cette seule industrie encombrant le seul marché à sa disposition, ils subissent une baisse désespérante pour nos cultivateurs et ruineuse pour la cause que le gouvernement a sacrifiée à des triomphes passagers d'amour-propre. Le mérite agricole et les concours régionaux sont dus à une loi du gouvernement Mercier en 1890. Tout le monde se rappelle la grandiose démonstration qui eut lieu lors du couronnement officiel des premiers lauréats du concours pour le mérite agricole . . . L'œuvre des ponts en fer, les octrois pour l'empierrement des chemins, les montants votés pour le rapatriement, les sommes énormes votées pour l'agriculture, la colonisation, les couvents et les collèges de campagne et, par-dessus tout, la création d'un ministère spécial d'Agriculture et de Colonisation témoignent de la constante attention du gouvernement Mercier pour la classe agricole. Voilà ce que le gouvernement a trouvé en arrivant au pouvoir. Qu'a-t-il fait? Au lieu de laisser à ces germes féconds le temps de se développer et de mûrir aux saisons qui leur étaient propres, il a de lui-même fait un choix. Le système de ses prédécesseurs consistait à encourager toutes les branches de l'agriculture : la culture des céréales, l'élevage comme l'industrie laitière. Il a laissé au temps le soin de développer d'une manière naturelle ces différentes sources de richesses, des unes aux côtés des autres, sans se nuire, sans s'absorber. C'était de la grande politique agricole. Le gouvernement a substitué à tout cela de la "politiquerie", j'allais dire de la "populacerie". Perdant de vue qu'en fait d'agriculture les changements doivent être lents, il a inauguré un système de réforme à outrance. »

28 novembre 1895

La Chambre en comité des subsides :

Girard (Lac-Saint-Jean) [198-204, ici 199] : « Je comprends qu'il y a un malaise réel existant entre les deux partis politiques qui se disputent le pouvoir aujourd'hui dans cette province au sujet de la position faite à la classe agricole aujourd'hui; on reconnaît, mais on ne veut pas le dire tout haut, que l'agriculture n'est pas ce qu'elle devrait être, que l'émigration des cultivateurs vers les villes et vers les Etats-Unis est une plaie qui nous ruine; et lorsqu'on en est rendu à reconnaître la cause de ce mal, les deux partis se renvoient la boule, ne voulant pas se reconnaître ni l'un ni l'autre. Pour moi, monsieur l'Orateur, je n'excepterai pas un parti plutôt que l'autre. Je dirai aux deux : vous êtes les coupables; et je prétends prouver cette thèse devant cette Chambre . . . Aussi, une partie de ses ressources a été dépensée inutilement à essayer de faire avec ses fils des avocats, des notaires, des industriels, etc[.], qui remplissent le monde par le bruit de leurs talents supérieurs et à faire avec ses filles de grandes dames qui contractent des alliances aristocratiques; le fils du cultivateur a perdu l'amour du sol; il a perdu l'amour de son art qu'il n'estime pas; il a abandonné la campagne pour aller s'illustrer dans les villes ou les grands centres. Dieu sait combien ont été déçus et le nombre de déclassés qui maudissent l'étranger, le système qui les a fourvoyés pour leur vie. Dans le même temps la fille du cultivateur, ayant aperçu au loin la vie réputée des plus agréables des villes et des grands centres, a entraîné son mari à se débarrasser de son patrimoine pour aller jouir de cette vie si agréable. Dieu sait encore les larmes qui ont été le prix de cette désertion du sol. Dans le même temps, le cultivateur, le père, courant après un but trop élevé, perdait son temps; il contractait des habitudes qui ne pouvaient être les siennes, habitudes le conduisant au luxe, à la vie à trop grandes guides, deux moyens immédiatement efficaces pour conduire vite aux dettes, puis à la ruine, puis aux Etats-Unis. Voilà à mon sens la vraie cause de la plaie que tout le monde déplore, qui a occupé l'attention de tous les gouvernements et qui occupe surtout celle du gouvernement actuel. Voilà un état de choses qui appartient à tout le monde dans le passé, que chacun en son temps a essayé d'améliorer et que le gouvernement actuel travaille à enrayer complètement. »

3 décembre 1895

Elections des députés

Fitzpatrick [232-233, extrait] : « Il approuve le projet de loi dans son ensemble. Mais il diffère sur quelques questions de détail; par exemple, il ne peut pas approuver la clause qui enlève le droit de vote à ceux qui sont absents du pays, parce que la base du suffrage dans cette province étant la propriété foncière, tout citoyen qui a une propriété doit avoir le droit de dire de quelle façon elle sera administrée. S'il y a un cas où on ne doit pas se départir de ce principe, c'est lorsqu'il s'agit de maintenir le lien qui unit encore les émigrés au sol natal. »

Lemieux (Bonaventure) [233, extrait] : « Cependant, il s'objecte à ce que des sujets britanniques qui possèdent des propriétés dans la province, mais qui résident ailleurs, soient privés de leur droit de vote. Qui peut dire qu'il est parti pour toujours? En bien des occasions, le propriétaire d'une propriété immobilière ne s'absente que pour un temps limité et s'il allait dépasser la période émise dans la loi proposée ce propriétaire ne pourrait exercer son droit de citoyen dans cette province. »

Tessier [235, extrait] : « Il est d'opinion que c'est une erreur que de priver du droit de vote les Canadiens émigrés aux Etats-Unis s'ils ont encore des propriétés dans le pays. »

18 décembre 1895

Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs

Lemieux [318-322, ici 322] : « Je suis convaincu que l'honorable commissaire des Travaux publics (l'honorable G.-A. Nantel), pendant son séjour à la Baie des Chaleurs, lors de la dernière élection, faisait des promesses moins conditionnelles et plus alléchantes; car si la rumeur publique dit quelquefois vrai, on affirme que les électeurs avaient reçu la promesse solennelle que, le lendemain de l'élection, les arrérages des gages des employés de la compagnie devaient être payés. Le gouvernement me permettra de lui soumettre humblement une suggestion pour venir en aide aux ouvriers et leur payer une partie de leurs gages. D'abord, nous avons un grand nombre de précédents établis par toutes les administrations de secours publics donnés, dans certains cas, aux victimes d'un malheur quelconque, et jamais un gouvernement n'a été blâmé pour de semblables générosités. Ils ont été approuvés par tout le pays lorsqu'ils sont venus en aide aux pêcheurs du Labrador, aux incendiés de Hull, de Saint-Jean, de Saint-Sauveur, lorsque \$50 000 ont été mis dans le budget pour l'achat de grains et lorsque, dans un grand nombre d'autres cas, des argents publics ont été employés à soulager les infortunes de nos citoyens. On a longtemps dépensé vainement et inutilement de larges sommes d'argent pour le rapatriement des Canadiens. Pourquoi ne pas dépenser quelques milliers de piastres pour venir au secours de ceux qui aiment leur pays et qui veulent y rester? De ce chef, le gouvernement ne devrait-il pas demander à Son Honneur de lieutenant-gouverneur la permission de voter ou de passer des résolutions pour un octroi, disons de \$5 000. »

Session de 1896-1897

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 8e Législature, 6e Session (1896-97)* (Québec, 1980?).

17 novembre 1896

Lieutenant-gouverneur, discours du trône [4-5, extrait] : « Des agents d'émigration font des efforts actifs pour induire notre robuste et industrielle population à quitter la province et aller s'établir jusque dans le Brésil. Afin d'enrayer ce déplorable mouvement et de favoriser davantage la colonisation de nos terres incultes, mon gouvernement présentera un projet de loi qui créera un "homestead" de tout lot que la couronne concédera suivant certaines conditions, et il a l'intention de rendre ces conditions plus faciles que par le passé. »

18 novembre 1896

Adresse en réponse au discours du trône

Edouard Bouffard (Montmorency) [7-8, extrait] : « L'agriculteur et le colon de la province de Québec, en faisant la fortune et la richesse de la province, peuvent prétendre à ces grandes destinées, individuellement. Le gouvernement démontre qu'il entend diriger tous ses efforts de ce côté en exprimant ses regrets au sujet de cet exode malheureux de nos frères au Brésil qui vient de se produire dans notre province. Comment se fait-il qu'une province riche de tous les dons de la nature et bénie du Ciel, comme la province de Québec, puisse voir s'éloigner ses enfants vers des rives étrangères. Ceux qui s'en vont ainsi déprécient leur patrie et lui causent un grand mal. Il faut pour conserver l'honneur de notre province conserver les nôtres et les retenir au sol. Cela sera le résultat pratique de la politique agricole et colonisatrice du gouvernement patriotique et éclairé que nous avons dans la province. »

William John Simpson (Argenteuil) secondant la réponse [8-9, extrait] : « Les "homesteads" promis de tous les lots qui seront concédés aux colons par la couronne est un pas fait dans la bonne direction et tendra, il faut l'espérer, à rendre nos compatriotes plus satisfaits de leurs conditions dans cette chère province de Québec et moins exposés à s'en laisser imposer par les agents d'émigration du Brésil et d'ailleurs. »

19 novembre 1896

Turgeon [39-45, ici 43] : « J'aurais été surpris, inquiet même, si le discours du trône n'avait témoigné aucun intérêt de parole à la colonisation. Je constate avec satisfaction que le gouvernement actuel n'entend pas se désintéresser du sort de ces pauvres colons. Depuis 1892, ces honorables messieurs leur ont voué un culte particulier. Parcourez leurs discours, lisez les déclarations ministérielles, jetez un coup d'œil sur la bonne presse, sur les feuilles à bons principes et vous ne lirez et vous ne verrez que les tirades les plus sentimentales, que les expressions les plus laudatives sur leur œuvre de régénération agricole. Oh! leur intérêt pour les colons s'est manifesté de différentes manières, mais il faut tout dire : il y a les bons colons et il y a les mauvais colons, il y a les colons boucs et les colons brebis; il y a les colons qui se prosternent devant les vertus torys et il y a les colons qui restent insensibles aux charmes du gouvernement des honnêtes gens. L'honorable commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation (l'honorable L. Beaubien) est un adepte de la politique de l'amour puisqu'il trône dans le gouvernement de l'honorable député

de Gaspé, et dans toute cette politique de colonisation, nous avons reconnu l'empreinte de sa main affectueuse. Il a appliqué aux mauvais colons le précepte latin "que celui qui aime bien châtie bien" et il leur a distribué ses châtiments avec largesse. Mais n'anticipons pas. Les colons ont été spécialement protégés d'abord par l'impôt sur les mutations de propriétés. Voilà une protection qu'ils ont étendue à tous les colons indistinctement sans partialité comme sans faveur. C'était incontestablement un des remèdes les plus efficaces contre la crise qui sévit dans nos campagnes que de rétablir pratiquement l'ancien droit seigneurial des lods et ventes. Je dois dire, monsieur, que cette politique éminemment colonisatrice a produit des résultats merveilleux et elle a puissamment contribué, aidé en cela par la politique du gouvernement d'Ottawa, à accélérer l'émigration qui décime nos campagnes et qui nous enlève chaque année la fleur de notre jeunesse. Mais on a fait davantage pour les mauvais colons, on leur a dit : "Vous avez refusé d'accepter nos candidats, vous avez eu l'indépendance de rester fidèles à la mémoire de M. Mercier qui vous avait si puissamment aidé, vous avez méconnu les beautés du régime tory, eh bien, nous allons vous réformer, et depuis cinq ans on leur a impitoyablement retranché toute allocation pour leurs chemins et leurs ponts. Je parle plus spécialement du district de Montmagny; les colons de Bellechasse, Montmagny et L'Islet ont été traités avec une partialité et une injustice révoltantes. »

23 novembre 1896

Lemieux [61-64, ici 61] : « Le gouvernement nous annonce que vu le rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses, il est en état de supprimer la taxe sur les mutations de propriétés qu'on avait dû imposer en 1892. Nous discuterons plus que jamais, pendant cette session, la nécessité de l'impôt créé sur le peuple et sur la portion la plus pauvre du peuple, sur celle qui est obligée par infortune ou autrement ou par émigration de vendre sa propriété. Mais soyez convaincus que cet appât que vous lui offrez ne sera pas reçu avec enthousiasme, car le peuple est légitimement soupçonneux à votre égard. Dans un moment d'erreur, d'aveuglement ou d'effolement, vous avez obtenu par suite de faux prétextes et de fausses représentations son vote et sa confiance. »

5 décembre 1896

Interpellations :

Emigrants Canadiens français au Brésil [échange complet, 139]

Lussier : « Le gouvernement se propose-t-il d'opérer le rapatriement des émigrants Canadiens français au Brésil? Dans l'affirmative, quand? »

Flynn : « Cette question est à l'étude, et le gouvernement espère pouvoir aider, dans une certaine mesure, au rapatriement de ces Canadiens français. »

16 décembre 1896

Demande de documents :

Canadiens émigrés au Brésil [221]

Lussier : « Propose, appuyé par le député de Rouville (M. A. Girard), qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,

copie de tous ordres en conseil, requêtes et correspondances relativement aux Canadiens émigrés au Brésil. »

Adopté.

21 décembre 1896

Canadiens émigrés au Brésil [249]

Hackett : « Présente la réponse à un ordre de cette Chambre du 16 décembre 1896 pour une copie de tous ordres en conseil, requêtes et correspondances, relativement aux Canadiens émigrés au Brésil. (Document de la session no 63) »

29 décembre 1896

Subsides aux chemins de fer

Flynn [298-305] discute du devoir du gouvernement de s'acquitter de ses promesses aux chemins de fer et de l'importance de protéger l'industrie du bois marchand : « [302-303] Sont-ce là toutes les raisons qui s'opposent à cette politique de localiser les terres dues aux compagnies? Non, M. l'Orateur, il en est une autre à mes yeux plus grave et plus puissante que nous ne pourrions mettre de côté sans manquer à notre programme et à la logique. Je veux parler de la colonisation. Depuis que nous sommes au pouvoir, le but principal de nos efforts a été de faire disparaître tous les obstacles à la colonisation, d'encourager cette œuvre éminemment nationale par tous les moyens à notre disposition. Pour cela, nous n'avons rien épargné. Nous avons répandu l'instruction agricole à profusion; nous avons fondé des écoles spéciales; nous avons encouragé toutes les conventions ayant pour but d'honorer les travaux des champs. Ces efforts, je suis heureux de le reconnaître, ont été appréciés. La colonisation a fait des progrès et elle donne les plus belles espérances pour l'avenir. Il y a quelques jours à peine, mon honorable collègue, le commissaire des Terres de la couronne, a soumis à cette Chambre, au nom du gouvernement, la loi du "Homestead" qui amende celle adoptée sur ma proposition en 1882, et qui rend le colon plus maître chez lui, et roi dans son domaine. Or, M. l'Orateur, quel serait l'effet de la localisation et de la vente des terres en question sur la colonisation? Je pose la question, vous répondrez quand je vous aurai soumis mes remarques sur ce point. Pour que cette vente rapporte à la province les trente-cinq centins que la loi l'oblige de payer aux compagnies, il nous faut vendre ces terres au moins soixante centins l'acre. De plus, pour certaines parties de ces subsides, ceux par exemple qui ont été votés par le statut de 1882, la loi fixe le prix de vente de ces terres à une piastre l'acre. Pouvons-nous vendre ces terres une piastre ou seulement soixante centins l'acre quand nous les vendons 30 et même 20 centins ailleurs? Le résultat serait d'arrêter immédiatement le mouvement de la colonisation qui se fait actuellement dans notre province. Le gouvernement peut-il faire cela? Nous venons d'octroyer de nouveaux avantages aux colons. Peut-il lui retirer de la main gauche ce qu'il lui donne de la main droite? Tout le monde en ce moment parle de colonisation dans notre province. Les uns s'occupent du repatriement des Canadiens émigrés aux Etats-Unis; les autres travaillent à diriger vers la forêt l'excédant des populations des villes. Et pour faciliter ces mouvements patriotiques on fait appel au gouvernement; on lui demande des réductions dans le prix des terres; on lui demande même des concessions gratuites. Nous n'hésitons pas à les accorder lorsqu'elles nous paraissent justes et avantageuses pour l'avenir de la province. Dans ces conditions, le moment serait-il bien choisi pour augmenter le prix des terres dans la province? Poser la question, c'est la résoudre. »

Session de 1897-1898

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 9e Législature, 1re Session (1897-98)* (Québec, 1982).

21 décembre 1897

La Chambre en comité des subsides :

Turgeon [190-191] : « Dit qu'il existe dans la province de Québec quatre sociétés de colonisation régulièrement organisées; ce sont les sociétés de colonisation de Québec, Saint-Sauveur, Montréal et Sherbrooke. Sur ces quatre sociétés de colonisation il n'y en a que deux qui se soient réellement conformées aux prescriptions de la loi quant aux souscriptions de ses membres et qui, en conséquence, aient absolument droit à une subvention; ce sont les sociétés de colonisation de Québec et de Sherbrooke. Mais il ne faut pas se montrer trop sévère, dit-il, ces sociétés sont composées de gens qui sont certainement animés d'excellentes intentions et rendent de très grands services au pays. Il ne faut pas les décourager. Il vaut mieux plutôt leur venir en aide dans toute la mesure du possible. Un crédit de \$1,500 à \$1,800 suffirait. Il a cru devoir élever le crédit à \$4,000 pour avoir plus de marge. Il ajoute que c'est à l'instigation de la compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean que plusieurs familles canadiennes-françaises ont quitté les États-Unis, le printemps dernier, pour aller s'établir dans la région du Lac-Saint-Jean. C'est le gouvernement fédéral qui a payé leurs frais de transport jusqu'à Québec et elles ont été ensuite transportées à destination par la Cie du chemin du Lac-Saint-Jean. Quelques-unes de ces familles, sept environ, ont dû abandonner ce centre de colonisation parce qu'elles ne s'entendaient aucunement en agriculture. Le gouvernement leur a aidé à se rapatrier; il a dépensé pour cela quelques centaines de piastres et il a cru faire cette dépense dans le but d'empêcher toute critique à l'étranger ou une campagne dans la presse qui aurait pu être bien préjudiciable au courant de rapatriement et de colonisation venant des États-Unis. »

Session de 1899

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 9e Législature, 2e Session (1899)* (Québec, 1982).

13 janvier 1899

Adresse en réponse au discours du trône

Amédée Robitaille (Québec-Centre) [9-11; ici 11] : « La colonisation a été aussi l'objet de l'attention particulière du gouvernement. Des chemins nouveaux ont été ouverts, qui rendent l'accès plus facile à des régions naguère inhabitées. Nous voyons avec plaisir nos compatriotes revenir des villes industrielles des États-Unis, pour s'établir sur nos terres si fertiles des vallées du Lac-Saint-Jean, du Saint-Maurice, de la Matapédia, de l'Outaouais et du Nord de Montréal. À côté des nouveaux groupes agricoles qui se forment surgissent comme par enchantement d'immenses établissements industriels qui, au milieu de la forêt vierge, deviennent des centres de populations ouvrières. »

Flynn [12-15; ici 15] : « Le commissaire de la Colonisation (l'honorable A. Turgeon, Bellechasse) est un orateur de première force, capable de faire prendre des taupinières pour des montagnes, mais il a certainement enflé l'importance du mouvement de rapatriement qui était déjà aussi fort qu'aujourd'hui sous le gouvernement précédent. Je crois que le commissaire voit les choses un peu trop en grand. Ce serait bien désirable de voir les Canadiens revenir par milliers des États-Unis, mais je ne crois pas que la réalité soit aussi riante. D'ailleurs il ne faut pas que le commissaire pense que tout ce qui arrive aujourd'hui est dû à son initiative. On parlait de colonisation avant lui; on parlait de l'amélioration des chemins avant lui[;] et le retour des Canadiens était commencé avant son entrée au ministère de la Colonisation. »

8 mars 1899

Demande de documents :

Établissement d'abattoirs

Langelier (Lévis) [403-405; ici 403] : « Depuis un certain nombre d'années, les différents gouvernements qui se sont succédé au pouvoir ont compris l'importance qu'il y avait à donner à l'agriculture une puissante impulsion. C'est ainsi que l'on a accordé, sous forme d'octrois ou autrement, un encouragement aux fromageries et aux beurrieres qui a produit une véritable révolution dans ces produits. Certes, le pays n'a pas à regretter les sacrifices qu'il s'est imposés, lorsque l'on considère les résultats superbes qui ont été obtenus. C'est un fait incontestable que l'agriculture n'est pas aussi payante qu'elle devrait l'être; c'est aussi ce qui décourage une foule de jeunes gens de s'y livrer et qui les porte vers les villes ou vers les États-Unis. Mais que les produits agricoles se vendent à des prix suffisamment rémunérateurs [sic] et vous retiendrez sur les terres de leurs pères tous ces jeunes hommes si robustes, quand ils sauront pouvoir y trouver un avenir, un établissement. Rendez l'agriculture rémunératrice [sic] et vous aurez dès ce moment porté un coup fatal au fléau de l'émigration qui décime notre population. Depuis des années l'on cherche à ramener parmi nous ceux qui nous ont quittés et j'applaudis à ces patriotiques tentatives. Mais pourquoi ne commencerions-nous pas par garder ceux qui menacent de partir? Ah! quand ils auront vu les grandes villes, quand ils auront habité les grands centres manufacturiers de la république voisine, il sera bien plus difficile

de les rapatrier. Le gouvernement qui réussira, par une politique sage et éclairée, à améliorer le sort de nos classes agricoles, aura en même temps enrayé le courant de l'émigration et il sera, je n'hésite pas à le proclamer, le gouvernement le plus populaire qui aura jamais existé. Or, cette occasion est maintenant offerte à l'administration actuelle, si elle veut assurer le succès du projet que je vais exposer; et elle peut le faire dans des conditions tout à fait favorables. »

Session de 1900

Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des Débats, *Débats de l'Assemblée législative, 9e Législature, 3e Session (1900)* (Québec, 1983).

26 février 1900

Caisses rurales

Némèse Garneau (Québec-Centre) [222-225, ici 224] : « Devons-nous fonder des caisses rurales au Canada? C'est en 1893 qu'on a commencé à s'occuper dans cette province de la question des caisses rurales. Le révérend M. Côté, curé de Saint-Valérien de Shefford, fit cette année-là, devant la Société d'industrie laitière, une conférence sur le sujet. En 1894, il revint à la charge devant la même société. En 1893, l'honorable député du comté de Wolfe (M. J.-A. Chicoyne) dans le remarquable rapport qu'il publie sur les causes du mouvement d'émigration dans une certaine partie de nos campagnes, disait ce qui suit : "Un bienfait pour le cultivateur de la province de Québec serait l'organisation d'un crédit agricole. Cette œuvre pourra s'accomplir avec l'esprit d'association qui semble se manifester de plus en plus dans nos campagnes. Il serait grandement stimulé par l'établissement systématique de cercles agricoles. Les cultivateurs auraient alors un moyen simple et peu coûteux d'emprunter de l'argent à un taux d'intérêt très limité, ce qui serait le salut pour un très grand nombre d'entre eux. On ne se rend peut-être pas compte du mal causé à certaines campagnes par les taux élevés d'intérêt, et les frais énormes qu'entraînent les emprunts d'argent . . ." »

8 mars 1900

Concession gratuite de lots aux colons

Chicoyne [319, extrait] : « Propose, appuyé par le représentant de Montmorency (M. E. Bouffard), qu'il soit résolu que, dans l'opinion de cette Chambre, l'œuvre de la colonisation serait grandement favorisée si la loi concernant les terres de la couronne était amendée de manière à conférer au gouvernement le pouvoir de concéder gratuitement aux colons les lots sur lesquels le bois marchand a été enlevé par les propriétaires de limites . . . Les agents des terres ont instruction maintenant de ne pas vendre de lots bien boisés aux colons. La conséquence est que les colons qui veulent s'établir dans notre province sont obligés de s'établir sur des terres dépouillées de bois marchand. Le marchand de bois représente une industrie profitable à la province. Mais il est regrettable que les droits des colons ne soient pas plus respectés qu'ils le sont. Il faut travailler de toutes nos forces à garder nos compatriotes au pays; et pour cela, il s'agit de faire disparaître les difficultés qui s'opposent au progrès de la colonisation. Si nous donnions à nos colons les mêmes avantages qu'on accorde aux colons dans la province d'Ontario, nous serions sûrs de retenir dans la province la plus grande partie de nos compatriotes qui se dirigent vers le Manitoba et le Nord-Ouest. Ce sont des enfants de la province de Québec qui sont les meilleurs défricheurs et les principaux colons de la province d'Ontario. Il espère que la Chambre approuvera ses vues, ce serait peut-être un moyen de retenir au pays nos gens qui s'en vont aux États-Unis. »

Girard [319-320] : « Le gouvernement devrait donner au colon la valeur de cette gratuité. On devrait permettre à un colon résidant de prendre du bois sur son lot, là où il le trouve, en hiver, alors qu'il n'a rien à faire. On devrait, de plus, lui faire la remise des droits de coupe. Tout le monde veut le progrès de la colo-

nisation, mais on ne prend pas les moyens de venir en aide aux colons. On se plaint du mouvement de l'émigration, mais ce n'est pas surprenant parce que le colon crève de faim dans bien des endroits. Il est vrai que la loi a été amendée, mais ce n'est pas encore satisfaisant pour le colon. Il y a encore trop de lenteurs et nos gens se découragent. Qu'on amende donc la loi de manière à aider le pauvre colon un peu plus qu'il ne l'est aujourd'hui. »

Flynn [320, extrait] : « La question soulevée par le député de Wolfe (M. J.-A. Chicoyne) ne manque pas d'intérêt; mais le principe de gratuité est un principe exceptionnel dans nos lois. Aujourd'hui il n'y a que quelques lots sur le bord des grands chemins qui soient quelquefois donnés gratuitement. Aucun gouvernement n'a forcé le colon à payer des arrérages quand il s'est trouvé devant un cas d'impossibilité. En thèse générale, un colon peut avoir un lot sur lequel il y a encore assez de bois pour son usage, pour les fins de construction et de chauffage. Les lots sont aujourd'hui pratiquement donnés aux colons. On peut arriver au résultat voulu par le député de Wolfe sans recourir à une loi générale. Au besoin, on peut imposer un prix nominal quand il s'agit d'un pauvre colon; ou bien lorsqu'il s'agit d'un lot qui a été ravagé par un incendie. Un ordre en conseil peut suppléer à une loi générale, qui dans plusieurs cas, donnera lieu à de graves inconvénients dans son application. »

23 mars 1900

Subsides [471]

Marchand : « Propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides. »

Girard : « Se plaint de la manière utilisée pour distribuer l'argent pour la colonisation dans cette province. Il soutient qu'au moins \$10,000.00 sont gaspillées ainsi et que la distribution sert beaucoup plus à des fins politiques. Le résultat est que le courant de colonisation est complètement arrêté dans la région et depuis deux ans il y a une forte émigration. Des colons amenés dans sa région à grands frais et avec des difficultés inouïes, ne tardent pas à reprendre le chemin des États-Unis en longues caravanes, maudissant le pays en général et le gouvernement en particulier. Il critique aussi les nominations faites par le gouvernement. On a nommé des gens, on a destitué tous les anciens employés sous prétexte qu'ils étaient des conservateurs et des amis à lui, pour les remplacer par des gens incompetents, et l'on a été jusqu'à maintenir en poste, malgré ses protestations, des juges de paix qui avaient été condamnés pour offenses criminelles. »

Turgeon [extrait] : « Répond que dans tout ce qui a trait à la colonisation, il n'avait jamais songé à faire de la politique, et comment se fait-il qu'il a fallu trois ans au député du Lac-Saint-Jean pour arriver à formuler une plainte, car c'est la première fois qu'il parle ainsi. Il y a eu un employé à la construction du pont de Saint-Jérôme qui s'est mal conduit. Aussitôt que le ministre en a eu connaissance, il a été renvoyé. Quant à l'argent de la colonisation, il a été distribué dans les endroits recommandés par M. Castonguay, inspecteur du département, qui n'est cependant pas un libéral, mais qui est un ami du précédent gouvernement. »

Établissement d'abattoirs

Langelier [474-483, extraits] : « Il faut bien l'avouer, notre agriculture n'est pas dans les conditions de prospérité [sic] qu'elle devrait avoir. Beaucoup de gens s'en éloignent non pas par manque de goût, mais simplement parce qu'elle n'est pas assez rémunératrice. C'est là une des causes de l'émigration aux États-

Unis. Si nos cultivateurs pouvaient obtenir de meilleurs prix pour leurs produits, cela leur fournirait les moyens de donner des établissements à leurs enfants et de les garder au pays. On a beaucoup écrit sur les causes de cette émigration désastreuse, on lui a assigné toutes espèces de raisons, et pourtant, que l'on y regarde de plus près et l'on se convaincra que la vraie cause est là, dans la pauvreté des cultivateurs en général. Rendons l'agriculture payante et vous verrez l'émigration cesser; car ce n'est pas de gaieté de cœur que nos compatriotes quittent le pays. Mais, hélas! la pauvreté et la misère ont poussé à bout bien de braves cœurs qui se sont expatriés pour aller chercher sous d'autres cieux le pain qu'ils ne pouvaient pas trouver dans leur pays. Notre province est essentiellement un pays agricole; nos pâturages sont excellents, notre climat favorable, notre eau est abondante et bonne. De père en fils, notre population a été élevée dans les champs qu'elle a arrosés de ses sueurs. Songe-t-on à l'immense révolution qui serait opérée si nous arrivions à rendre l'agriculture payante? Or, le moyen est tout simple, il est à notre portée. Que faut-il donc? Il s'agit de trouver ou de créer un marché pour les produits de la ferme. Et pour obtenir ce résultat, le vrai moyen, c'est l'établissement d'abattoirs . . . La Chambre d'agriculture de Saint-Jean d'Iberville s'est dernièrement réunie, et voici comment s'exprimait son président, M. Napoléon Arès : ". . . Ce n'est pas impunément qu'un peuple se départit des usages et moyens qui avaient fait la force et la prospérité des ancêtres. Un fol orgueil s'est emparé de nos populations rurales, il y a quelque trente ans. La toile, l'étoffe du pays et les métiers à tisser ont disparu alors presque subitement de nos foyers. Mais, c'est depuis cette époque – fait triste à constater – que l'émigration a commencé aux États-Unis; où il y a aujourd'hui autant des nôtres qu'il en reste au Canada. Quand nous en aurions tant besoin ici pour augmenter notre nombre et notre force et assurer notre avenir national! Sans doute, il faut encourager et suivre le progrès; mais non au point de pratiquer le suicide national, pour le plaisir de l'atteindre. Enfin, est-ce bien sage et selon les principes de l'économie politique de refuser de porter les étoffes que nous pouvons produire chez nous à peu de frais, pour s'en procurer d'autres à grands frais de l'étranger. Évidemment non. Nous le comprenons et l'admettons sans peine." . . . Dès 1890, cette Chambre adoptait, en rapport avec l'ensilage, une motion à l'unanimité, dans laquelle se trouve ce qui suit : . . . "Que l'introduction rapide et pratique de l'ensilage permettra aux cultivateurs de lutter avec plus d'avantage contre la sévérité de notre climat, de se livrer avec plus de profit "à l'élevage des bestiaux" et à l'industrie laitière – les deux branches les plus rémunératives de la culture, tant pour la consommation locale que 'pour l'exportation à l'étranger – et d'obtenir par là des revenus considérables' qui leur permettront [sic] d'améliorer leurs terres et leurs méthodes de culture 'et contribueront' à diminuer l'émigration." »

Chronologie politique

1881

- La durée légale d'une législature est portée de quatre à cinq ans.
- Le scrutin provincial du 2 décembre donne aux [Conservateurs 49 sièges sur 65](#).

1882

- Élimination du cens d'éligibilité pour les candidats.
- L'élection générale fédérale, tenue en juin, donne la majorité aux Conservateurs de John A. Macdonald.
- Suivant la démission de Joseph-Adolphe Chapleau, [Joseph-Alfred Mousseau](#) est assermenté premier ministre le 31 juillet.

1883

- Incendie du Parlement sur la côte de la Montagne.

1884

- [John Joseph Ross](#) est assermenté premier ministre le 23 janvier; Louis-Olivier Taillon est leader du gouvernement à la chambre basse.
- La troisième session de la législature s'ouvre au nouvel édifice du Parlement, toujours en construction.
- Louis-François-Rodrigue Masson devient lieutenant-gouverneur le 7 novembre.

1885

- La résistance du Nord-Ouest et l'affaire Riel secouent le Canada et avivent les tensions entre régions du pays et groupes ethniques.

1886

- Le scrutin provincial du 14 octobre donne aux [Libéraux 33 sièges sur 65](#); parmi les autres députés élus, on compte trois Conservateurs indépendants et trois Nationalistes.

1887

- [Louis-Olivier Taillon](#) est assermenté premier ministre le 25 janvier. Son gouvernement est renversé deux jours plus tard.
- [Honoré Mercier](#) est assermenté premier ministre le 29 janvier.
- L'élection générale fédérale, tenue en février, donne la majorité aux Conservateurs de Macdonald.
- Auguste-Réal Angers devient lieutenant-gouverneur le 29 octobre.

1890

- Le scrutin provincial du 17 juin donne aux [Libéraux 43 sièges sur 73](#); parmi les autres députés élus, on compte un Conservateur indépendant et cinq Nationalistes.

1891

- L'élection générale fédérale, tenue en mars, donne la majorité aux Conservateurs de Macdonald.
- Décès, en juin, de John A. Macdonald. Quatre premiers ministres conservateurs lui succèdent jusqu'aux élections générales suivantes.
- Le scandale de la Baie des Chaleurs éclate. Le lieutenant-gouverneur renvoie le gouvernement Mercier le 16 décembre.
- [Charles Boucher de Boucherville](#) est assermenté premier ministre le 21 décembre.

1892

- Le scrutin provincial du 8 mars donne aux [Conservateurs 51 sièges sur 73](#). Taillon sera leader du gouvernement à la chambre basse.
- Joseph-Adolphe Chapleau devient lieutenant-gouverneur le 5 décembre.
- [Louis-Olivier Taillon](#) est assermenté premier ministre le 16 décembre.

1896

- [Edmund James Flynn](#) est assermenté premier ministre le 11 mai.
- L'élection générale fédérale, tenue en juin, donne la majorité aux Libéraux de Wilfrid Laurier.

1897

- Le scrutin provincial du 11 mai donne aux [Libéraux 51 sièges sur 74](#).
- [Félix-Gabriel Marchand](#) est assermenté premier ministre le 24 mai.

1898

- Louis-Amable Jetté devient lieutenant-gouverneur le 1 février.

1900

- Marchand décède en fonction le 25 septembre.
- **Simon-Napoléon Parent** est assermenté premier ministre le 3 octobre.
- L'élection générale fédérale, tenue en novembre, donne la majorité aux Libéraux de Laurier.
- Le scrutin provincial du 7 décembre donne aux **Libéraux 67 sièges sur 74**.

Députés et conseillers législatifs prenant part aux Débats

Allard, Victor (Berthier)	LaBruère, Pierre Boucher de (Conseil législatif—Rougement)
Asselin, Louis-Napoléon (Rimouski)	Lacoste, Alexandre (Conseil législatif—Mille-Isles)
Beaubien, Louis (Hochelaga; Nicolet à partir de 1892)	Lafontaine, Joseph (Shefford)
Beauchamp, Benjamin (Deux-Montagnes)	Langelier, Charles (Montmorency; Lévis à partir de 1898)
Beaudry, Jean-Louis (Conseil législatif—Alma)	Lemieux, François-Xavier (Lévis; Bonaventure à partir de 1894)
Bernatchez, Nazaire (Montmagny)	Loranger, Louis-Onésime (Laval)
Blanchet, Jean (Beauce)	Lussier, Albert-Alexandre (Verchères)
Boucherville, Charles-Eugène Boucher de (Conseil législatif—Montarville)	Marchand, Félix-Gabriel (Saint-Jean)
Bouffard, Edouard (Montmorency)	Martel, Michel-Dosithée-Stanislas (Chambly)
Boyer, Arthur (Jacques-Cartier)	Martin, Henri-Josué (Bonaventure)
Carrier, Achille-Ferdinand (Gaspé)	McConville, Joseph-Norbert-Alfred (Joliette)
Cartier, Antoine-Paul (Saint-Hyacinthe)	McIntosh, John (Compton)
Casgrain, Thomas Chase (Montmorency)	McShane, James (Montréal-Ouest)
Champagne, Charles (Conseil législatif—Mille-Isles)	Mercier, Honoré (Saint-Hyacinthe; Bonaventure à partir de 1890)
Chapleau, Joseph-Adolphe (Terrebonne)	Mousseau, Joseph-Alfred (sans siège jusqu'en août 1882)
Chicoyne, Jérôme-Adolphe (Wolfe)	Nantel, Guillaume-Alphonse (Terrebonne)
Couillard Dupuis, Jean-Baptiste (L'Islet)	Pelletier, Louis-Philippe (Dorchester)
David, Laurent-Olivier (Montréal-Est)	Picard, Jacques (Richmond-Wolfe)
Dechêne, François-Gilbert Miville (L'Islet)	Pouliot, Charles-Eugène (Témiscouata)
Desaulniers, François-L. (Saint-Maurice)	Poupore, William Joseph (Pontiac)
Descarries, Joseph-Adélar (Jacques-Cartier)	Rémillard, Edouard (Conseil législatif—La Durantaye)
Deschênes, Georges-Honoré (Témiscouata)	Richard, Jean-Baptiste-Trefflé (Montcalm)
Desjardins, Louis-Georges (Montmorency)	Robertson, Joseph Gibb (Sherbrooke)
Duhamel, Georges (Iberville; Laprairie à partir de 1890)	Robitaille, Amédée (Québec-Centre)
Duhamel, Louis (Ottawa)	Rochon, Alfred (Ottawa)
Faucher de Saint-Maurice, Narcisse-Henri-Edouard (Bellechasse)	Ross, John Jones (Conseil législatif—Shawinigan)
Fitzpatrick, Charles (Québec-Comté)	Saint-Hilaire, Elie (Chicoutimi-Saguenay)
Flynn, Edmund James (Gaspé)	Shehyn, Joseph (Québec-Est)
Gagnon, Charles-Antoine-Ernest (Kamouraska)	Simpson, William John (Argenteuil)
Garneau, Némèse (Québec-Centre)	Stephens, George Washington (Montréal-Centre; Huntingdon à partir de 1892)
Gauthier, Onésime (Charlevoix)	Taillon, Louis-Olivier (Montréal-Est; Montcalm à partir de 1886; Chambly à partir de 1892)
Girard, Alfred (Rouville)	Tessier, Auguste (Rimouski)
Girard, Joseph (Lac-Saint-Jean)	Turgeon, Adélar (Bellechasse)
Gladu, Victor (Yamaska)	Whyte, John (Mégantic)
Hackett, Michael Felix (Stanstead)	Würtele, Jonathan Saxton Campbell (Yamaska)
Houde, Charles-Edouard (Nicolet)	
Joly, Henri-Gustave (Lotbinière)	
Laberge, Edouard (Châteauguay)	

